

**République Tunisienne**  
**Ministère de l'Environnement et du Développement Durable**



**Troisième Rapport National**

**Sur la**

**Diversité Biologique**

**TUNISIE**



**Septembre 2006**

## La République tunisienne :

\* Le Président : *Son excellence Zine El Abidine BEN ALI*

## Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable:

\* Le Ministre : - *M. Nadhir HAMADA*

\* Le Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie : - *M. Najeh DALI*

\* Le Point Focal National de la Convention Sur la Diversité Biologique :

- *M. Nabil HAMADA / Direction de la Conservation de la Nature et du Milieu Rural*

## TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE.....	5
informations sur la préparation du rapport .....	7
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES .....	8
Choix de priorité.....	22
Difficultés à la mise en œuvre.....	23
Objectif de 2010 .....	27
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes .....	73
Approche par écosystème .....	95
C. ARTICLES DE LA CONVENTION .....	97
Article 5 – Coopération.....	97
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable .....	100
Diversité biologique et changements climatiques .....	102
Article 7 - Identification et surveillance.....	113
Décisions en matière de taxonomie.....	118
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i> , [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus] .....	110
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e)).....	112
Article 8(h) – Espèces exotiques .....	116
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes .....	120
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES .....	120
Etat et évolution .....	120
Lignes directrices Akwé:Kon.....	121
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales .....	121
Appui à la mise en œuvre .....	123
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i> .....	124
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique .....	126
Diversité biologique et tourisme .....	130
Article 11 – Mesures d'incitation .....	133
Article 12 – Recherche et formation.....	135
Article 13 – Education et sensibilisation du public.....	137
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes .....	142
Article 15 – Accès aux ressources génétiques .....	148
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie .....	149
Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique .....	150
Article 17 - Exchange of information .....	153
Article 18 – Coopération technique et scientifique .....	154
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages.....	156
Article 20 – Ressources financières .....	158
Secteurs .....	158
D. DOMAINES THEMATIQUES .....	165
Ecosystèmes des eaux intérieures .....	167
Diversité biologique marine et côtière .....	171
Généralités.....	171
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières .....	172
Ressources vivantes marines et côtières.....	173
Aires marines et côtières protégées .....	175
Mariculture.....	175
Espèces exotiques et génotypes.....	177

Diversité biologique agricole .....	178
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole .....	179
Diversité biologique des forêts.....	185
Généralités.....	185
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.....	188
Diversité biologique des terres arides et sub-humides.....	195
Diversité biologique des montagnes .....	199
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION .....	204
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT .....	205

## A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	République Tunisienne
<b>CORRESPONDANT NATIONAL</b>	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Nom et titre de l'administrateur responsable	M. Nadhir HAMADA, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable
Adresse	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-Tunisie.
Téléphone	(+216)70728642-643
Fax	(+216)70728 641
Courrier	e-mail : dgeqv@mineat.gov.tn
<b>ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)</b>	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Nom et titre de l'administrateur responsable	Prof. Najeh DALI, Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (DGEQV)
Adresse	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-Tunisie
Téléphone	(+216)70728679
Fax	(+216)70728595
Courrier	e-mail : dgeqv@mineat.gov.tn
<b>POINT FOCAL NATIONAL DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE</b>	
Nom complet de l'organisme	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Nom et titre de l'administrateur responsable	M. Nabil HAMADA, Sous Directeur à la DGEQV
Adresse	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-Tunisie
Téléphone	(+216)70728644
Fax	(+216)70728655
Courrier	e-mail : pfn.cbd@mineat.gov.tn
<b>S O U M I S S I O N</b>	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	<b><i>M. Nadhir HAMADA</i></b> <b>Ministre de l'Environnement et du Développement Durable</b>
Date de soumission	

## Informations sur la préparation du rapport

### Encadrement I.

**Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.**

Dans la préparation de ce rapport, il a été procédé de la manière suivante.

Une première lecture a été faite concernant les questions posées dans le rapport et a permis d'effectuer le relevé des informations demandées. Ceci a permis de situer l'objectif des domaines concernés. Dans certains cas, il a été nécessaire de retourner à l'information de base disponible au niveau des décisions même des Conférences des Parties, soit au niveau des documents, soit dans les sites web.

Des contacts ont été par la suite entrepris avec les institutions et les personnes ressources, lettres d'accréditation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à l'appui, et dont une liste est fournie. Des documents ont été alors réunis et compilés, analysés. Certains d'entre eux sont donnés dans la documentation. De nombreuses séances de discussion ont pu se tenir avec des spécialistes et en particulier au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et les Départements intéressés. Beaucoup de questions ont pu être discutées avec des personnes ressources dans différents laboratoires ou services avec lesquelles des relations scientifiques sont entretenues. L'ensemble des connaissances acquises a donné lieu à une première rédaction qui a été alors diffusée auprès de spécialistes de ces questions dans le pays. La tenue d'un atelier ouvert à toutes les parties intéressées dans le domaine a permis, par la suite, d'exposer un résumé du rapport établi qui a été suivi d'une discussion fructueuse dont certains éléments ont été notés en vue d'enrichir le contenu du texte rédigé. De plus, différents services ont adressé des suggestions et des critiques rédigées sur le texte qu'ils ont reçu par la première diffusion et il en a été tenu compte dans la rédaction définitive.

## B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

### Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

### ***Etat et Evolution de la Diversité Biologique en Tunisie***

La diversité biologique de la Tunisie a été déjà décrite dans plusieurs études, notamment dans *l'Etude Nationale sur la Diversité Biologique* (Projet GEF / FEM). Son importance est due à la fois à la grande variété de biotopes qui l'abritent et à toutes les introductions faunistiques et floristiques qui ont été faites tout au long de l'histoire du pays, une histoire qui a été riche en événements de par la position stratégique occupée par la Tunisie en Méditerranée et l'accessibilité des côtes.

Cette première étude a mis en particulier l'accent sur la variation climatique et édaphique importante qui caractérise le pays et qui définit par voie de conséquence les grands traits de la diversité biologique animale ou végétale, spontanées ou domestiquées. La synthèse des grands traits du relief de la Tunisie, de l'hydrographie, de la distribution des étages climatiques et des effets de l'action anthropique, permet de faire ressortir une diversité écosystémique où la faune et la flore accomplissent leurs fonctions.

#### **A- La diversité écosystémique**

**-Les écosystèmes forestiers** : Ils comprennent

✓ *La Tunisie du Nord-Ouest* : il s'agit ici plus précisément des régions de la Khroumirie et des Mogods. C'est une région très arrosée. Elle constitue dans le pays la région forestière par excellence. C'est le domaine du chêne-liège et du chêne zen. Le Haut Tell, plus au Sud, adossé à la Dorsale Tunisienne, reçoit beaucoup moins de pluies et abrite des forêts naturelles où le Pin d'Alep se trouve en association avec le chêne vert en particulier dans les hauteurs.

✓ *La Tunisie du Centre* : Cette partie reçoit beaucoup moins de pluies. La Dorsale Tunisienne est constituée de plusieurs montagnes dont certaines, les plus élevées, sont couvertes d'une végétation forestière de Pin d'Alep, de chêne vert et de Genévrier de Phénicie.

Les Hautes Steppes, situées plus au Sud, dans la partie occidentale du pays, forment un plateau allant de 700m d'altitude au Nord à 300 m au Sud avec quelques reliefs qui dépassent 1000 m et qui reçoivent moins de 400 mm de pluie par an. Les reliefs les plus élevés sont davantage arrosés et recouverts par une végétation forestière. Les forêts de Pin d'Alep en association avec le Genévrier de Phénicie ne persiste plus qu'au niveau des sommets, ce qui donne l'aspect d'« îlots de végétation ». Les parties les moins élevées sont souvent couvertes de nappes alfatières.

✓ *La Tunisie du Sud* : elle est constituée essentiellement de basses plaines faisant une transition vers la Tunisie présaharienne. Seule la région de Matmata, avec des reliefs allant jusqu'à 600 m d'altitude et qui reçoivent 230 mm de pluie en moyenne ( mais pouvant varier entre 40 et 630 mm/an ) possède encore quelques reliques forestières.

#### **-Les écosystèmes sahariens :**

Le reste du sud du pays comprend des zones variées, constituées essentiellement d'espaces à vocation pastorale. Ce sont les régions du Djérid de la Jeffara, Ouara, dhahars et qui se prolongent, vers le littoral, par la région de Gabès. Il forment de grands espaces servant essentiellement de parcours. La végétation spontanée est très riche. Elle comprend un grand nombre d'espèces qui ont été déjà décrites dans *l'Etude Nationale sur la Diversité Biologique*.

Cependant, certaines zones naturelles très fragiles sont fortement menacées par une agriculture mécanisée qui dégrade les sols.

#### **-Les écosystèmes côtiers et marins :**

La Tunisie possède environ 1600 km de cotes, les rivages des îles compris. Il y a dans cet écosystème une très grande variété de milieux et de paysages naturels avec 575 km de plages sablonneuses, plusieurs baies et golfes sur la façade orientale, une grande gamme d'environnements hétérogènes mais qui sont facilement destabilisables. La flore marine est encore mal connue. Des efforts sont déployés pour combler les lacunes qui existent au niveau des inventaires (voir dans ce rapport). La Tunisie a adhéré à plusieurs conventions internationales et surtout méditerranéennes sur différents aspects qui concernent cet écosystème, ainsi, des problèmes de droit spécifiques à la mer, la pollution d'une manière générale comme pour les hydrocarbures,



les espèces envahissantes, etc...

### **-Les écosystèmes insulaires :**

La Tunisie possède plusieurs ensembles insulaires soit, au total, soixante îles répertoriées mais qui sont d'inégale importance. Les plus importants sont : l'Archipel de La Galite, les îles Zembra et Zembretta, les îles Kuriate, KerKennah, kneis et Djerba. Ces ensembles insulaires renferment une diversité biologique importante mais qui est aujourd'hui très menacée, notamment par une exploitation minière des ressources halieutiques et de plus en plus par l'extension de l'urbanisation.

La flore marine est encore mal connue. Des efforts sont déployés pour y remédier en particulier dans le cadre des conventions régionales méditerranéennes dont notamment la Convention de Barcelone ( 1995 ) et son protocole relatif aux aires marines protégées et à la biodiversité en Méditerranée.

### **-Les écosystèmes des zones humides intérieures et littorales :**

La Tunisie est un pays marqué en bonne partie par l'aridité et les zones humides sont considérées vitales pour la population humaine, les animaux, les végétaux. De plus, la position géographique remarquable du pays à la rencontre des continents a fait de ces zones des sites de passage et de séjours saisonniers pour les oiseaux, leur conférant ainsi un rôle primordial pour l'hivernage, la nidification de l'avifaune dont une bonne partie est migratrice

Si on en juge par les constatations des historiens, les vestiges historiques permettent largement d'affirmer que dans le pays, il y a eu depuis longtemps des pratiques traditionnelles pour la mobilisation des eaux de surfaces et les eaux souterraines et des plans pour gérer les ressources hydrauliques.

Mais les zones humides sont soumises à d'importantes sources de dégradation dont les effets se sont accentués dans les quatre dernières décades. L'utilisation des ressources hydrauliques pour le développement et en particulier pour répondre à la demande croissante en produits agricoles a accru les risques d'assèchement de plusieurs sites. On peut citer ainsi le plan de mobilisation des eaux de surface pour la construction des barrages, la mise en œuvre des aménagements pour l'installation de divers systèmes d'irrigation, le drainage pour la revalorisation des terres agricoles comme des facteurs d'appauvrissement des eaux intérieures déjà existants et une menace pour le maintien de l'équilibre de cet

écosystème. Il faut ajouter à tout cela la pollution industrielle, particulièrement pour les zones situées à proximité des grandes agglomérations. La conséquence est qu'un grand nombre de zones humides en Tunisie ont été, affectées par ces aménagements et certaines d'entre elles ont même disparu.

De nombreuses études menées ont abouti à des résultats discordants quant au nombre de zones humides qui existent réellement dans le pays. Une étude élaborée en 1996, par *l'University College of London* a révélé l'existence de 254 zones humides, ce qui représente environ 3,6% de la superficie de tout le territoire. C'est un inventaire qui a aussi établi un bilan des pertes et des gains pendant les cent dernières années, tout en faisant ressortir, de manière synthétique, l'intérêt sur le plan économique, hydrologique et écologique de chacune des zones, ainsi que les données disponibles sur la flore et la faune et surtout l'avifaune sédentaire.

Les zones humides incluent les plans d'eau aménagés, les barrages de retenue et les lacs collinaires. L'intérêt donné au développement de l'aquaculture dans toutes ces zones souligne l'importance socio-économique qu'elles représentent pour le pays. Certaines Sebkhass sont ouvertes sur la Méditerranée et présentent un intérêt particulier pour la conservation des oiseaux, des herbiers marins et des espèces et plusieurs sites sont considérés comme des sites potentiels pour l'inscription sur la liste Ramsar. De nombreuses études sont en cours et les détails sont fournis dans le rapport.

Les oasis, situées dans le Sud du pays, jouent un rôle considérable en tant qu'écosystème d'Eaux Intérieures. Ce sont des zones humides par excellence qui sont maintenues pratiquement isolées dans un environnement généralement hostile grâce à des nappes phréatiques souterraines. Elles servent de refuge à une grande diversité biologique de faune, sédentaire ou migratrice, pour laquelle le milieu extérieur est absolument hostile.

### **-Les agro-écosystèmes :**

Les activités agricoles occupent le reste de l'espace dans le pays et constituent un secteur d'une très grande priorité dans la Stratégie de développement économique et social. Les objectifs du X<sup>e</sup> Plan visent en premier lieu l'assurance de la sécurité alimentaire, la mobilisation et l'exploitation de toutes les ressources naturelles qui sont disponibles.

L'agriculture est très ancienne dans le pays. Les historiens de

L'Antiquité précisent qu'il y a plus de vingt siècles, les cartthaginois avaient déjà acquis des connaissances considérables dans différents domaines des techniques d'exploitation des terres agricoles. Ils devaient aussi avoir une idée de la diversité biologique puisqu'ils exportaient plusieurs types de vins, d'huiles et différentes variétés de fruits séchés (surtout des figues). L'époque romaine a renforcé ces acquis et intensifié la production céréalière, ce qui semblerait avoir, dès cette époque, contribué à la destabilisation des sols et entraîner leur dégradation.

Aujourd'hui, l'espace occupé par les activités agricoles est très hétérogène. Il comprend les terres à vocation agricole diverse indiscutable, mais s'est étendu progressivement, par la poussée démographique et la demande croissante de terres, aux dépens des autres écosystèmes (défrichement de la forêt, drainage des zones humides, pratique de l'agriculture mécanisée sur les pentes des montagnes et sur les sols meubles du sud sans souvent recours aux protections nécessaires). Ces terres marginales, sont, de ce fait, rendues plus vulnérables aux actions des éléments naturels et la diversité biologique dans ces agro écosystèmes est particulièrement menacée.

La Tunisie a développée une stratégie de conservation des sols et mis en place des programmes d'action pour la lutte contre les différents types d'érosion, l'ensablement, la salinisation, la protection des bassins versants et d'autres programmes spécifiques qui sont détaillés dans ce rapport. Ces actions ont été maintenues par le Plan de Développement actuel, le X°, et renforcées. Des mesures de protection comme la loi sur le zonage agricole permettent de définir les vocations des terres et de limiter, autant que possible, les excès de l'urbanisation aux dépens des terres à vocation agricole. Une attention particulière a été dans ces récentes années accordée à l'encouragement de l'agriculture biologique et à la promotion de ses produits sur le marché international comme un moyen visant, entre autres, la réduction des intrants polluants des terres.

## **B-La diversité spécifique**

Elle dépasse les 5100 taxa.

- 1- ***les plantes vasculaires***, soient 2924 espèces dont environ 239 sont en danger et 101 sont gravement menacées.

Comme nous l'avons déjà signalé, les connaissances sur la flore marine et côtière et sur celle des eaux intérieures comporte des lacunes.

Dans ce rapport, on verra que l'effort en Tunisie a consisté à

comblent ces lacunes par plusieurs études en vue de réaliser des inventaires et de dégager des priorités pour les programmes de protection (APAL, INSTM, MEDD).

- 2- **la Faune** comprend au total 2181 espèces dont 78 sont des mammifères, 362 des oiseaux, 336 des Poissons et 1434 des invertébrés. Par rapport à l'ensemble de la faune, 57 espèces sont gravement menacées, en particulier des Oiseaux, des Poissons et des Reptiles.

### **C-La diversité génétique**

Aujourd'hui, la recherche scientifique tunisienne découvre, approfondit et identifie la composition de la diversité biologique au niveau des familles, des genres, des variétés tout particulièrement chez les végétaux. On sait que dans le cas d'un nombre important d'espèces considérées ayant un intérêt socio-économique établi, les inventaires se font de manière très fine à différents niveaux de l'expression de l'information génétique et jusqu'à la détermination séquentielle pour achever les différenciations. (Dattier, le Figuier, le Grenadier, *Hedysarum coronarium* ).

#### **1. la Flore :**

La Tunisie possède une richesse considérable de ressources plectogénétiques. Bien que n'étant pas à priori un centre d'origine génétique (en dehors du genre *Avena*), le pays a bénéficié d'un grand nombre d'introductions par les différents civilisations qui se sont installées dans le pays. Cette diversité génétique est aujourd'hui fortement menacée, en particulier par les activités anthropiques surtout par l'introductions de variétés améliorées et aussi de la destruction des habitats.

Des ateliers, organisés par les services de la DGEQV/MEDD par type de culture, ont permis de constater la richesse du patrimoine national au niveau de la variabilité génétique des plantes domestiquées et l'importance d'un certain nombre de végétaux sauvages qui leur sont apparentés. Une étude dont on peut espérer qu'elle apportera un nouvel éclairage est lancée par la DGEQV/MEDD en vue de réaliser un inventaire des Ressources génétiques Agricoles rares et Menacées, ainsi que les savoirs populaires qui leur sont attachés.

Il faut signaler les études et travaux préparatoires pour la mise en place du Programme Banque de gènes, ce qui permettra de contribuer, par des actions en profondeur, à l'acquisition d'une meilleure connaissance du patrimoine génétique et constituera un

moyen efficace pour assurer sa préservation.

## **2 La Faune :**

Les ressources génétiques animales forment également un patrimoine d'une grande richesse, très ancienne dans le pays. Ainsi, à titre d'exemple, pour le cheptel bovin, les races locales, robustes et surtout rentables au niveau de la « petite agriculture », constituent un patrimoine précieux, ainsi le cas de la race Brune de l'Atlas. De même, le Pur Sang Arabe de Tunisie, dans l'espèce équine, la race Barbarine pour les ovins, sont aussi des ressources génétiques animales importantes et bénéficient d'un savoir local traditionnel.

Aujourd'hui, la connaissance de l'agro-biodiversité animale s'est enrichie par l'inventaire qui vient d'être établi par une commission nationale spécialisée.

Mais tout ce patrimoine faunistique et floristique nécessite, pour sa conservation et son utilisation durable, une attention soutenue, permanente et qui doit surtout intégrer la préservation des habitats, des milieux naturels et la planification d'une gestion appropriée, compte tenu de l'importance des menaces de dégradation.

### **D- Les menaces**

En effet, des pressions permanentes pèsent sur la pérennité du patrimoine biologique et de son utilisation durable. De nombreuses préoccupations viennent :

- de la dégradation des aires (exploitation irrationnelle, expansion des terres agricole au dépens des ressources naturelles, urbanisation excessive, aménagements territoriaux indispensables) face à la poussée démographiques au détriment de l'espace forestier naturel ou agricole spécifique.
- Des activités pastorales illicites (surtout en période de sécheresse)
- Des méfaits d'une mécanisation agricole inappropriée.
- De l'introduction de variétés étrangères ou de l'utilisation de variétés améliorées dans les biotopes ou les cultivars locaux se sont maintenus jusqu'à présent.

### **E- L'adoption de mesures appropriées**

Face à l'évidence des menaces d'amenuisement et d'extinction et en harmonie avec les recommandations du Sommet de Rio, la Tunisie a établi une stratégie Nationale et un Plan d'Action National pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi qu'une liste des priorités, comme il a été indiqué dans le premier rapport.

Consciente de cette situation et des impératifs, la Tunisie a procédé à la mise en place d'un cadre institutionnel et d'un cadre juridique appropriés afin d'appuyer efficacement la mise en œuvre de la politique définie en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité selon les objectifs qui ont été définis dans la Stratégie Nationale.

Le cadre institutionnel a enrichi par plusieurs créations, ainsi le MEDD, l'ANPE, l'APAL, le CITET, l'ONAS, l'ANER, l'OTED et une structure consultative, la CNDD.

L'élaboration du cadre législatif indispensable a été réalisée d'abord par la refonte des lois qui existent déjà comme le cas du code forestier, code des eaux, la protection des terres agricoles, etc). En plus, il y a eu promulgation de nouvelles lois pour assurer une réglementation dans les différents secteurs du pays (conservation des eaux et des sols, production de semences, protection des végétaux, droit maritime, réglementation de la pêche et de la chasse, les études d'impacts, produits phytosanitaires....

Des mesures incitatives ont été prises (code des investissements, allègements fiscaux, fonds de dépollution, fonds de solidarité nationale).

La dernière initiative juridique porte sur la biosécurité nationale (une loi et 3 arrêtés en cours d'approbation).

## **F-Les objectifs de la CDB et la mise en œuvre en Tunisie**

Pour l'élaboration du 3<sup>e</sup> Rapport National, les directives des lignes directrices établies par la CDB portent, parmi les décisions adoptées par COP VII, sur les buts et objectifs à atteindre à l'horizon 2010 dans la mise en œuvre de la Convention. Cette procédure consiste aussi à situer les objectifs nationaux relativement au contenu de l'objectif mondial. Nous avons remarqué que certains parmi les objectifs qui ont été définis dans la stratégie tunisienne en matière de conservation de la diversité biologique et son utilisation durable ne s'identifient pas entièrement avec les objectifs mondiaux. Cependant, et c'est là

un point important, les objectifs spécifiques nationaux en Tunisie poursuivent les mêmes finalités et vont par conséquent dans le même sens que ceux de la CDB. Certaines différences qui existent portent sur des aspects de formulation. D'autres, sont formulés selon des normes quantifiées *a priori*, ainsi :

- Dans le but 1 ;1.1 : la limite minimale de 10% des régions écologiques devant être conservées à l'horizon 2010, n'est pas exprimée dans cette formulation dans la stratégie tunisienne. L'ensemble des régions écologiques devant être conservées apparaît à travers tous les objectifs spécifique de la Tunisie qui se rattachent à la question.
- La stratégie mondiale pour la conservation des plantes, particulièrement les objectifs 5;6 ;7 ;8 ;9 ;10 fixe des quota et c'est une procédure qui n'entre pas dans la formulation des objectifs de la stratégie tunisienne.
- La problématique qui concerne l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages n'est pas encore envisagée et demeure à l'étude. La problématique est posée, relativement au Traité International/ FAO.
- La question des espèces envahissantes n'a pas jusqu'à présent bénéficié d'une attention particulière. Cependant, on pourrait considérer que dans le cas de la Tunisie, une grande attention est réservée à l'invasion par les acridiens, et dans une certaine mesure, ce sont ces espèces envahissantes d'un type particulier pour lesquels des plans d'alerte et de coopération régionale sont établis.

Nous avons aussi noté que d'autres domaines de la conservation de la Diversité Biologique présentent plutôt une bonne concordance dans la mise en œuvre et les commentaires sont consignés dans le rapport.

Ainsi, par exemple :

- L'article 15 : (recherche et formation), l'article 16 (accès à la recherche...) et l'article 13 (sensibilisation et formation) présentent une bonne concordance entre la mise en œuvre en Tunisie et les objectifs mondiaux
- Le But 3 objectif 3.1, le But 9 et les paragraphes de 61 à 66 portent sur l'implication des communautés autochtones et la protection de leurs droits. Le concept de *communauté autochtone* dans la signification qui semblent lui avoir été attribuée dans le contexte des décisions de la COP ne reflète pas en Tunisie un groupement humain territorial détenant un pouvoir exercé localement sur le territoire occupé et les biens qui s'y trouvent comme par

exemple les ressources biologiques. En Tunisie, les groupements se confondent avec le privé ou la société civile, gérés par l'administration centrale détenant les pouvoirs de décision et par ses prolongements administratifs territoriaux.

- Une remarque générale qui concerne la conservation des espèces en Tunisie. De nombreux efforts de conservation sont déployés par les chercheurs eux-mêmes dans le cadre des travaux qui sont effectués dans les laboratoires. On a noté qu'il y a un manque d'harmonie de l'ensemble et cet aspect a été déjà souligné dans le Premier Rapport.
- La Tunisie a établi une Stratégie Nationale et un Plan d'Actions pour la conservation de la Diversité Biologique et son Utilisation Durable. Les commentaires faits dans le présent rapport montrent clairement que la mise en œuvre des recommandations de la CDB est déjà lancée. Dans certains domaines, elle est relativement avancée. L'enquête que nous avons menée à propos de certains ceci. Dans de nombreux domaines des actions, bien avancées sont réalisées dans les institutions dans le cadre des programmes nationaux. Certaines de ces actions, ont même débuté depuis deux ou trois décades et n'ont pas été, pour ainsi dire, initiées selon les directives CBD. Cela donne une situation particulière quand à la rédaction du rapport du fait que les objectifs ne se confondent pas tous avec les questions posées pour des préoccupations situées au niveau mondial. Effectivement, dans une bonne partie des cas, les réponses, tout en étant positives, concernent des actions menées dans le cadre d'objectifs nationaux spécifiques. Mais l'ensemble des efforts de part et d'autres, vise les mêmes objectifs. Il est évident qu'à la suite de la mise en place de la banque de gènes, une amélioration devra se faire sentir en matière de conservation. L'évolution attendue serait un enrichissement général par une symbiose entre les actions qui sont entreprises par les différentes institutions intéressées en Tunisie par la problématique de la conservation de la diversité biologique. Le résultat attendu est une meilleure harmonie dans les actions, une législation appropriée, une décision éclairée sur les questions d'accès et de partage, une gestion spécifique du patrimoine traditionnel fortement menacé, la promotion des sciences nouvelles et des biotechnologies au service de la conservation et bien d'autres apports.

#### **LISTE DES INSTITUTIONS CONSULTEES :**



- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire ;
  - DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA QUALITE DE LA VIE
  - OBSERVATOIRE TUNISIEN DU DEVELOPPEMENT DURABLE
  - AGENCE DE PROTECTION ET D' AMENAGEMENT DU LITTORAL
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ;
  - DIRECTION GENERALE DES FORETS (différents services)
  - INRGREF ( différents laboratoires )
  - INRAT ( différents laboratoires )
  - INAT
  - ENMV
  - INSTITUTION DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AGRICOLE ;
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
  - FACULTE DES SCIENCES DE TUNIS
  - CNUDST
- MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUES ET DE LA FORMATION DES COMPETENCES
  - INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES TECHNIQUES DE LA MER
  - INRST
  - IRA
- MENTMINISTÈRE DU DEVELOPPEMENT
- MINISTÈRE DU TOURISME ;
- ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.

## Acronymes Utilisés

ADD : Association de Développement Durable  
 ADN : acide désoxyribonucleïque  
 AID : Aide aux Initiatives de Développement  
 ANCR : auto évaluation Nationale des capacités à Renforcer  
 ANER : Agence Nationale de l'Energie  
 ANPE : Agence Nationale de Protection de l'Environnement  
 APAL : Agence de Protection et d'Aménagement du lit  
 ASPIM : Aires spécialement protégées d'Importance Méditerranéenne  
 AUPELF : Association des Universités Partiellement et Entièrement  
 de Langue Française  
 BCH : Biosafety Clearing- House  
 CBS : Centre de Biotechnologie de Sfax  
 CDB : Convention sur la Diversité Biologique  
 CEE : Commission Economique Européenne  
 CES : Conservation des Eaux et des sols  
 CITES : Convention on International Trade of Endangered Species  
 CITET : Centre International des Technologies de l'Environnement  
 de Tunis

COP VII : Conférence des Parties VII  
 CRDA : Commissariat Régional au Développement Agricole  
 DGEQV : Direction Générale de l'Environnement et de la Qualité de la Vie  
 DGF : direction Générale de forêts  
 DGGBRH : Direction Générale des Grands Barrages et des Ressources Hydrauliques  
 DGPA : Direction Générale de la Production Agricole  
 ENMV : Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire  
 EIE : Etude d'Impacts sur l'Environnement  
 ESAM : Ecole Supérieure d'Agriculture de Mateur  
 ESAK : Ecole Supérieure d'Agriculture du KEF  
 ESHCM : Ecole Supérieure d'Horticulture de CHOTT- MARIEM  
 FAO : Food and Agricultural Organisation  
 FPCDM : Faculté de Pharmacie et de Chirurgie Dentaire de Monastir.  
 FSB : Faculté des Sciences de Bizerte  
 FSB : Faculté des Sciences de Sfax  
 FST: Faculté des Sciences de Tunis  
 FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial  
 GIFC : Groupements d'Intérêt Forestier Collectif  
 ICARDA : international Centre for Agricultural Research in the Dry areas  
 IRA : Institut des Régions Arides  
 INAT : Institut National Agronomique de Tunis  
 INRAT : Institut National de Recherches Agronomiques de Tunis  
 INRGREF : Institut National de Recherches en Génie Rural et Eaux et Forêts  
 INRST : Institut National de la Recherche Scientifique et Technique  
 INSAT : Institut National des Sciences appliquées de Tunis  
 INSBA : Institut National Supérieur de Biologie Appliquée  
 INSTM: institut national des sciences et Techniques de la Mer  
 IO : Institut de l'Olivier  
 IPGRI : International Program for Genetic resources Institute  
 IRESA : Institution de la Recherche et de l'Enseignement Scientifique agricole.  
 MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
 MARH : Ministère de l'Agriculture et des ressources hydrauliques  
 NEPAD : New Partnership for Africa's development  
 NAFRINET : North African Partnership for Taxonomy  
 NARS : National Agricultural Research systems  
 OEP : Office de l'Elevage et des Pâturages  
 OSS : Observatoire du Sahara et du Sahel  
 OTED : Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable.  
 OVM : Organismes Vivants Modifiés

PANLCD : Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification  
 PNUD : programme des Nations Unies pour le Développement  
 PDAI : Programme de Développement Agricole Intégré  
 PDRI : Programme de Développement Rural Intégré  
 UMA : Union du Maghreb Arabe  
 UREF : Université des Réseaux d'Expression Française  
 UTAP : Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche  
 RCD : Rassemblement Constitutionnel Démocratique  
 SCID : Système de Circulation et d'Information sur la Désertification  
 UNCCD : United Nations Convention to Combat Desertification  
 UNCCC : United Nations Convention for Climate Change  
 UNCBD : United Nations Convention of Biological Diversity

### ***Documentation***

-Objectif de 2010 relatif à la diversité biologique : un cadre pour la mise en œuvre de la Convention (Décisions de la COP7). Kuala Lumpur, Malaisie ( 9-20 et 27 février 2004 )/ PNUD

-Hand Book of the Convention on Biological Diversity, Secretariat of the Convention on Biological diversity. EARTHSCAN , London , 2001

-Hand Book of the Convention on Biological diversity (including its Cartagena Protocol ou Biosafety), 3rd edition updated, 2005

-Biodiversité et suivi de la dynamique des phytoceenoses en Tunisie présaharienne : cas des observatoires de Sidi Toui et de Oued Dekouk, thèse présentée à la FST- 2005.

IRA : rapport d'activités 2003 et programmes de travail 2004. IRA/MRST. 2004

-Séminaire international d'aridoculture et cultures oasiennes, Djerba octobre 2004, 2 tomes , Edité par l'IRA / Revue des régions arides, Médenine ; Tunisie

-Gestion participative des ressources génétiques des palmiers dattiers dans les oasis du Maghreb. Document émanant du Centre de Recherche phoénicoles de l'NRAT, Deggache, Tunisie, août 2003.

-Etude Nationale sur la diversité Biologique, grandes cultures et cultures industrielles /GEF/MEDD

-Annales de l'INRGREF : amélioration génétique : inventaire et bilan des recherches entreprises en Tunisie. Numéro spécial, 2001

-Rapport sur les ressources phytogénétiques en Tunisie. Document IRESA/ MARH avril 1995.

-GADDOUR, A : Performances de croissance et de production laitière des groupes génétiques caprins issus d'un croisement d'absorption de la chèvre locale dans les oasis. Mastère de génétique et Bioressources. F.S. Tunis

- INRAT : Rapport d'activité 2002
- Rapport National sur la Diversité Biologique (I° rapport) (DGEOV/ MEDD)
- Stratégie Nationale de Développement Forestier (DGF/MARH). Juillet 2001
- Rapport National sur la Diversité Biologique (II° rapport ) (DGEOV/ MEDD)
- Convention sur la Diversité Biologique, UNEP/CDB/1994
- Compendium statistique National sur l'environnement. Institut National de la statistique, MEDSTAT. 1995
- Plan d'Action National sur la Diversité Biologique de Tunisie. MEDD.1998
- Dixième plan de développement 2002/2006 (volume sectoriel). Ministère du Développement économique et Social. Tunis
- Les indicateurs du développement durable en Tunisie. OTED/ ANPE/MEDD
- les indicateurs régionaux pour l'amélioration de la qualité de la vie IRACOV 2004, OTED/MEDD
- Rapport annuel sur le développement 2004 (volume sectoriel), Ministère du Développement économique et social, juillet 2004
- Rapport national sur l'état de l'environnement (2002/2003/2004)
- Programme d'Action National de lutte contre le Désertification (Rapport de synthèse) MEDD
- Droit de l'Environnement, 1998, CHIKHAOUI, L. Centre de Recherches et d'Etudes administratives, ENA Tunis.
- L'Environnement et sa protection par le droit , CHIKHAOUI, L 1998, CREA/ENA/ Tunis
- The Bio safety-clearing House of the Cartagena Protocol. A guide to the BCH. UNED, 2004
- Le Traité International sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture . FAO
- Nafrinet : Proceedings de premier atelier National de taxinomie, Ariana. Tunis Décembre 2003
- Le Journal Officiel de la République tunisienne consulté à travers le site web [www.cnudst.rnrt.tn](http://www.cnudst.rnrt.tn) .
  
- Plan de gestion du parc National de la Galite. Document APAL 2002
- Plan de gestion de la Partie Marine du Parc National de Zembra et Zembretta . Document APAL ( projet MedMPA)
- Cartographie des herbiers de Posidonies le long des cotes Tunisiennes, Convention INSTM/APAL. Document APAL Juin 2003
- Etudes de gestion de la Zone sensible des îlots du Nord Est de Kerkennah.Avril 2002 .(PHASE I :caractérisation du milieu Naturel )
- Rapport destiné au Centre d'Echange pour la prévention des

risques biotechnologique. Document MEDD

-Bessadok, A. : Variabilité Génétique des Poulets *Gallus gallus domesticus* L: Etude biométrique et génétique de la Ponte et de la croissance

-Bel Hadj Yahia, T. : Evaluation Génétique des chevaux purs-sangs arabes de Tunisie

-Etude relative à l'inventaire des ressources génétiques agricoles rares et menacées et élaboration d'un plan d'action pour leur conservation et leur valorisation . (Etude en appel d'offres DGEQV /MEDD ).

-Inventaire Préliminaire des Zones Humides Tunisiennes. University College of London. Department of Geography. Dec 1996.

### Choix de priorité

1. Veuillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.			
Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X		
b) article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 – Identification et surveillance	X		
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques	X		
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes		X	
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>	X		
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	X		
i) Article 11 – Mesures d'incitation	X		
j) Article 12 – Recherche et formation	X		
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public	X		
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes	X		
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques	X		
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie	X		
o) Article 17 – Echange d'informations	X		
p) Article 18 – Coopération scientifique et technique	X		
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages	X		
r) Article 20 - Ressources financières	X		
s) Article 21 - Mécanisme de financement	X		

t) Diversité biologique agricole	X		
u) Diversité biologique des forêts	X		
v) Diversité biologique des eaux intérieures	X		
w) Diversité biologique marine et côtière	X		
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides	X		
y) Diversité biologique des montagnes	X		

### Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre

<b>2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en oeuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6, 7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 and 20)</b>	
3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																			
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20		
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	2	1	2	2	N/A	N/A	2	2	1	1	1	2	N/A	N/A	1	2	N/A	3		
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	2	2	2	1	N/A	N/A	2	2	2	2	1	2	N/A	N/A	1	2	N/A	3		
d) Absence de	N/A	2	2	2	N/A	N/A	N/A	1	2	2	2	1	N/A	N/A	1	2	N/A	2		

mesures préventives et proactives																			
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	N/A	2	2	2	N/A	N/A	3	2	2	1	1	2	N/A2	N/A	1	1	N/A	3	
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	2	2	2	N/A	N/A	2	2	N/A	N/A	2	N/A	N/A	N/A	2	1	N/A	2	
g) Perte des connaissances traditionnelles	N/a	1	2	2	N/A	N/A	2	2	N/A	N/A	2	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	N/A	2	3	2	N/A	N/A	2	N/A	2	2	1	2	N/A	N/A	2	1	N/A	3	
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	1	N/A	N/A	1	1	1	1	1	N/A	N/A	N/A	1	2	N/A	2	
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	1	1	1	2	N/A	N/A	2	2	1	1	1	2	N/A	N/A	1	2	N/A	2	
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles	N/A	N/A	2	2	N/A	N/A	1	2	2	2	2	3	N/A	N/A	2	N/A	N/A	N/A	



elles ne sont pas pleinement utilisées																			
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés.	N/A	2	2	2	N/A	N/A	2	2	3	2	1	2	N/A	N/A	2	N/A	N/A	2	
m) Manque de techniques	N/A	3	3	3	N/A	N/A	3	3	3	3	3	3	N/A	N/A	3	3	N/A	3	
n) Absence de mesures incitatives économiques	N/A	2	3	2	N/A	N/A	2	2	2	2	2	2	N/A	N/A	2	2	N/A	N/A	
o) Absence de partage des avantages	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	N/A	1	2	2	N/A	N/A	2	2	2	1	2	2	N/A	N/A	1	2	N/A	2	
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	1	2	N/A	N/A	2	3	2	3	3	2	N/A	N/A	2	2	N/A	3	
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	2	2	N/A	N/A	2	3	2	1	1	2	N/A	N/A	2	1	N/A	2	
s) Manque d'engagement de la communauté	1	2	1	1	N/A	N/A	1	2	1	1	1	2	N/A	N/A	2	1	N/A	2	



### Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

#### Encadrement III.

<b>But 1</b>	<b>Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.</b>		
<b>Objectif 1.1</b>	<b>Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Depuis déjà longtemps, la Tunisie a pris conscience de la vulnérabilité de ses écosystèmes naturels. Cette vulnérabilité est accentuée par la modicité des ressources hydrauliques et les caractéristiques particulières d'un climat coercitif à précipitation orageuses et à sécheresses parfois prolongée.</p> <p>La Tunisie, en adhérant à la Convention sur la Diversité Biologique a établi une Stratégie et un Plan d'Actions National. Des priorités ont été définies à tous les niveaux et des objectifs spécifique nationaux ont fixés à court, moyen ou long terme en vue de la conservation de la diversité biologique, là où elle se trouve, par la réhabilitation des écosystèmes, la conservation ex-situ, in-situ, considérant la faune, la flore, l'eau, les sols.</p> <p>La Tunisie est en train d'actualiser son Plan d'Action National et d'intégrer les actions déjà définies. Dans l'ensemble, la stratégie de la Tunisie, telle qu'elle est considérée dans ses objectifs, va dans le même sens que le but mondial ci-dessus indiqué, mais la barre minimale des 10% n'a été fixée à priori dans aucune des objectifs identifiés dans les plans d'action.</p> <p>Des programmes d'amélioration de la gestion des aires protégées ont été élaborés. On note, dans ces programmes la conservation de la faune et de la flore. Il y a aussi lieu de souligner des projets de création de nouvelles zones protégées, parvenus à des phases avancées, comme dans les sites Orbata, l'Oued Dekouk ( 6000 ha ) Zaghouan ( 2000 ha ). Un autre projet, Saddine, dans la région du Kef est aussi en progression vers la création dans un cadre de coopération tuniso-japonnaise.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>

a) Agriculture		<p>Les objectifs dans ce secteur visent la conservation de la diversité biologique explicitement dans les actions inscrites dans les programmes élaborés en vue de protéger les écosystèmes et ses éléments constitutifs, eaux, sols, ressources génétiques etc... Toutefois, des pertes continues continuent à se faire sur les terres arables par érosion, salinisation, urbanisation, désertification.</p> <p>Le but mondial, bien que présent dans sa finalité dans toutes les actions, n'est pas explicité en tant que tel (10%), mais pris en compte dans les programmes spécifiques. A noter la promotion, ces dernières années, de l'agriculture biologique dans les espaces destinées aux activités agricoles et les mesures arrêtées qui ont été adoptées dans ce sens (absence d'intrants chimiques, de produits de désherbage, de traitement phytosanitaire). Ceci va contribuer aussi à la préservation des habitats et des écosystèmes et à la conservation de la diversité biologique, dans le sens de l'objectif mondial.</p>
b) Eaux intérieures		<p>On a recensé, en Tunisie, environ 254 zones humides (oueds, sebkhas dans une proportion de 25%, étangs, marais extérieurs, marais littoraux, plages, lacs, sources naturelles et tourbières, soit environ un million d'hectares.</p> <p>Depuis 1881 et entre 1881 et 1997, on a noté la disparition de 28% des zones humides qui existaient en Tunisie. Ce sont particulièrement les marais continentaux intérieurs d'eau douce et peu profonds qui ont été affectés, ce qui représente en, termes de superficie, une réduction de 15% de la superficie totale qui était ainsi occupée. La perte relative la plus importante concerne le bassin versant de la Medjerda (soit relativement 84%). La Tunisie a procédé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La ratification de la convention Ramsar et a inscrit le site de l'Ichkeul. Des études sont menées pour inscrire d'autres sites. Il y a notamment des études en cours pour une liste de 8 sebkhas et 4 lacs côtiers.</li> <li>- Des efforts ont été faits pour développer des aspects législatifs et institutionnels dans le but de protéger les zones humides et assurer la conservation de la diversité biologique (en</li> </ul>

		<p>particulier le code des forêts).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a aussi la mise à place de programmes de suivi concernant les oiseaux en étroite relation avec les ONG et les institutions de recherche.</li> </ul> <p>Ces activités s'inscrivent dans l'esprit de but mondial pour la conservation de habitats et des écosystèmes, bien que , toutefois, là non plus, il ne soit explicité comme tel (10%), dans les programmes.</p>
c) Marine et côtière		<p>1600 Km de côtes (y compris le littoral des îles) où se concentrent 69,2 % environ de la population ainsi que les grandes activités économiques du pays (ports, aéroports, énergie, industrie, agriculture et, en plus, de réseau routier principal du pays).</p> <p>La stratégie nationale de conservation de la diversité biologique dans ce milieu marin et côtier tel qu'il est caractérisé par une densification des pressions, s'appuie particulièrement sur la gestion rationnelle de l'espace côtier et marin. De nombreux objectifs spécifiques ont été définis, mais cependant, non arrêtés aux 10 % fixés par le but mondial (10%), ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'élaboration de schéma de gestion établis pour 18 zones côtières naturelles classées sensibles. L'objectif est de préserver 190 km de côtes, soit près de 9500 hectares ;</li> <li>- Une étude est lancée sur la protection, la réhabilitation et l'aménagement des sebkhas du littoral ;</li> <li>- Le plan pour la rationalisation de l'exploitation des plages (à fin 2003, 27 plages ont été identifiées et les programmes correspondants établis) ;</li> <li>- L'aménagement d'esplanades côtières ;</li> <li>- L'étude avancée de la lutte contre l'érosion marine destinée à protéger plusieurs zones menacées sur l'ensemble du littoral et en particulier sur les sites suivants (cote nord-est de Djerba, Gammarth, Carthage, Raf-Raf, Kantaoui-Hammam sousse, la Goulette, Radès-Soliman) ;</li> <li>- Les diverses études d'identification de faune et de flore : comme dans le cas de l'étude sur l'herbier à posidonies, (INSTM, APAL) les projets d'installation de récifs artificiels etc...</li> <li>- Le projet de loi visant la création d'aires</li> </ul>

		<p>marines protégées. Des plans de gestion des aires sont en préparation à un stade avancé (APAL).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Projet de Protection des Ressources Marines et Côtières du Golfe de Gabès.</li> </ul>
<p>d) Terres arides et sub-humides</p>		<p>Le but mondial de promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes des habitats et des biomés dans les terres arides et sub-humides apparaît en dénominateur commun à un nombre important d'objectifs spécifiques de la Tunisie dans ce domaine mais bien qu'il n'ait pas été explicité en tant que tel et quantifié à 10%.</p> <p>Il faut noter que, dans le cas de la Tunisie, 10,8 millions d'hectares, situés essentiellement dans le sud du pays, sont menacés par le phénomène de la désertification, ce qui correspond, en fait, à 70% de l'ensemble du territoire. 11,7 % d'entre eux sont hautement menacés et 39,7 % sont moyennement menacés.</p> <p>Les objectifs spécifiques appellent à une intégration synergétique de diverses actions programmées dont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie Nationale de conservation des eaux et du sol.</li> <li>- Stratégie Nationale de Développement Forestier et Pastoral.</li> <li>- Stratégie Nationale de mobilisation des ressources hydriques</li> <li>- Programme de développement Agricole intégré (PDAI)</li> <li>- Programme de développement rural intégré (PDRI)</li> <li>- Réglementation des parcours</li> </ul>
<p>e) Forêts</p>		<p>Le but mondial (10%) n'est pas spécifié dans la stratégie Nationale, mais il est exprimé dans plusieurs objectifs spécifiques . La fragilité des écosystèmes forestiers et pastoraux est accentuée par les pressions qui découlent de l'accroissement démographique de la population humaine vivant de la forêt. Il en résulte une demande continue de plus en plus grande en produits forestiers et terres agricoles de défrichement qui dépasse le volume de l'offre en produits disponibles pour les usagers de la forêt.</p>

		<p>La politique Tunisienne a, depuis l'indépendance, mis en place une politique qui vise la préservation de l'espace forestier et la protection de la diversité biologique qui s'y trouve. La mise en application de cette politique s'est soldée par des résultats très satisfaisants, puisque entre 1956 et 2003 le couvert végétal est passé de 4% à 12,33 %. Les objectifs nationaux spécifiques sont orientés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La poursuite du reboisement ; le X<sup>o</sup> Plan de Développement prévoit une poursuite de la politique de reboisement engagée pour atteindre le taux de 16 % à l'horizon 2011.</li> <li>- La protection de la Faune par l'amélioration de la gestion des parcs forestiers et des réserves, leur extension, l'encouragement de la réintroduction d'espèces sauvages et des programmes de reproduction de ces espèces y compris la reproduction assistée ;</li> <li>- La création de nouvelles zones protégées ( des études en cours, rappelons les projets de création visant les sites identifiés Orbata, Zaghouan, Saddine et oued Dekkouk ) ;</li> <li>- L'intéressement de la population (150.000 familles) vivent dans la forêt et doivent participer à la préservation de l'écosystème forestier ;</li> <li>- L'établissement de stratégies pour lutter contre les incendies.</li> <li>- L'importance accordée à la recherche scientifique dans le domaine forestier et sylvo pastoral ( INRGREF ), pépinières de multiplication in vitro, cryptogamie, essais de comportement dans les stations régionales, introductions, reproduction, etc...</li> </ul>
f) Montagnes		<p>La quasi-totalité des forêts en Tunisie se situent dans les zones montagneuses. Ce sont des zones à forte concertation humaine dans les clairières et où certaines terres sont réservées à la pratique de l'agriculture. De nombreux problèmes inhérents persistent comme l'absence de propriété privée foncière, les espaces sont exigus et d'une manière générale, il y a une surexploitation du milieu.</p> <p>Les montagnes bénéficient, sur le plan national des mêmes objectifs dans la stratégie Nationale que les forêts. Dans les programmes une attention particulière est consacrée à l'implication de la population par l'approche auto participative..</p>

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Comme nous venons de la constater, la but poursuivi par l'objectif mondial quant à sa finalité, est exprimé dans pratiquement toutes les actions établies dans la stratégie sectorielle tunisienne, mais n'apparaît pas tel qu'il est exprimé dans l'intitulé des lignes directrices du rapport tel que établi par COPVII.et en particulier au niveau de la quantification des résultats à atteindre à l'horizon 2010.</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>Parmi les priorités de la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique, il y a lieu de noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en place des approches de la gestion des aires protégées et les projets de création de nouvelles aires en vue d'assurer la préservation de la faune et de la flore ;</li> <li>- La protection des zones humides pour préserver la faune et en particulier l'avifaune ;</li> <li>- La préservation de la diversité biologique dans les différents écosystèmes et habitats, forêts, montagnes, zones agricoles, littorales et marines.</li> </ul> <p>Toutes ces actions ont été inscrites dans le IXème plan de développement économique et social du pays, puis dans le Xème plan actuellement en cours. L'évaluation a mi-parcours a montré u'une part non négligeable de réalisations a été enregistrée dans de nombreux secteurs.</p>			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<p>Les limites et les obstacles majeurs viennent surtout des moyens financiers, qui restent réduits</p>			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			



**Encadrement IV.**

<b>Objectif 1.2</b>	<b>Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées</b>
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
<p>La Tunisie dispose d'un nombre important d'aires protégées :</p> <p>1- Les parcs nationaux (8 sites)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zembra et Zembretta, décret 340 du 01/4/1997</li> <li>- Ichkeul , décret 1608 du 18/12/1980</li> <li>- Boukornine, décret 282 du 17/02/1987</li> <li>- Feïdja, décret 907 du 04/06/1990</li> <li>- Bouhedma, décret 1606 du 01/4/1977</li> <li>- Châambi ,décret 1607 du 18/12/1980</li> <li>- Sidi Toui, -</li> <li>- Jebil, décret 2210 du 4/10/1994</li> </ul> <p>2- Les Réserves Naturelles au nombre de 16 dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ain zana (cerf, sanglier, chacal, renard, porc-épic)</li> <li>- Majin Jebel Chitane (gibier d'eau bécasse, oiseaux migrateurs )</li> <li>- Jebel Khroufa (Poney des mogods)</li> <li>- Jebel Touati (sanglier, renard, porc-épic, chacal)</li> <li>- Khechem el Kelb (aigle royal, oiseau d'eau, migrateurs)</li> <li>- Jebel Serj (Sanglier, chacal, renard, porc-épic, faune des grottes)</li> <li>- Jebel Bourramli, Iles Keneïs, Ettela, Sebkhath Kelbia, Ile Chikly, Ain chrichira, Tourbière Dar Fatma, Grotte des chauve-souris, Jardin botanique de Tunis, le Galiton (Réserve marine).</li> </ul> <p>3- Les sites en phase de création. L'élaboration des arrêtés est en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orbata</li> <li>• Oued Dekkouk</li> <li>• Zaghuan</li> <li>• Saddine</li> </ul> <p>4- Les réserves de chasse :</p> <p>Pour la sauvegarde des espèces de faune cynégétique menacée. Un arrêté ministériel définit chaque année des zones d'interdiction de la chasse.</p> <p>5- Les mesures de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- action de sauvegarde de la faune menacée de disparition ( Buffle de l'Ichkeul, Cerf de Barbarie, Gazelles, Mouflon à manchettes, outarde)</li> <li>- Inscription sur les listes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réserves de la biosphère : 4</li> <li>• Patrimoine mondial : 1</li> <li>• Ramsar : 1</li> <li>• ASPIM Aires spécialement protégées d'importance méditerranéennes :3 sites (la Galite, Zembra, les Iles Kneïs)</li> </ul> </li> </ul> <p>6- Les projets de Zones Sensibles</p>	

Sites décrits comme étant des zones sensibles ( APAL ).

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			Au sein de l'agro-système (pastoralisme, parcours, plantation, arbustives etc ...) il y a plusieurs programmes qui ont pour objectif la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique .
b) Eaux intérieures			- l'Etude pour la promotion de nouvelles zones protégées : 5 projets, études-diagnostique et préparation de la , législation spécifique. APAL - programme d'aménagement de réhabilitation de sebkhas
c) Marine et côtière			- Mesures de protection par les récifs artificiels (2 sites programmé ; réalisé à ce jour : 1 ) - Décret présidentiel pour la rationalisation de la pêche (1998) - Arrêté ministériel chaque année pour l'organisation de la saison de la pêche Le Projet de protection des Ressources Marines et Côtieres du Golfe de Gabès : aménagement du golfe de Gabès, protection contre la dégradation du milieu conséquente à l'activité industrielle (phospho-gypse) dont l'effet est néfaste sur les espèces halieutiques. Cadre juridique, réglementation de la pêche, et surveillance de la pollution pour la réhabilitation socio-économique du golfe de Gabès
d) Terres arides et sub-humides			70% de la superficie totale de la Tunisie est située en zones arides et semi-arides. Cependant les aires protégées et qui o, ainsi, une importance pour la diversité biologique de la faune et de la flore naturelles sont gérées dans le cadre du programme des Forêts, avec la contribution scientifique et technique de l'IRA. Des observatoires ont été créés, comme celui de l'Oued Dekkouk, dans l'extrême sud du pays. Des mesures diverses sont prises concernant la protection de la faune et la flore des milieux arides. Il y a une grande collaboration avec des institutions de la Recherche Scientifique et de l'Enseignement Supérieur concernant la diversité biologique et sa conservation.
e) Forêts			Voir haut
f) Montagnes			La même situation que pour le milieu forestier
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
<p>Dans la synthèse apportée par l'Etude Nationale sur la Diversité Biologique, les écosystèmes constituent une partie intégrante de la diversité biologique et il est nécessaire de protéger tous leurs éléments (sol, eau, eau, flore), dans le maintien des équilibres dans les habitats.</p> <p>De plus, on peut considérer, parmi les résultats attendus que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Aires naturelles protégées, ayant les moyens matériels, scientifiques et techniques et des plans de gestion appropriés, sont appelées à assurer une gestion efficiente en vue de la conservation de la diversité biologique.</li> <li>- Des aires naturelles caractérisées par divers intérêts faunistiques ou floristiques spécifiques sont à protéger (plateau de Kesra, le chêne vert, etc..., Jebel Slata pour les plantes appartenant au cortège de la cédraie, Jebel Abderrahmane pour le chêne liège, Jebel Kebar pour le pistachier de l'Atlas et d'autres....).</li> </ul>	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<p>1)-Des efforts ont été fournis pour assurer une bonne gestion dans les aires protégées qui existent déjà par les aménagements, l'amélioration des plans de gestion et la réintroduction d'espèces animales en déclin (voir plus loin) ainsi que pour l'adaptation de végétaux pérennes. Des études sont en cours pour identifier de nouvelles aires protégées.</p> <p>2)- Il y a une évolution en Tunisie des Schéma de gestion des aires protégées :</p> <p>En effet, la loi 13 du 26 janvier 2005 autorise l'octroi de concessions à l'intérieur des aires protégée pour y accomplir des activités spécifiques à des groupements de la population ou des contractants privés conformément à des plans de gestion établis. Quatre plans sont pratiquement définis pour Chaambi, Bou Hedma, Ischkeul et Jebil. Des Plans de développement communautaire, des Plans de Gestion et d'Aménagement incluant la formation, l'éducation et la sensibilisation de la population ont été élaborés pour ces quatre aires protégées (projet GEF, Banque Mondiale ).</p>	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
-	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
<p>L'obstacle principal reste l'insuffisance de moyens pour une extension des aires protégées. D'autres obstacles existent aussi, d'ordre institutionnel et social. Les différents programmes sectoriels souffrent d'un manque d'instrument de mesure pour rationaliser l'affectation des terres et l'optimisation de leur utilisation, pour mener à bien les analyses diagnostiques en vue de créer des extensions d'aires ou de nouvelles aires , la mise en place de plans de gestion et les moyens de gestion.</p>	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

**Encadrement V.**

<b>But 2</b>	<b>Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.</b>		
<b>Objectif 2.1</b>	<b>Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>La problématique essentielle du Plan d'Action National est formulée de manière centrée sur les risques liés à la « dégradation de la diversité biologique, la diminution de sa valeur et la baisse de sa capacité de reproduction ». Un des objectifs parmi les six qui ont été fixés dans le programme vise la nécessité d'assurer une meilleure conservation des espèces menacées ou de celles qui sont susceptibles de l'être et de développer, par voie de conséquence, la protection des espèces qui constituent la flore et la faune des peuplements, de veiller à la protection des paysages et des écosystèmes et en particulier ceux qui sont vulnérables et ceux qui sont menacés de dégradation ou de disparition.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, des efforts sont déployés pour inciter par différent moyens les institutions de recherche (INAT, INRAT, FST, FSB, FSS, INRST, IRA, INSAT, et d'autres établissements) à privilégier les études et recherches diplômantes (thèses, mastères, mémoires, etc...) qui permettent d'approfondir les connaissances écologiques, celles qui concernent les cycles de reproduction, le statut génétique, les adaptations écophysiologies, tout ceci dans le but de réaliser une bonne évaluation de ces espèces. La bonne connaissance de leurs caractéristiques spécifiques permet de mesurer l'ampleur des menaces d'appauvrissement ou d'extinction et enfin, d'élaborer des schémas pertinents pour une meilleure conservation.</p> <p>Diverses actions ont été entreprises dans ce domaine, destinées à une meilleure connaissance et une révision de l'état des lieux, ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des flores ont été révisées, c'est le cas de la Flore de Pottier-Alapetite et celle de Cuénot.</li> <li>- Différents documents spécialisés ont été établis au niveau des institutions d'enseignement et de recherche. Citons un manuel descriptif de la flore pour les milieux arides (FFS), un manuel spécialisé dans les cultures fourragères (INAT), un glossaire des Plantes médicinales et aromatiques (FPCDM).</li> <li>- La mise en place du programme Banque de gènes donne lieu à l'organisation de plusieurs ateliers destinés, entre autre, à la préparation des inventaires des ressources génétiques dans les différentes espèces végétales améliorées, les cultivars et les espèces sauvages génétiquement apparentées, y compris le germplasm stocké dans les Banques de gènes à l'étranger (Beltsville, Bari).</li> <li>- L'étude lancée (MEDD) relative à l'Inventaire des Ressources Génétiques Agricoles rares et menacées.</li> <li>- L'inventaire des Ressources Animales domestiques établi au niveau des races par une Commission d'Agro-biodiversité Animale.</li> </ul>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture			Les objectifs qui ont été définis dans ce domaine sont très nombreux étant donné son importance. Il y a aussi un grand nombre d'études qui ont été menées une dizaine d'années.. Il y a de citer parmi les

		<p>activités les plus marquantes</p> <p>-a)- Dans le domaine de la conservation ex-situ et de la conservation in situ des ressources phytogénétiques et des plantes sauvages apparentées (renforcement des capacités) : les ateliers qui ont été tenus par la cellule du MEDD réunissant toutes les institutions en vue d'établir une stratégie de conservation dans le cadre de la mise en application de la CDB afin de préparer un schéma de gestion de la banque de ressources phytogénétiques par type de cultures</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Céréales</li> <li>- Cultures sylvo-pastorales</li> <li>- Cultures maraîchères....</li> <li>- Plantes forestières et de parcours</li> <li>- Plantes médicinales et aromatiques</li> </ul> <p>- b)- L'entretien de collections vivantes et la création d'une banque de gènes. Des banques de capacité réduites existent déjà ( ainsi à l' INAT )</p> <p>- c)- La conservation des races animales locales pour les espèces domestiques les plus importantes, comme les ovins, les bovins, les caprins, les équidés. Certaines races qui constituent des ressources génétiques locales sont fortement menacées. C'est le cas du cheval pur sang arabe, qui est maintenu par une reproduction en effectifs reproductifs limités et qui est ainsi fortement menacé par la dérive génétique. Pour les bovins, la brune de l'Atlas, pour le Poulet, la race locale, et le Chameau, sont aussi des espèces menacées. Le rapport sur les « Ressources Génétiques Animales » qui vient d'être établi par la Tunisie par une commission du MA à la demande de la FAO établit l'inventaire et les ressources à conserver dans le domaine de l'Agro-Biodiversité Animale.</p> <p>- d)- Les jardins botaniques : c'est un programme qui démarré en 1998 ayant pour but la création de jardins botaniques pour la conservation ex situ des espèces d'importance économique ou environnementale, chacune représentée par un nombre élevé de géotypes qui constituent le patrimoine génétique qui existe dans le pays. Ce sont les 12 jardins spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La vigne, à Tunis</li> <li>-Les plantes naturelles ornementales, à Tunis</li> <li>- L'églantier à Zaghouan</li> <li>-les agrumes à Nabeul</li> <li>-L'abricotier à Testour</li> <li>-Les rosiers à Chott Mariem</li> <li>-Les plantes médicinales à Monastir</li> <li>-Les amandiers à Sfax</li> <li>- L'olivier à Sfax</li> <li>- le pistachier à Sidi Bouzid</li> <li>-Le grenadier à Gabès</li> <li>- Le palmier à Degache</li> </ul> <p>- e)-La conservation des ressources pastorales. Une</p>
--	--	--

		<p>banque de graines fonctionne déjà à l'IRA pour les ressources phytogénétiques spécifiques des zones arides.</p> <p>-</p>
b) Eaux intérieures		<p>Les principaux objectifs nationaux sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La protection de l'avifaune avec l'aide des ONGs locales. D'autres espèces rares et menacées de disparition sont signalées par les études et méritent une attention particulière, ainsi le cas des loutres <i>Lutra Lutra</i>, des poissons d'eau douce, d'un crustacé endémique de Sebkhâ el Hamma <i>thermosbaena mirabilis</i>. Cette dernière espèce est très menacée de disparition à cause de la pollution.</li> <li>- La flore aquatique et rupicole des zones humides est encore, à ce jour, très mal connue. Elle est, en particulier, fortement menacée du fait de l'assèchement des zones et la pollution généralisée qui affecte les milieux humides, surtout à proximité des agglomérations.</li> </ul>
c) Marine et côtière		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les efforts de préservation dans le milieu marin portent surtout sur la maîtrise des cycles de reproduction des espèces menacées (algues, posidonies, mariculture)</li> <li>- Renforcement des capacités pour la conservation en parcs Nationaux marins, dans les aires des récifs artificiels marins, aquariums vivariums.</li> <li>- Le projet sur la protection des Ressources marines et côtières du Golfe de Gabès</li> </ul>
d) Terres arides et sub-humides		<p>Dans les programmes concernant les terres arides on adopte les mêmes objectifs que dans ceux qui concernent les terres agricoles. Il y a en plus, des actions spécifiques comme les actions suivantes :</p> <p>Collectes et conservation à long terme de sperme pour assurer la reproduction face à la diminution brutale des effectifs chez les camélidés. (IRA, ENMV, OEP, ESAM, INAT, ACSAD)</p> <p>Stimulation de l'ovulation de la chamelle</p> <p>Etude du comportement de l'outarde <i>oubara</i> (dans le parc Jbil)</p> <p>Reproduction assistée en captivité de l'<i>Oubara</i></p> <p>-</p>
e) Forêts		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sauvegarde, reconstitution, conservation et reproduction de la faune sauvage et de la flore dans les parcs nationaux (08) et les réserves naturelles (16), les réserves de chasse (reconstitution de gibier)</li> <li>- Etude de l'écologie et de la reproduction de la Gazelle <i>leptocéros</i> (parc Jbil)</li> <li>- Action de sauvegarde des espèces de la Faune menacée (buffle de l'Ichkeul, Cerf de Barbarie, Gazelles, mouflon à manchettes, outarde)</li> <li>- Programme de réintroduction de la faune en déclin</li> </ul>

			depuis 1985 : <i>Oryx, Addax, Autruche.</i>
f) Montagnes			- Même situation que pour les forêts
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Toutes les institutions ayant dans leurs activités un rapport avec la diversité biologique sont saisies de la nécessité de la conservation de la diversité biologique et en particulier de la priorité à réserver aux espèces en déclin .</p> <p>L'objectif mondial, que l'on retrouve sous différents objectifs nationaux spécifiques est pris en considération dans toutes les stratégies sectorielles en Tunisie comme le PANDB, le PANLCD, la Stratégie Nationale de Développement Forestier et Pastoral...</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>Les apports nouveaux à noter sont les travaux de la Commission d'Agro-biodiversité animale, le Rapport National sur les Montagnes, l'avancement des travaux préparatoires d'inventaire en vue de la mise en place de Banque de gènes pour la conservation ex-situ des ressources génétiques, Im mse en place des jardins botaniques.</p>			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
L'obstacle le plus important est le manque de moyens financiers.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

## Encadrement VI.

Objectif 2.2		Améliorer l'état d'espèces menacées d'extinction	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
L'amélioration de l'état des espèces menacées fait partie de toutes les Stratégies Sectorielles qui visent la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques. Les programmes en Tunisie concernent la faune sauvage, les animaux domestiques, la flore spontanée, les végétaux à intérêt socio-économique et les plantes sauvages apparentées.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver le patrimoine génétique traditionnel : beaucoup de cultivars traditionnels très peu répandus, pratiquement inexistant dans le commerce, et dont l'usage est très localisé, limité à un terroir ou à caractère familial attaché à des usages traditionnels, ou liés à des savoir-faire particuliers sont menacés de disparition. Cette menace est d'autant plus intense qu'ils se distinguent des exigences du Marché. C'est le cas de nombreux cultivars de Blés, d'orges, etc...</li> <li>- Inclure le patrimoine traditionnel rare et menacé dans les programmes de recherche : des collectes ont été réalisées pour la conservation et la multiplication de cultivars rares et leur inclusion dans les programmes de recherche de laboratoires ou dans le cadre de préparation de diplômes (FST, INSAT, INRAT, NRST, FSB, et d'autres institutions de l'Enseignement Supérieur ou de l'Enseignement Agronomique ).</li> <li>- Procéder à la conservation et l'utilisation du patrimoine génétique rare et menacé : Il faudrait disposer d'une liste complète établie des espèces ou des génotypes qui sont réellement menacés, ce qui n'existe pas encore. Des projets concernant diverses actions sont lancés, notamment l'étude visant l'inventaire des ressources génétiques végétales et les savoirs qui les accompagnent et qui est lancée par le MEDD</li> </ul>
b) Eaux intérieures			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a les Projets concernant la protection de la micro-faune des Sebkhass polluées et le cas particulier du crustacé <i>Thermosbaena mirabilis</i> déjà cité.</li> <li>- Plusieurs études sont menées dans le cas des eaux intérieures ( APAL ).</li> </ul>



c) Marine et côtière			<p>Il y a différents projets dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Réseau de surveillance de l'herbier à posidonies</li> <li>- Les études d'implantation de récifs artificiels pour réduire l'impact de la pêche et le chalutage de fond excessif</li> </ul>
d) Terres arides et sub-humides			<p>Les mêmes objectifs que dans le programme des terres agricoles.</p> <p>Au niveau des actions concernant la faune on a surtout la reproduction assistée de l'Outarde <i>oubara</i> (IRA), la réintroduction du Cerf de Barbarie, l'autruche, la Gazelle <i>leptocéros</i>.</p>
e) Forêts			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les projets de reboisement, d'extension des aires protégées, les plans de gestion des aires protégées.</li> <li>- Les projets de reboisement utilisent de plus en plus d'espèces d'origine locale comme l'azelle, <i>accacia radiana</i>.</li> <li>- L'Organisation des populations en GFIC, loi 99-43 du 10/05/99 intégrant la population aux actions de production par la participation à la gestion du milieu forestier.</li> <li>- Les Plans de lutte contre les incendies (objectif à atteindre : 1ha/incendie)</li> </ul> <p>Ce sont des objectifs spécifiques qui se positionnent par rapport à l'objectif mondial qui est en fait, très général.</p>
f) Montagnes			Les mêmes objectifs que pour les forêts.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
Même position que pour l'objectif 2.1 du But 2, les différences et les limites entre le déclin et la menace d'extinction ne sont pas souvent très nettes pour des objets peu fréquents.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une commission nationale pour l'agro-biodiversité animale a établi un état des lieux</li> <li>- Une cellule de suivi au sein du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable assure le suivi de l'évolution de la situation par rapport à cet objectif en rapport avec les différents secteurs concernés. Il s'agit notamment de définir des schémas pour la politique nationale intersectorielle inspirée des directives de la CDB et préparer, en particulier, les plans de gestion pour la future banque de gènes.</li> <li>- La Loi n° 74-89 du 11 Décembre 1974 ratifiant le décret-loi 74-13 du 24 Octobre 1974, ratifiant la Convention pour la protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel</li> </ul>			

- Convention Africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (loi 76-91 du 4 Novembre 1976)

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

#### Encadrement VII .

<b>But 3</b>	<b>Promouvoir la conservation de la diversité génétique.</b>	
<b>Objectif 3.1</b>	<b>La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées</b>	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X
Veuillez préciser ci-dessous.		
<p>Dans la Stratégie Nationale, l'intégration de la diversité biologique dans les options stratégiques est un objectif majeur. Son impact est d'assurer une cohérence générale du développement socio-économique dans tous les secteurs de la vie économique.</p> <p>L'effort de conservation qui a porté jusqu'ici sur la flore spontanée et domestiquée (herboretum, petites banques de semences attachées à des laboratoires, collections de travail à INRAT, INAT, FST, IRA, INRGREF, CRDA etc...actions de conservation au champ, parcs nationaux, jardins botaniques et parcs à bois) ainsi que sur les animaux, a contribué à fixer les populations dans leurs terroirs par la conservation d'une diversité spécifique traditionnelle ayant une certaine valeur socio-économique (produits forestiers, fruitiers, des oasis, dattiers, plantes aromatiques de Nabeul, Epices de Korba, etc...).</p> <p>Cependant, en ce qui concerne le savoir local en matière de ressources génétiques, si la promotion continue à se faire par le biais de la circulation de l'information générale et dans le commerce par le biais de la promotion des produits, il n'y a pas encore de recensement au sens strict donnant un état réel du patrimoine du savoir faire. Dans ce domaine, beaucoup d'efforts sont encore à faire (ateliers, ouvrages, promotion médiatisée).</p> <p>Il est opportun de mentionner ici l'apport attendu du Projet d'étude MEDD sur l'Inventaire des</p>		

Ressources Génétiques Agricoles rares et menacées et des savoirs qui leur sont attachés.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			<p>Etant donné l'importance que cette question prend de plus en plus dans le Monde, il est devenu aujourd'hui nécessaire et urgent de recenser les connaissances traditionnelles qui sont en Tunisie nombreuses et maintenues encore le plus souvent de façon familiale, dans certaines zones où l'agriculture est marginale à caractère familial ou dans les domaines d'activités très spécifiques (aromatiques, médicinales, etc ...).</p> <p>Des collectes ont été effectuées par différents laboratoires pour les recherches et la conservation de certains cultivars traditionnels (orges, blés, melons, pastèques, piments). Les jardins botaniques pour les arbres fruitiers (12 dans tout le pays) renforcent en Tunisie le volonté de répondre à l'objectif mondial fixé pour le but 3.1.</p> <p>Les ONG jouent un grand rôle dans ce domaine par l'encadrement de agriculteurs et la valorisation du patrimoine génétique et culturel traditionnel. Citons</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ADD,</li> <li>- l'AID</li> </ul> <p>deux organisations tunisiennes qui s'intéressent à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétique locales.</p>
b) Eaux intérieures			-
c) Marine et côtière			<ul style="list-style-type: none"> <li>- La diversité génétique est difficile à maîtriser dans ce secteur particulier, étant donné qu'il s'agit d'une manière générale « d'espèces sauvages » en liberté.</li> <li>- Les projets de récifs artificiels (limiter le chalutage) favorisent l'agrégation de la faune et de la flore endémique du milieu.</li> <li>- les plans de restriction sur les méthodes de la pêche (maille de filet etc...) et concernant la tortue marine.</li> </ul>
d) Terres arides et sub-humides			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mêmes réflexions que pour l'agriculture</li> <li>- On peut souligner que les efforts fournis dans toutes les stratégies sectorielles convergent vers le maintien de l'oasis comme un ensemble intégré fondé sur une biodiversité généralisée des cultures qui est distribuée sur les « trois étages » de l'espace oasien afin d'optimiser de façon socio-économique l'espace total réduit où se concentre la population pour l'exploitation des animaux et des végétaux.</li> </ul>

e) Forêts			- La stratégie Nationale Forestière annoncée dans le Xème Plan de Développement consiste à conserver les espèces forestières par différentes approches (préservation, reboisement, lutte contre l'incendie). Elle vise ainsi à assurer aux 150.000 familles vivant dans ce milieu des revenus à valeur commerciale améliorée à partir des produits de la forêt (bois d'énergie, bois de façonnage, liège, romarin, myrte, champignon, figues de Barbarie, alfa, produits de la chasse etc...)
f) Montagnes			- La même chose que pour les forêts
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Oui, le Xème Plan d'orientation pour le Développement Economique présente une intégration de cet objectif dans la plupart des plans et programme d'activité sectorielle.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable assure le suivi de l'achèvement du projet « Banque de Gènes » au niveau National.</li> <li>- Les ateliers périodiques organisés pour les différentes Comité de Ressources Génétiques (graminées, plantes sylvo-pastorales, arboriculture, etc...) procèdent à la mise à jour des listes des différentes équipes.</li> <li>- Suivi et évaluation de l'agro-biodiversité animale par la Commission Nationale spécialisée.</li> </ul>			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

## Encadrement VIII.

<b>But 4</b>	<b>Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.</b>		
<b>Objectif 4.1</b>	<b>Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Comme il est défini dans le Xème plan de Développement, toutes les Stratégies Nationales et sectorielles sont considérées comme des outils élaborés dans le but de promouvoir l'utilisation des ressources tirées de la diversité biologique et leur consommation rationnelle. On se devra toujours de pérenniser les résultats par l'application d'une gestion conforme aux principes de la conservation de la diversité biologique.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il s'agit d'assurer la durabilité de la sécurité alimentaire dans le pays, mobiliser et exploiter les ressources naturelles disponibles.</li> <li>- Réaliser l'inventaire des ressources biologiques et celui des ressources génétiques rares et menacées.</li> <li>- Assurer la mise en œuvre des PDAI,</li> <li>- Assurer la mise en œuvre des PDRI,</li> <li>- Mettre en utilisation les cartes d'exploitation des terres agricoles et les cartes de compétitivité des produits agricoles pour assurer l'optimisation de la réussite dans la gestion des aires de production de la diversité biologique.</li> </ul>
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mêmes principes sont prévus dans le Xème plan de Développement dans ce secteur.</li> <li>- Assurer l'application du Code du pêcheur refondu ; renforcer le rôle de la police de la Pêche</li> <li>- Assurer l'application de la Loi 94-93 : Disposition de protection du milieu marin et des ressources halieutiques.</li> <li>- Appliquer les arrêtés pour les réglementations de la pêche (clovisses, poulpes, pêche sous marine etc...)</li> </ul>

d) Terres arides et sub-humides			<ul style="list-style-type: none"> <li>- On considérera ici les mêmes considérations que dans le cas des terres agricoles</li> <li>- Assurer le fonctionnement d'un système approprié adéquat de lutte contre la sécheresse (prévision précoce, coordination entre les intervenants, définition de plan d'intervention)</li> </ul>
e) Forêts			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les programmes de conservation de l'espace forestier, les plans de reboisement et de lutte contre l'incendie visent l'objectif de la conservation des aires qui ont une importance pour les produits de base de la diversité biologique.</li> <li>- Les GIFC, encadrés par les ONG sont appelés à collaborer pour la réalisation de cet objectif en tant que partenaires.</li> </ul>
f) Montagnes			La même réflexion que pour les Forêts
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
L'objectif 4.1 est incorporé dans la plupart des stratégies, plans et programmes sectoriels. Le Xème plan le souligne comme une nécessité pour assurer la durabilité et la sécurité alimentaire dans le pays, développer le produit agro-industriel et accroître l'exportation.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

## Encadrement IX.

<b>Objectif 4.2</b>	<b>La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X		
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Le Plan d'Action National préconise la gestion rationnelle des ressources qui constituent la diversité biologique. Il préconise <i>a priori</i> dans les actions menées pour assurer la conservation la prémunition de tous ses éléments contre les effets néfastes de l'exploitation minière, de la dégradation par toutes les formes de nuisances nocives possibles. La législation qui a été mise en place dans ce domaine exprime totalement le contenu du but mondial et est formelle à ce point de vue. L'approche adoptée par la Commission Nationale de Développement Durable prend en compte le droit des générations futures d'aspirer à un environnement sain et viable.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			<p>La Tunisie a toujours visé la consommation /exploitation des ressources de la diversité biologique qui assurent la durabilité de ces ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La politique sectorielle agricole inscrite au Xème plan de Développement Economique et Social vise la mise en place de Projets respectueux pour l'Environnement. C'est le cas des Programmes de Développement Rural intégré, des Programmes de Développement Agricole Intégré qui ont été mis en place parmi les moyens pour réaliser les objectifs de cette politique. .</li> <li>- Les programmes de Conservation de l'agro.biodiversité animale (Bovins, Ovins, Caprins, Equidés, etc )</li> <li>- L'aménagement des parcours sylvo-pastoraux</li> <li>- Les projets de conservation des Ressources phytogénétiques</li> <li>- Le zonage agricole des terres</li> <li>- Le code des Eaux</li> <li>- La mise en place d'une législation orientée :</li> <li>- Loi 83-87 du 4 novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles</li> <li>- Loi 92-72 du 03 août 1992 portant refonte de la législation relative à la protection des Végétaux.</li> <li>- Loi 95-70 du 17 juillet 1995 relative à la</li> </ul>

			<p>Conservation des Eaux et du Sol</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi 94-122 du 28 Novembre portant promulgation du code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme.</li> <li>- Loi 97-88 du 25 décembre 1997, relative à l'institution d'un fonds de lutte contre la désertification.</li> </ul>
b) Eaux intérieures			<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Stratégie Nationale sur les zones humides</li> <li>- Inscription sur la liste Ramsar : un site est déjà inscrit, d'autres sites potentiels sont en cours de procédure ou d'études.</li> <li>- Les Projets d'Aménagement des Bassins versants</li> <li>- Les plans d'aménagement et de gestion de 8 sebkhas : Ariana, Ben Ghiadha, Mahdia, Kélibia, Korba, Soliman, Sedjoui, Moknine et Radès.</li> <li>-</li> </ul>
c) Marine et côtière			<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réglementation de la Pêche</li> <li>- Les études de gestion de la zone sensible des Ilots Nord-Est de Kerkennah (APAL).</li> <li>- Le Plan d'Aménagement de la réserve de La Galite (Projet APAL).</li> <li>- Le Plan de Gestion de la partie marine du Parc National de Zembra et Zembretta (APAL).</li> <li>- Le Plan de Gestion de la Partie Marine du Parc National de Zembra et Zembretta ( APAL ).</li> <li>- Le Plan de Gestion du Parc National de la Galite.</li> <li>- La Convention INSTM-APAL pour la Cartographie des Herbiers de Posidonies le long des côtes tunisiennes.</li> </ul>
d) Terres arides et sub-humides			<p>Voir Terres Agricoles</p> <p>De plus, il y a tous les programmes spécifiques élaborés dans le cadre du PANLCD et où la consommation rationnelle et durable de la diversité biologique est impliquée dans le contenu du plan:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Ensemble d'opérations et d'approches participatives</li> <li>-Ensemble de projets horizontaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Renforcement des connaissances</li> <li>-développement des systèmes d'information et d'observation</li> <li>- Etablissement de plans de préparation à la sécheresse</li> <li>- Economie d'énergie</li> <li>- Education environnementale</li> </ul> </li> <li>-Appui aux institutions chargées à la mise en œuvre du PAN.</li> </ul>
e) Forêts			<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Stratégie Nationale de Développement Forestier et Pastoral</li> </ul>



			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Code forestier (réglementation de l'exploitation, de la chasse etc....).</li> <li>- L'organisation des populations sur le plan économique et social en GIFC</li> <li>- La réglementation de l'exploitation de l'Alfa.</li> <li>- Le Projet de sous-programme pastoral participatif.</li> <li>- Les études d'extension et d'amélioration de la gestion des d'aires protégées.</li> <li>- Les programmes d'Information et de Sensibilisation des usagers de la forêt et les initiatives des ONG.</li> </ul>
f) Montagnes			Les mêmes considérations que pour les forêts.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Les stratégies thématiques développées dans les différents secteurs (Agriculture, Ressources marines, Zones Humides, Forêts, Terres Arides...) ont adopté directement ou par la voie des objectifs nationaux spécifiques l'objectif mondial ci-dessus mentionné.</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
La même situation que dans le cas de l'objectif 41			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
On retrouve ici les mêmes limites que dans la plupart des objectifs, l'insuffisance des moyens financiers.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

**Encadrement X.**

<b>Objectif 4.3</b>		<b>Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international</b>	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Les espèces sauvages de la flore ou de la faune qui sont menacées sont rares. Elles ne font pas généralement pas l'objet d'un commerce international réglementé ou non comme dans le cas de beaucoup de produits qui sont l'objet d'activités de commerce international.</p> <p>A signaler que la Tunisie a adhéré au CITES, en ratifiant la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages menacées d'extinction (loi 74-12 du 11 mai 1974). Les mécanismes de surveillance sont mis en place et assurent le contrôle quotidiennement au niveau des postes d'accès (toutes les frontières).</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture			<p>Jusqu'à présent, il n'y a pas liste spécifique établie officiellement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il y a de toute évidence des plantes d'intérêts divers et particulièrement médicinales ou aromatiques ou ornementales qui font l'objet de passage des frontières par différentes raisons (tourismes, échantillonnages scientifiques, etc.)</li> <li>- Certains animaux, en nombre limité et pour les mêmes raisons, font aussi le passage des frontières (tortues d'eau douce, reptiles divers, arachnides, scorpions, etc...)</li> </ul> <p>La Direction Générale de la Production Agricole assure en collaboration avec les services de la Sécurité Nationale les contrôles aux frontières selon des listes mises à jour..</p>
b) Eaux intérieures			Pas de liste spécifique
c) Marine et côtière			Pas de liste spécifique
d) Terres arides et sub-humides			Pas de liste spécifique
e) Forêts			Pas de liste spécifique
f) Montagnes			Pas de liste spécifique
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies			

nationaux?	
a) Non	X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
<p>La ratification par la Tunisie de la Convention CITES définit la volonté du pays mais ne garantit pas l'efficacité de la mise en œuvre pour atteindre cet objectif. La priorité doit être réservée à l'établissement de listes d'identification spécifiques exigibles dans les contrôles pour l'application des mesures</p>	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Il n'y a rien de plus que la Convention CITES.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
L'application des lois et des textes relatifs aux règlements qui se rapportent aux flux du commerce	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

**Encadrement XI.**

<b>But 5</b>	<b>Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.</b>
<b>Objectif 5.1</b>	<b>Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels</b>
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	X
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	
Veuillez préciser ci-dessous	

Dans la stratégie nationale, la plupart des programmes d'action élaborés visent à travers des actions diversifiées à atteindre l'objet mondial qui consiste à réduire l'impact des actions anthropiques sur la diversité biologique et ceci par suite de la dégradation de ses habitats.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			<p>Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, par la mise en œuvre des programmes intégrés vise aussi la limitation des effets nuisibles sur les habitats ainsi,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Programmes de Développement Rural Intégré (PDRI) intègrent la protection de l'environnement et des ressources naturelles aux actions de réhabilitation des zones et à leur mise en valeur rationnelle.</li> <li>- Les Programmes de Développement Agricole Intégré visent la gestion durable des ressources naturelles (ce qui sous-entend la préservation des habitats).</li> <li>- Le zonage agricole, loi 83-87 du 11 novembre 1983 et modifications ultérieures est une protection juridique des terres agricoles (zones de sauvegarde).</li> <li>- Le code des Eaux. La loi 95-70 du 17 Juillet 1995 sur la conservation des Sols et des Eaux réglemente la gestion rationnelle de l'environnement hydrique. La police des eaux est un instrument pour atteindre l'objectif contre la dégradation.</li> </ul>
b) Eaux intérieures			<p>Les projets d'aménagements des sebkhas (8) et des lacs côtiers (4) ont pour but de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter et contrôler l'expansion urbaine qui dégrade considérablement et de façon quelque fois anarchique les habitats dans les zones humides</li> <li>• L'enlèvement des déchets solides et d'autres types de déchets déposés comme résidus des activités anthropiques</li> <li>• Eliminer les sources de pollution, nuisibles pour la microfaune, la faune, la flore aquatique et les oiseaux migrateurs</li> <li>• Dégager les voies de circulation de l'eau, élément liquide régulateur, pour les échanges naturels à l'intérieur de la zone et vers la mer</li> </ul>
c) Marine et côtière			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de gestion des ressources marines</li> <li>- Récifs artificiels pour lutter contre le chalutage de fond</li> <li>- Programme de protection de la côte contre l'érosion</li> <li>- Plan d'aménagement des plages</li> <li>- Etudes de périmètres de protection des zones sensibles littorales par la maîtrise foncière.</li> <li>- Le projet de Protection des Ressources Marines et Côtiers du Golfe de Gabès. Il s'agit du plan d'aménagement du golfe de Gabès: la dégradation du milieu qui est conséquente aux</li> </ul>

			<p>activités industrielles (industries chimiques liées au phospho-gypse) a entraîné en forte pollution du milieu marin et généré des effets néfastes sur les espèces halieutiques. Il y a un projet de renforcement du cadre juridique pour la réglementation de la pêche, la surveillance de la pollution en vue de la réhabilitation socio-économique du golfe de Gabès</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diverses conventions auxquelles la Tunisie a adhère: <ul style="list-style-type: none"> <li>• La convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer, Montego Bay (10/12/82)</li> <li>• Le plan d'action pour la Méditerranée (PAM, 20 pays des bords de la Méditerranée et de l'Union Européenne, 1990) sur le programme MEDPOL (Programme de Surveillance continue et de Recherche en matière de pollution)</li> <li>• La convention Africaine d'Alger (1968). Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles (certaines des espèces ont été inscrites dans l'annexe de la convention, ainsi : le phoque moine, les tortue marines, etc...)</li> <li>• La convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et au milieu naturel de l'Europe du 19/9/79 (la Tunisie a adhéré en 1995)</li> <li>• La convention de l'ASPIM</li> <li>• La convention de Bonn sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage du 23/6/79 amendée le 26/10/85.</li> </ul> </li> </ul>
d) Terres arides et sub-humides			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'action national de lutte contre la désertification et particulièrement le contenu dans ses projets horizontaux : Renforcement des connaissances de base et développement des systèmes d'information et d'observation (Inventaire des ressources en sols, surveillance de la dégradation, évaluation du potentiel de régénération des ressources végétales etc.).</li> </ul>
e) Forêts			<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Stratégie de Développement Forestier et Pastoral.</li> <li>- L'implication de la société civile dans les GIFC</li> <li>- Les aires protégées et les projets d'extension et de création. Les projets d'amélioration des plans d gestion.</li> <li>- Le code forestier et la réglementation de la chasse</li> </ul>
f) Montagnes			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mêmes réflexions que pour les forêts</li> <li>- Les projets d'aménagements des bassins versants</li> <li>- Les projets d'aménagements pour la</li> </ul>

			<p>conservation des sols.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les stratégies pour le développement d'Énergies renouvelables. Indirectement, il y a protection du couvert forestier contre le prélèvement excessif et sauvage du bois d'énergie.</li> </ul>
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Stopper les activités anthropiques qui dégradent l'habitat des ressources biologique est un objectif qui a été adopté dans la Stratégie Nationale dans tous les programmes où il est nécessaire.</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>Beaucoup d'efforts ont été déployés pour réhabiliter des habitats dégradés. Cependant des habitats continuent à être affectés par l'action anthropique du fait dans certains cas de l'absence de solution de change à proposer à une demande en croissance.</p>			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<p>Les pressions exercées par la communauté sur les habitats sont très anciennes et découlent des besoins de plus en plus grands d'une population qui se caractérise par une croissance démographique importante et qui entraîne une urbanisation excessive. De plus le développement du pays s'est accompagné d'une industrialisation rapide, de la mise en place de réseaux de communication et d'ouvrages qui sont de grands consommateurs d'espace pris sur les habitats de la diversité biologique.</p>			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

## Encadrement XII.

<b>But 6</b>	<b>Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.</b>		
<b>Objectif 6.1</b>	<b>Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
La loi sur la Protection de l'Environnement fixe les modalités d'autorisation pour l'importation ou l'exportation des espèces exotiques domestiques ou sauvages. Les voies d'entrée (aéroport, frontières terrestres) sont contrôlées.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture			- La Direction de la Protection des végétaux supervise plusieurs mesures pour contrôler l'entrée des espèces exotiques dans les pays. - Existence d'un cadre législatif pour les restrictions
b) Eaux intérieures			-
c) Marine et côtière			- Le contrôle ne peut s'exercer que pour des cas particuliers introduits (animaux d'aquarium, de vivarium etc...). Mais évidemment, le milieu naturel n'est pas évalué. Cela nécessiterait des moyens considérables. - Il faut signaler les efforts pour protéger le milieu marin contre l'envahissement par l'espèce <i>Caulerpa Taxifolia</i> . - La Tunisie a adhéré à la Convention concernant la lutte contre les espèces envahissantes et des études de cas ont débuté dans le cadre de la Convention de Barcelone.
d) Terres arides et sub-humides			- Mêmes réflexions que pour l'agriculture
e) Forêts			- Mêmes réflexions que pour l'agriculture
f) Montagnes			- Idem
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
L'objectif dans la Stratégie Nationale est le même que l'objectif mondial. Les contrôles se font au quotidien dans les points d'entrée du pays.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
Si le contrôle se fait de façon routinière sur les accès terrestres et les aéroports, il est cependant difficile, en dehors probablement des lignes de transport maritime au niveau des débarquements, à assurer pleinement sur les entrées maritimes et les côtes où il nécessiterait beaucoup plus de moyens et un personnel très nombreux, notamment concernant les eaux de ballast.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
<p>* Il faut surtout signaler que dans le domaine de la recherche scientifique, les échanges de matériel biologique expérimental avec des laboratoires étrangers entraînent l'introduction de végétaux à l'état de graines, voire même sous forme de fragments, d'organes et de cultures de tissus et peuvent être suivis de l'utilisation en champ ou en pépinière.</p> <p>Les risques qui peuvent en découler ne sont pas contrôlés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soit la dissémination par les éléments naturels (vent, eau, etc...) et l'envahissement de l'espace</li> <li>- Soit la contamination par le pollen, véhiculé de fleur à fleur vers les espèces et génotypes autochtones</li> </ul> <p>* Il faut aussi signaler le cas de <i>Bromus catharticus</i>, graminée sauvage envahissante, qui s'est introduite en Tunisie dans le cadre d'importation de semences sélectionnées en tant qu'impureté et qui se répand et infeste les cultures céréalières installées dans les terres argileuses de bas fond (un programme en malherbologie est en cours, INRAT)</p>	

**Encadrement XIII.**

<b>Objectif 6.2</b>	<b>Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces</b>
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été	X



définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>La législation tunisienne prévoit que les importations de végétaux et d'animaux doivent être soumises à des contrôles phytosanitaires et zoosanitaires. La mise en quarantaine est de rigueur pour empêcher la prolifération d'espèces susceptibles d'envahir par cette voie l'écosystème, les habitats et de par là, d'affecter les espèces.</p> <p>Il reste le cas des fléaux imprévisibles et la voie marine qui reste dans l'ensemble, incontrôlable compte tenu des moyens actuels qui sont limités. Il faudrait prendre en considération, parmi ces fléaux, le cas de l'envahissement par les acridiens dans toute l'Afrique du Nord.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agriculture est concernée en Tunisie en premier lieu par la préparation des programmes de lutte contre l'invasion des criquets.</li> <li>- Projets de lutte antiacridienne en coopération avec les pays limitrophes du Sahara (Libye, Algérie)</li> <li>- Programme de lutte contre les « mauvaises herbes » envahissantes introduites avec des semences. Cas du programme de lutte contre le Brome dévastateur des champs de céréales, <i>Bromus-Catharticus</i>. Un projet de lutte est en cours en malherbologie (INRAT).</li> </ul>
b) Eaux intérieures			- La même situation.
c) Marine et côtière			- Les programmes de lutte contre <i>Caulerpa Taxifolia</i>
d) Terres arides et sub-humides			- Programme de lutte anti-acridienne
e) Forêts			- Programme de lutte anti-acridienne
f) Montagnes			- Idem
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Cet objectif est inscrit dans les programmes des Départements qui sont concernés par les espèces envahissantes les plus importantes. Ces départements disposent de leurs propres moyens et ont établi leurs stratégies pour être prêts de façon permanente. C'est la situation qui prévaut dans l'état actuel essentiellement pour les criquets. Des espèces envahissantes sporadiques donnent lieu à des mesures exceptionnelles d'urgence. C'est le cas du pullulement de rongeurs, d'insectes, de sanglier, mais ces cas restent à caractère national, constituant, des invasions inter-régions</p>			

particulières, non dans le sens attribué par la convention sur la diversité biologique à l'objectif en question.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Ces problèmes d'espèces envahissantes sont gérés au cas par cas. Toutefois dans le cas du criquet, il y a une surveillance continue de l'évolution du fléau, une synergie avec les pays de la région.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Rien de majeur à signaler à part le manque de moyens en cas d'invasion très importante.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

#### Encadrement XIV.

<b>But 7</b>	<b>Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.</b>	
<b>Objectif 7.1</b>	<b>Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques</b>	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		
b) Oui, le même que l'objectif mondial		
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X
Veuillez préciser ci-dessous		
<p>- La Tunisie a ratifié la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, loi 93-46 du 3 Mai 1993.</p> <p>- La Tunisie a pris part à toutes les concertations qui se sont tenues à propos de cet objectif (COP et autres)</p> <p>- La création de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables a permis à la Tunisie de se doter d'un cadre pour l'information, la vulgarisation et la sensibilisation du public concernant les risques liés aux changements climatiques. La nécessité d'assurer la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable est mise en relief. Des brochures de tous les niveaux sont distribuées dans les établissements scolaires.</p> <p>Mais, la Tunisie n'a pas encore mis en place des actions visant à atteindre l'objectif mondial.</p>		
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout		

objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			<p>- Un programme non encore entièrement identifié, est en préparation en vue de l'adaptation génétique des végétaux aux changements climatiques : il porte notamment sur une étude dans le cadre des Changements Climatiques et les impacts sur les écosystèmes naturels (MARH).</p> <p>- Il y a aussi le Projet Synergie dans le cadre du Projet ANCR (FEM) « auto-évaluation Nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial (TUN 02631), voir les détails plus loin.</p>
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

#### Encadrement XV.

<b>Objectif 7.2</b>		<b>Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique</b>	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a)	Non		
b)	Oui, le même que l'objectif mondial		
c)	Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Tunisie, dans l'élaboration de la Stratégie Nationale a tenu compte des effets de « l'artificialisation du milieu naturel, des conséquences de l'urbanisation galopante et des effets d'une industrialisation en croissance continue</li> <li>- Pour éviter l'évolution vers la destruction des écosystèmes, des programmes sectoriels sont élaborés en vue de développer des outils de prévention et de protection de la diversité biologique et son utilisation durable.</li> </ul> <p>Le développement des outils de prévention dans la Stratégie Nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte la composante de la diversité biologique dans les études d'impacts de l'Environnement (EIE). MEDD/ANPE</li> <li>- Développer des outils par               <ul style="list-style-type: none"> <li>• la révision des textes réglementaires</li> <li>• Le développement des systèmes de suivi évaluation MEDD-DCNMR/ ANPE</li> <li>• Le développement des solutions techniques limitant les effets négatifs des rejets sur le milieu naturel</li> <li>• Renforcer le système de surveillance continue MEDD/ANPE</li> <li>• Organiser des cycles de formation aux agents de contrôle pour la protection de la diversité biologique MEDD/CITET</li> <li>• Encourager l'agriculture et l'aquaculture biologiques MARH/MEDD</li> </ul> </li> </ul>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		<p>L'agriculture intensive est consommatrice d'intrants (herbicides, pesticides, fertilisants, défoliants etc...) qui dégradent la diversité biologique. Différents programmes ont été développés pour préserver la diversité biologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmes de développement de l'agriculture biologique</li> <li>- Création de l'ANPE et ses mécanismes de contrôle</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi sur la Protection des Végétaux et l'usage et le stockage des pesticides.</li> <li>- Mise en place de la Stratégie Nationale d'importation et de stockage des pesticides.</li> </ul>
b) Eaux intérieures	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de l'APAL et ses mécanismes de contrôle</li> <li>- Développement des textes législatifs et institutionnels</li> <li>- Programme National de réhabilitation et de valorisation des sebkhas du littoral</li> <li>- Le code des forêts réserve une bonne partie à la protection de ces écosystèmes</li> </ul>
c) Marine et côtière	X		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de développement de l'aquaculture biologique dans les fermes aquacoles et les grands barrages.</li> <li>- La Gestion et la Surveillance des écosystèmes littoraux, APAL .</li> <li>- Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, loi n° 76-14 du 2 Janvier 1976.</li> <li>- Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution, loi n° 77-29 du 25 Mai 1977 et les amendements ultérieurs.</li> </ul>
d) Terres arides et sub-humides	X		- La même situation que pour l'agriculture
e) Forêts	X		- La même situation que pour l'agriculture
f) Montagnes	X		- Idem
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
La Tunisie a élaboré une Stratégie Nationale et un projet de développement des outils de prévention et de protection de la diversité biologique contre la pollution.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>Dans le cadre de la Stratégie Nationale il y a des mesures juridiques et institutionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une législation appropriée</li> <li>- Mise en place au sein du CITET de laboratoires d'analyses pour le contrôle de la pollution</li> <li>- Création d'un Fonds de dépollution comme mesure incitative</li> <li>- Création de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement</li> </ul>			

- Promotion des activités de récupération et de recyclage, de compostage.
- Assainissement des eaux usées.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

#### Encadrement XVI.

<b>But 8</b>	<b>Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.</b>		
<b>Objectif 8.1</b>	<b>Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>Dans la stratégie nationale les dispositions qui concernent la conservation in-situ, la préservation des ressources génétiques animales et végétales, le reboisement, les différents plans d'aménagement et les stratégies de repos biologique sont destinées à atteindre l'objectif « préserver et consolider la capacité des différents systèmes à fournir durablement des biens et des services ».</p> <p>Dans le plan d'action national, le projet d'adaptation des modes et des pratiques d'exploitation des ressources aux conditions du développement durable prévoit des modes pour une exploitation appropriée et respectueuse de la durabilité des ressources.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les programmes de conservation des eaux et des sols</li> <li>- Le code des eaux</li> <li>- Les programmes de conservation des ressources génétiques in-situ et ex-situ</li> <li>- Les programmes de développement durable,</li> </ul>

			<p>PDAI, PDRI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification</li> </ul>
b) Eaux intérieures			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réglementations de l'irrigation de manière à garantir la pérennité des zones humides. Cas particulier de l'Ichkeul, considéré consommateur régulier des eaux du Barrage de retenue Joumine.</li> <li>- Les programmes de lacs collinaires</li> <li>- Les plans d'aménagements des bassins versants</li> <li>- L'aménagement des lagunes et des zones humides côtières</li> </ul>
c) Marine et côtière			<ul style="list-style-type: none"> <li>- La législation réglementant la pêche</li> <li>- Les programmes de gestion intégrée de la pêche dans le sens favorable au maintien de l'équilibre de l'halieusystème et pour assurer sa reproductibilité</li> <li>- Les protections se a faune et de la flore marines par les récifs artificiels</li> </ul>
d) Terres arides et sub-humides			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les programmes de conservation du sol.</li> <li>- Economie de l'eau</li> <li>- Le Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification</li> <li>- Réglementation des parcours pastoraux</li> </ul>
e) Forêts			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les plans de lutte contre les incendies</li> <li>- Les plans de reboisement inscrit dans la Stratégie de Développement Forestier et Pastoral.</li> <li>- Les réserves de la faune sauvage et l'élaboration des plans de gestion des réserves</li> <li>- Les réglementations de la chasse</li> <li>- Les programmes de groupements des usagers de la forêt en GIFC</li> </ul>
f) Montagnes			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mêmes programmes que les forêts</li> <li>- Les projets de conservation des sols et la lutte contre l'érosion</li> <li>- Les bassins versants</li> <li>- Les campagnes d'incitation à la pratique des labours selon les méthodes qui ne favorisent pas la dégradation par l'entraînement des éléments arables.</li> </ul>
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			

Dans la Stratégie Nationale, de nombreux objectifs convergent vers l'idée qu'il s'agit de profiter de l'écosystème sans compromettre sa durabilité.

- |  |           |
|--|-----------|
| - Promouvoir l'exploitation et la gestion des formations végétales         | MARH/MEDD |
| - Promouvoir l'exploitation et la gestion des ressources en eau            | MARH/MEDD |
| - Promouvoir la conservation, la capacité de la production des sols        | MARH/MEDD |
| - Promouvoir la gestion durable appropriée pour chaque écosystème sensible | MARH/MEDD |

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Des efforts ont été fournis pour la protection des sols contre l'érosion, pour assurer l'économie de l'eau (entre autres : la réalisation de lacs collinaires), la réglementation de l'exploitation des forêts et l'encouragement à la gestion auto-participative.

Cependant, les cycles de sécheresse imprévisible et la poussée sociodémographique, l'urbanisation incontrôlée et d'autres processus de dégradation imprévisibles de l'écosystème restent préoccupants du fait des aléas.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

La sécheresse et la désertification, les changements climatiques, les incendies restent des obstacles majeurs pour atteindre ultérieurement cet objectif. De plus le manque d'information sur l'importance des ressources génétiques locales laisse les exploitants adopter des variétés améliorées parce qu'ils sont attirés souvent par la perspective de rendements conséquents et, de ce fait, marginalisent le patrimoine biologique local ce qui se solde par la réduction de la diversité biologique. Celle-ci risque de ne plus être utilisée ou de rester conservée pendant par le secteur agricole traditionnel, dans les zones où se retrouve une petite agriculture marginale qui se maintient encore difficilement dans de petites exploitations souvent à caractère familial.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

#### Encadrement XVII .

<b>Objectif 8.2</b>	<b>Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres</b>
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	



L'importance que la Stratégie Nationale attache à cet objectif est très grande. Les programmes de conservation des ressources phytogénétiques et zoogénétiques, les programmes concernant les parcours, les forêts, et les ressources halieutiques comprennent des actions dont le but est d'atteindre cet objectif. De plus, Tunisie a même inscrit dans les priorités de la conservation des ressources naturelles, certaines qui ne semblent pas devoir, jusque là, présenter un intérêt socio-économique ou commercial évident, notable. On part du fait que leur maintien dans les équilibres éco-systémiques naturels est primordial. C'est le cas de la Stratégie tunisienne pour certaines zones marginalisées du pays (des écotypes de blé ou d'orge dans ces zones agricoles comme les montagnes, les limites du désert, les terrains salinisés, plantes de parcours pauvres.)

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les programmes spécifiques élaborés pour la conservation ex-situ ou in-situ des ressources phytogénétiques et des ressources animales, pour les espèces, les variétés, les cultivars, les races ayant un intérêt socio-économique.</li> <li>- Inclure les plantes médicinales de pharmacopée traditionnelle.</li> <li>d)- Les jardins botaniques : ce programme qui démarré en 1998 a donné lieu à une collecte de toute la variété génétique intra-spécifique disponible dans le pays pour sa conservation selon 12 jardins botaniques ( conservation ex situ des espèces d'importance économique ou environnementale, chacune représentée par un nombre élevé de génotypes qui constituent le patrimoine génétique qui existe dans le pays.</li> <li>-</li> <li>- e)-La conservation des ressources pastorales, (banque de graines à l'IRA pour les ressources phytogénétiques ).</li> <li>- Mise en place du projet Banque Nationale de gènes, MEDD</li> </ul>
b) Eaux intérieures			- Programme d'aménagement de la pisciculture dans les sites des grands barrages.
c) Marine et côtière			- Les plans de gestion de la pêche et le repos biologique pour la conservation des stocks en vue d'harmoniser l'activité socio-économique dans le secteur spécifique.
d) Terres arides et sub-humides			- Les mêmes que pour l'agriculture.
e) Forêts			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les programmes de conservation des espèces sylvo-pastorales d'un intérêt socio-économique dans les parcours à un niveau local ou national.</li> <li>- Tous les recouvrements de programmes avec le PANLCD</li> <li>- La prise en compte des communautés vivant de la forêt (GIFC)</li> </ul>

f) Montagnes			
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>La stratégie nationale de conservation coïncide avec l'objectif mondial dans la mesure où elle vise l'ensemble de la flore et de la faune du pays, c'est-à-dire les ressources biologiques qui sont indispensables à la subsistance et dont l'intérêt repose sur les résultats bénéfiques qui sont attendus par les pauvres ou là où ces derniers sont concernés de façon implicite. Autrement dit, la stratégie de la conservation en Tunisie, dans ses programmes, a établi des priorités en tenant compte des retombées sociales de la conservation.</p> <p>Dans ce contexte, les priorités sont, de plus, adoptées compte tenu du degré de la menace, et de là, de l'urgence de la conservation pour l'utilisation durable.</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>Des programmes élaborés pour atteindre cet objectif ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Citons comme exemple le cas de l'Orge, « céréale du pauvre » dans les milieux arides et qui possède de nombreux écotypes et cultivars qui sont bien adaptés à l'aridité et à la salinité du Littoral Sud de la Tunisie. Plusieurs de ces cultivars ont été collectés chez les agriculteurs et évalués (FST, INRAT) introduits même comme géniteurs pour améliorer d'autres variétés concernant l'introgression de gènes d'adaptation à l'aridité. Citons aussi les variétés de différentes espèces oasiennes, qui sont l'objet de conservation et dont un intérêt important est le maintien des populations qui en vivent dans ces biotopes et ne présentent en fait pratiquement aucun autre intérêt pour l'exploitation dans le reste du pays. C'est un des objectifs du Projet RAB « gestion participative des ressources génétiques des palmiers dattiers dans les oasis du Maghreb » mis à place dans le cadre du PUND.</p>			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- Les mêmes obstacles que pour la conservation en général et particulièrement le manque de moyens.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

## Encadrement XVIII.

<b>But 9</b>	<b>Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.</b>		
<b>Objectif 9.1</b>	<b>Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>La nécessité de prendre en compte les savoirs locaux dans la conservation de la diversité biologique est soulignée à tous les niveaux prioritaires de la Stratégie Nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique: recenser, et prendre en charge les connaissances ancestrales, diffuser et communiquer les savoirs populaires sur la diversité et élargir ces actions aux pratiques ethnobotaniques. Toutefois, la protection nécessite une identification réelle des connaissances et la disposition de listes à la fois des savoirs et des groupes qui les détiennent, ce qui n'a pas été réalisé jusque là.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	<p>Il n'y a pas de liste établie pour l'inventaire des connaissances traditionnelles mais la prise en compte des communautés locales dans l'approche participative est une manière de reconnaître leur valeur et un pas vers la protection sous une forme appropriée.</p> <p>Il faut signaler :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Etude MEDD élaborée en 1999 sur les systèmes traditionnels péri-urbains ( les savoirs faire dans les zones agricoles péri urbaines ).</li> <li>- l'Etude MEDD qui en cours de mise en place sur l'Inventaire des ressources génétiques agricoles rares et menacées et es savoirs traditionnels qui leurs sont attachés.</li> </ul>
b) Eaux intérieures		X	- idem.
c) Marine et côtière		X	- idem.
d) Terres arides et sub-humides		X	<p>Le projet régional RAB (/IPGRI/PNUD/FEM/)"gestion participative des ressources génétiques des palmiers dattiers dans les oasis du Maghreb" a , dans son objectif 2: "lutter contre l'érosion génétique des variétés de palmier dattier in situ causée par les forces du marché". Les exigences du marché entraînent l'exclusion de multiples variétés traditionnelles destinées à la satisfaction des besoins locaux et que les populations autochtones savent maintenir et utiliser jusque-là pour leurs propres besoins. Ceci ne veut pas dire que le projet RAB est inscrit dans un programme national spécifique.</p>

e) Forêts		X	- Idem
f) Montagnes		X	- Idem
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Le savoir local est un sujet constamment évoqué dans les programmes d'inventaire de la diversité biologique. Il nécessite la réalisation d'un inventaire. Les connaissances traditionnelles que l'on doit considérer d'une importance vitale sont appelées à être valorisées, en particulier dans les programmes qui font appel à l'approche participative et plusieurs programmes utilisant cette procédure ont été déjà élaborés. Cependant, il n'y a pas encore de protection proprement dite. La protection nécessite l'existence préalable de l'objet à protéger, ce qui n'est pas encore le cas pour les connaissances locales.</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>On constate qu'il n'y a pas d'inventaire précis au sens strict du terme. Il n'y a pas encore de programme spécifique ou d'étude particulière dans ce domaine, mais plutôt des données éparses, en particulier pour des pratiques agricoles ou dans le cas de la pharmacopée traditionnelle. Il n'y a pas encore, dans ce domaine, d'initiative particulière émanant de l'autorité. Un progrès pourrait être enregistré par l'implication de la société civile encadrée par les ONG à l'aide de mesures d'incitation, de projets régionaux.</p>			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<p>Il n'y a pas d'obstacle particulier à signaler. On peut toujours émettre l'hypothèse que la diversité biologique constituée par les connaissances traditionnelles n'étant pas encore parvenue à un état caractérisé par un intérêt socio-économique.</p>			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

## Encadrement XIX.

<b>Objectif 9.2</b>	<b>Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>La stratégie nationale sur la conservation de la diversité biologique ainsi que les stratégies sectorielles tiennent compte de l'importance des droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances et la nécessité de les protéger. Toutefois, il n'y a pas encore d'inventaire exhaustif reconnu et de législation appropriée. Les groupements vivants en forêt peuvent être considérés les plus proches de cette situation. En Tunisie, la constitution de l'Etat ne confère pas d'autorité de pouvoir à la communauté. Le pays a, de ce fait, une structure administrative et de gestion hiérarchisée au sein de chaque gouvernorat autour de l'exécutif central.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	<p>C'est dans les programmes réservés à l'agriculture que se trouvent impliqués les connaissances et le savoir faire traditionnel, bien qu'il n'y ait aucun inventaire précis.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets intégrés à l'approche auto-participative</li> <li>- Projets portant sur les plantes médicinales et aromatiques</li> </ul>
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	- Même situation que en agriculture
e) Forêts		X	- Les projets pilotes OPDI impliquent la DGF, les ONG et la population pour la mise en place des GIFC. Ils peuvent être le lieu favorable à la valorisation du savoir traditionnel par l'approche auto-participative.
f) Montagnes		X	- La même réflexion que pour les forêts.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			x
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			

Veillez préciser ci-dessous.

La stratégie nationale appelle à la valorisation des connaissances traditionnelles. Cependant, à notre connaissance, aucun programme n'a fourni de listes de savoirs à protéger ni proposé de lancer des études dans ce domaine.

IV) Veillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

- Il n'y a encore aucun inventaire, et par conséquent aucune mesure de protection. La situation qui semble se rapprocher d'une ébauche, mais loin de la finalisation, est celle des forêts (voir plus haut).

V) Veillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

- Une étude (niveau appel d'offre national) sur l'inventaire des ressources génétiques agricoles rares ou menacées portera aussi sur "les connaissances traditionnelles pratiques ainsi que les modes d'élevage", notamment dans le secteur traditionnel (MEDD/DGEQV).

VI) Veillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veillez fournir toute autre information pertinente.

On peut, à titre de commentaire, ajouter que la protection des droits des communautés autochtones à leurs connaissances et un objectif mondial faisant partie de la stratégie mondiale pour l'application des termes de la CDB. Toutefois, dans certains pays, les communautés autochtones ont une autorité administrative sur leur territoire et la personnalité locale est plus nette. Dans le cas de la Tunisie, l'autorité et de par là, la législation appartient à l'état.

**Encadrement XX.**

<b>But 10</b>	<b>Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.</b>	
<b>Objectif 10.1</b>	<b>Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents</b>	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?		
a) Non		X
b) Oui, le même que l'objectif mondial		
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		
Veillez préciser ci-dessous		
Des espèces animales et végétales continuent, pour des fins commerciales ou d'agrément à passer les frontières et les contrôles qui y sont installés. La recherche scientifique effectuée aussi des transferts sous forme d'échantillons de graines ou de cultures in vitro ou de toute autre partie de végétaux et même des spécimens animaux, en particulier pour effectuer des recherches à l'étranger. Cependant ce mouvement de ressources génétiques n'est soumis à aucune législation. Il n'existe pas de cadre législatif spécifique, dans ce domaine. A signaler le traité de la FAO, signé par la Tunisie et		

non encore mis en application.

La mise en place de la Banque Nationale de Gènes contribuera, par une gestion appropriée, à un organisation pour l'implication de la Tunisie dans l'intégration et la mise en œuvre de cet objectif mondial.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	- Il n' y a pas de cadre spécifique et pas de législation appropriée en vue de régler les transferts.
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	- Même situation que pour l'agriculture
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non		X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		

Veuillez préciser ci-dessous.

La Stratégie Nationale dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique prend note de la nécessité de la mise sur pied de dispositions pour le transfert. Cependant, la situation n'a pas évolué relativement à la Convention sur la diversité biologique CBD elle-même dans le cadre de l'article 15.

- Dans le cadre du Traité International: La Tunisie considère que la CDB vient renforcer le rôle de la commission de la FAO. L'adhésion de la Tunisie est motivée par :

\* La reconnaissance des "droits des agriculteurs"

\* L'établissement d'un système international pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques afin de pouvoir renforcer les systèmes nationaux de recherches agricoles (NARS).

- La Tunisie a signé le Traité International sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture à la date du 10/6/2002 et ratifié à la date du 10/6/2004.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

La situation, n'a pas évolué. Jusque là, aucune législation ni disposition institutionnelle pour l'application. Il n'y a encore aucun mécanisme national pour la mise en œuvre.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

**Encadrement XXI.**

<b>Objectif 10.2</b>	<b>Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>En l'absence de cadre juridique, il n'est pas possible de définir des avantages issus de l'utilisation commerciale ou toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant les dites ressources. Il sera aussi nécessaire de définir la nature des avantages à partager: brevets, produits de la multiplication, en se référant à la liste de Bonn.</p> <p>Jusqu'à meilleure définition, les transferts actuels restent non "partagés".</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les transferts au titre du commerce de semence ont une compensation monétaire</li> <li>- Les transferts pour des intérêts scientifiques ne représentent ni échéance, ni évaluation des avantages.</li> </ul>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture		X	Il n'y a pas d'objectifs spécifiques.
b) Eaux intérieures		X	Il n'y a pas d'objectifs spécifiques.
c) Marine et côtière		X	Il n'y a pas d'objectifs spécifiques.
d) Terres arides et sub-humides		X	Il n'y a pas d'objectifs spécifiques.
e) Forêts		X	Il n'y a pas d'objectifs spécifiques.
f) Montagnes		X	Il n'y a pas d'objectifs spécifiques.
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			



a) Non	X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
Il n'y a pas d'objectif national ou spécifique avec une mise en œuvre de programme d'action ou de texte législatif.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

**Encadrement XXII .**

<b>But 11</b>	<b>Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.</b>
<b>Objectif 11.1</b>	<b>Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20</b>
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?	
a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X
Veuillez préciser ci-dessous	
Dans le cadre de la mise en application de l'article 20 de la Convention (chaque partie contractante s'engage à fournir, en fonction de ses moyens, un appui et des avantages financiers pour ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la présente convention...) a mis en place les structures nécessaires à la réalisation de priorités établies.	

Les actions accomplies dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB ont été réalisées grâce;

- aux fonds mis en place par l'Etat tunisien à travers les différents départements concernés
- Les donations étrangères pour la réalisation de différentes actions
- Différents bailleurs de fonds pour financer les projets des associations (voir dans ce rapport – Rapport: coopération) et le partenariat
- Les engagements de la coopération internationale (voir coopération)

La mise en œuvre de la CDB a bénéficié de financements pour le renforcement des capacités et l'élaboration de la Stratégie pour la réalisation des objectifs de l'article 20. Le projet ANCRE prévoit le renforcement de capacités et est en cours d'élaboration.

L'Etat tunisien a mobilisé des fonds pour la réalisation du PANDB et dont le montant s'élève à . 43 790 105 DT. Les détails sont donnés plus loin, Encadrement LXI.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture			
b) Eaux intérieures			
c) Marine et côtière			
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts			
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	

Veuillez préciser ci-dessous.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

**Encadrement XXIII.**

<b>Objectif 11.2</b>	<b>La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20</b>		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
<p>L'article 20 stipule le transfert de technologie des Parties qui sont les pays développés vers les Parties qui sont des pays en voie de développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement des obligations qui leur incombent en vertu de la CBD.</p> <p>Dans la mise en œuvre de la Convention, la Tunisie, dans le cadre des priorités fixées par le plan d'action national, a appliqué le principe de transfert de technologie, mais surtout, jusque là à l'échelle nationale (transfert de données de vulgarisation des connaissances scientifiques, de méthode de conservation de l'eau, des sols, des éléments constitutifs de la diversité biologique);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre institutions de recherche</li> <li>- Entre institutions de recherche et services administratifs, techniques d'encadrement et d'assistance de la population (CRDA)</li> <li>- Vers les projets intégrés pour la population à travers l'approche participative</li> <li>- En collaboration avec les ONG dans les projets impliquant le partenariat (cas des GEFC etc....).</li> </ul> <p>Mais il n'y a pas encore de transfert de technologie dans le cadre de la CDB, tel qu'il est exprimé dans le but 11.2 compte tenu de l'article 20 de la CDB.</p> <p>Il faut toutefois signaler que les structures en place dans différents départements en Tunisie et en particulier le MEDD, ont bénéficié de l'intervention de spécialistes venus dans le cadre de l'expertise pour apporter une assistance technique pour la mise en place des structures nécessaires pour la mise en œuvre de la CDB.</p>			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
<b>Programme de travail</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Précisions</b>
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	

d) Terres arides et sub-humides	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
e) Forêts	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
f) Montagnes	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			<input checked="" type="checkbox"/>
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			<input type="checkbox"/>
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			<input type="checkbox"/>
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

## Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

### Encadrement XXIV.

<b>Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<p>a) Un bilan bibliographique a été déjà établi et figure dans le <i>Premier Rapport National sur la Diversité Biologique</i>. Il a été élaboré en tenant compte des résultats de toutes les recherches effectués dans le domaine de la Biologie végétale, des thèses préparées dans les instituts d'enseignement et de recherche scientifique sur les grands groupes d'espèces végétales connus en Tunisie dans les différents écosystèmes (ressources phyto-pastorales, phytocoenoses, espèces exotiques introduites).</p> <p>b)- De plus figurent les états dressés pour diversité végétale agricole.</p> <p>c)- La diversité biologique végétale des milieux humides et marine a aussi été répertoriée mais elle comporte des lacunes concernant certains groupes (cours d'eaux, barrages, lagunes côtières, milieu marin).</p> <p>d)- Des flores ont été complétées et éditées dont Quezel pour l'Algérie ( mais utile aussi pour la Tunisie ), Pottier-Alapetite et diverss autres manuels destinés aux étudiants.</p>	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	

Oui, parmi les quatre objectifs que la Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique a retenus et qui permettront la conservation et l'utilisation durable figure l'objectif 1 :

Mieux connaître la Diversité Biologique de la Tunisie :

Ce premier objectif vise à remédier aux insuffisances actuelles dans le domaine de la connaissance de la Diversité Biologique et notamment des écosystèmes sous tous leurs aspects. L'approche d'un tel objectif devra nécessairement passer par la mise à jour permanente d'inventaires qualitatifs et quantitatifs des ressources biologiques terrestres et marines.

### III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

- Les états dressés pour la microflore et la macroflore terrestres sont pratiquement complets (plantes sylvo-pastorales, phytocoenoses, espèces exotiques utiles).
- Des grands herbiers existent (FST, INRAT, INAT, INRGREF, un herbier électronique est en préparation, FST).
- La connaissance des micro-organismes est bien avancée : germes d'intérêt industriel, bactérie d'intérêt agronomique pour le métabolisme de l'azote (Rhizobium, Bradyrhizobium, azobacter), champignons, virus recombinants.
- Pour les cours d'eau et les barrages, il y a encore très peu d'études et les connaissances sont incomplètes à part quelques sites particuliers.
- La même situation concerne les zones humides continentales.
- Pour la diversité biologique marine et celle des côtes de la Tunisie, les inventaires établis jusqu'à présent sont encore très incomplets, comprenant des microphytes et des macrophytes.  
Les macrophytes benthiques dont quatre sont des phanérogames marines font l'objet de surveillance, de protection et sont considérées comme des peuplements menacés.
- L'agrobiodiversité végétale a fait l'objet de très nombreux travaux et l'inventaire est pratiquement bien avancé (IRESA, ateliers MEDD).  
Des inventaires particuliers allant au niveau variétal par analyse génétique moléculaire existent pour les espèces à grand intérêt socio-économique (Céréales, Dattier, grenadier et d'autres) FST, INRAT, INRST, INSAT, ESAK.
- Etude relative à l'Inventaire des Ressources Génétiques Agricoles rares et menacées (à l'Etat d'appel d'offres/MEDD) a pour objectifs.
  - Etablir une méthodologie permettant d'inventorier le matériel génétique disponible...
  - Identifier les savoirs
  - Classer les ressources génétiques locales suivant la priorité de conservation
  - Etablir un plan d'action pour leur protection et identifier les moyens et les structures à mettre en place pour assurer leur conservation.
- Toutes ces listes sont accessibles au niveau de la documentation:
  - a) au niveau de la formation de Second et de Troisième cycle, la connaissance de la flore est introduite largement dans les programmes en tant que systématique constamment mise à jour. Des sorties sont organisées sur le terrain avec prise en charge par les institutions.
  - b) L'Etude Nationale sur la Diversité Biologique (appelée aussi Premier Rapport National est disponible sur le site [www.biodiv.org](http://www.biodiv.org) . Il est diffusé par l'OTED, MEDD, présent dans plusieurs bibliothèques et présenté aussi par le site web du MEDD qui est [www.environnement.nat.tn](http://www.environnement.nat.tn)
  - c) L'actualisation de l'Etude Nationale sur la Diversité Biologique et le PANDB sont en cours de révision et d'actualisation.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Parmi les mesures qui ont été prises :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d'une banque de gènes va mettre en place une institution qui permettra la progression vers le but mondial.</li> <li>- L'octroi de crédits de recherches dans les institutions comme appui logistique aux unités pour la poursuite des travaux d'inventaire et d'évaluation.</li> <li>- Les projets qui se rattachent à la taxonomie (plusieurs institutions INAT, FST, INSAT, INRST, ...).</li> <li>- Les plans d'aménagement et de protection des zones humides, les sebkhas (8).</li> <li>- Les projets de gestion d'aires marines protégées (la Galite, les îlots Nord.Est de Kerkenneh, Zembra et Zembretta, la cartographie de long des côtes tunisiennes) (APAL, INSTM, ASPIM) doivent améliorer l'état des connaissances.</li> <li>- Loi relative à l'organisation de la production et de la commercialisation des semences (1975). Décret et arrêtés d'application.</li> <li>- Décret relatif à l'inscription au catalogue (1985).</li> </ul>	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
C'est un domaine qui manque de spécialistes nationaux et de financement, la botanique et la systématique étant devenues des orientations moins favorisées que les filières plus récentes, au niveau de la formation et du recrutement.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

#### Encadrement XXV.

<b>Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	

L'Etude nationale, les études des différents secteurs, les commissions créées par le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques pour l'évaluation de l'Agro-biodiversité Végétale, les ateliers organisés par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable pour l'évaluation des Ressources phytogénétiques, les parcs nationaux et les aires protégées dans le domaine forestier, les activités de l'APAL dans le domaine du Littoral et marin constituent un état des lieux et un bilan qui peut, une fois, synthétisé, fournir une évaluation préliminaire répondant à l'objectif mondial.

Tous les états décrits fournissent des précisions sur les végétaux vulnérables, menacés rares ou très rares.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	X
b) Non	

Veillez préciser

Dans la Stratégie Nationale, les programmes établis, et les projets nationaux ou régionaux, les actions sont définies dans le but d'identifier les espèces menacées. Elles ont, comme objectif final essentiel, la mise en place d'un programme de conservation spécifique. Une étude est lancée pour l'inventaire des ressources génétiques agricoles rares et menacées (voir objectif 1 – paragraphe III).

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Les données son encore insuffisantes en ce qui concerne les végétaux du milieu marin du littoral tunisien et aussi la flore des zones humides.

Concernant les autres écosystèmes, comme il est précisé dans le paragraphe (I) plus haut, un effort doit être fait, peut être dans le cadre d'une projet spécifique pour une synthèse et un suivi ayant pour but la tenue à jour de l'état préliminaire de la conservation.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- Le programme d'action national à prévu un projet de conservation ex-situ et in-situ :
  - a) renforcement de capacités de conservation ex-situ INAT, INRAT, IRA, INRGREF, FST, FSS, INSAT, INRST, ...)
  - b) création d'arboreta, pastoreta, jardins botaniques  
MARH, DGF, IRA, INGRES.
- La création d'une Banque de Gènes pour les ressources phytogénétiques (MEDD)
- Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) :  
Suivi de la conservation in-situ des zones humides côtières et du littoral marin pour les végétaux marin.
- Le code forestier
- Conservation in-situ des aires protégées et des zones humides continentales pour la flore.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

De grands efforts sont accomplis dans les recherches sur la conservation et les méthodologies (in-situ, ex-situ, cultures in vitro, ADN, collections de semences etc...) dans les institutions de recherche et d'enseignement (citées au paragraphe IV). La conservation se poursuit dans les aires protégées. Cependant ces activités répondent jusqu'à présent à la politique de l'Etat tunisien en matière de conservation et convergent vers les directives de la CDB.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif



Les contraintes majeures sont dues au manque de moyens et à l'insuffisance de spécialistes formés dans ce domaine. Il faut ajouter une insuffisance de coordination entre institutions ayant des activités dans ce domaine.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

#### Encadrement XXVI.

**Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Dans la poursuite des efforts pour le développement du secteur de l'agriculture, la Tunisie a depuis très longtemps mis en œuvre et essayé l'utilisation de modèles nouveaux pour la conservation des plantes pour faire face aux besoins de la multiplication des espèces face à une demande croissante, et également pour lutter contre les risques des années de sécheresse et les risques liés à l'état sanitaire et aux effets des ravageurs.

Des efforts ont été réalisés dès le début du siècle pour assurer des activités de collecte et de conservation des ressources génétiques au sein du Service Botanique et Agronomique de Tunisie (aujourd'hui INRAT). Les travaux ont porté sur des espèces annuelles et ont eu pour objet la réalisation de programmes de création variétale (blé dur, orge, espèces fourragères, cucurbitacées, etc...). Des espèces pérennes (olivier, amandier, abricotier, etc...) ont aussi été concernées.

Certaines collections, pour plus de sécurité, ont même été transférées à des banques de gènes à l'étranger (Beltsville, Bari, Australie).

La Tunisie a par la suite orienté ses programmes vers deux finalités :

- Les actions génératrices d'une contribution directe à la conservation
- Les actions qui permettent par la recherche méthodologique, d'améliorer l'approche de la conservation ex-situ.

C'est donc dans le cadre de ces dernières actions que se placent tous les programmes élaborés pour la conservation ex-situ et l'entretien des collections existantes. Plusieurs ateliers ont été organisés par le MEDD ayant pour but de mettre au point la préparation à la gestion des collections par la banque de gènes :

- Entreprendre des recherches pour améliorer les conditions particulière ou spécifiques de la

- conservation ex-situ ;
- Cryo-préservation ;
- Culture in-vitro
- Suspension cellulaire, gels, pollen, fragments boutures ;

La majorité des établissements d'enseignement et de recherche sont aujourd'hui équipés en vue d'approfondir les connaissances en matière de culture in-vitro des différents éléments des végétaux et leur conservation y compris la régénération , ENS, SUP (FST, INSAT, FSS, ...), INRST, INRGREF, IRA, INRAT, INRA, ESHCM, ... ainsi que certains producteurs privés de plants et semences.

- Améliorer les connaissances sur la conservation des semences (température, humidité, longévité etc...).

- La recherche sur les plantes forestières a aussi contribué au développement des connaissances en vue d'une meilleure gestion des espèces et une meilleure connaissance des conditions de conservation et de multiplication pour servir les besoins du reboisement. (INRNGREF). Ces recherches sur le clonage, la multiplication végétative, la conservation des graines, la gestion de la variabilité dans les arboreta, entre autres, ont fait qu'aujourd'hui, le reboisement est réalisé en bonne partie avec des espèces locales.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veillez préciser

La conservation ex-situ occupe une place de premier choix dans l'établissement de la Stratégie Nationale en Tunisie. Le programme d'actions comprend cinq axes spécifiques parmi lesquels il y a :

- a) mener une recherche scientifique pour établir des normes et élaborer des techniques spécifiques efficaces (Ens - Sup, INRST, MARH)
- b) mener des recherches scientifiques en vue d'une meilleure efficacité de la culture in vitro en tant que méthode de conservation pour les espèces récalcitrantes ou à multiplication végétative.
- c) Mettre au point des méthodes scientifiques rapides de biotechnologies pour vérifier la viabilité des collections conservées (ENS.SUP, INRST, MARH, MEDD)

III) Situation actuelle (veillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

De très nombreux travaux scientifiques ont été réalisés sur les ressources phytogénétiques en particulier pour les espèces pour lesquelles des collectes ont été effectuées au niveau de l'écotype. Cependant, il n'y a pratiquement pas d'activité réalisée concernant la végétation du milieu marin et côtier, ni sur la végétation des zones humides.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- Les mesures prises ont concerné jusqu'à présent plus particulièrement la conservation ex-situ : le code forestier, les décrets et les arrêtés portant sur la création et la réglementation des parcs nationaux, la gestion des zones sensibles.
- Des textes sont à l'étude pour les mesures législatives concernant la création, le statut et la gestion de la Banque de Gènes, qui aura parmi ses prérogatives, la réflexion sur les méthodologies de conservation et leur optimisation pour une utilisation durable des ressources génétiques (y compris sous forme de molécules d'ADN).
- Les appuis logistiques et financiers pour la promotion de la recherche y compris dans le domaine de la méthodologie de la conservation, pour l'ensemble des institutions de la Tunisie.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Des progrès sont enregistrés concernant la maîtrise de la culture in-vitro pour les végétaux, l'extension à de nouvelles espèces, la régénération etc..., mais encore rien sur les végétaux marins et aquatiques.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Il y a absence évidente de coordination au niveau national car les activités de conservation restent diffuses dans les institutions et les laboratoires, dépendantes des programmes des chercheurs eux-mêmes, menées dans certains cas en parallèle d'une institution à l'autre.

Sans doute, l'établissement d'un programme national de conservation élaboré au niveau de la Banque de Gènes sera unificateur de l'effort national et permettra de disposer d'une information intégrée tout aussi bien au niveau des acquis de la recherche qu'au niveau des méthodologies et des moyens.

Les moyens sont limités. Ce sont pratiquement les budgets de fonctionnement des unités de recherche, les appuis de certains projets spécifiques ou les donations. Il y a un manque d'harmonie quant à l'organisation du secteur de la conservation des végétaux qui, portant, est plein d'activités.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXVII.****Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Les parcs nationaux et les réserves occupent une superficie totale de 217.888 hectares soit environ 1,3%. Ce sont les écosystèmes où la conservation des végétaux est effectivement assurée et protégée par une législation, le code forestier. De ce fait en Tunisie, l'objectif 4 fixant un minimum de 10% au niveau des zones écologiques de la planète n'est pas réalisé totalement. Cependant, des études de nouvelles aires protégées à créer sont en cours et contribueront à rapprocher du de l'objectif mondial.

- La conservation s'étend aussi par le biais des actions menées dans le programme de lutte contre la désertification et dans le domaine curatif, 1,5 million d'ha de terres de culture ont été protégées contre l'érosion, 100.000 ha, oasis et périmètres irrigués ont été protégées contre l'ensablement (reboisement, fixation des dunes etc...)

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

L'objectif mondial concernant la conservation des zones écologiques est visé dans plusieurs activités :

- les zones humides (oueds, sebkhas, chotts, lacs tourbières y compris les oasis et les barrages) ; conservation des sites, de la faune et de la flore.
- Les aménagements des bassins versants
- Les programmes de protection des sebkhas (8) et des lagunes côtières (4)
- L'aménagement des parcs urbains et la conservation des espaces verts
- La réglementation des parcours contre l'exploitation excessive et la dégradation
- Les projets d'extension des aires protégées et l'amélioration des plans de gestion.
- Les projets d'aménagement et de protection de nouvelles aires (La Galite, Zembra, les Iles Kneis, etc...) et l'aménagement du Golfe de Gabès constituent un pas en avant et reflètent la volonté du pays à aller dans le sens de l'objectif mondial.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

L'effort national se poursuit pour la création de nouvelles aires protégées et pour le suivi et la surveillance de ce qui est déjà en place, DGF (Code Forestier) CRDA, DGEQV/MEDD, ANPE, APAL.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- Le code Forestier ( amendement du 13 janvier 2005 sur les aires protégées.).
- La création de l'APAL et de l'ANPE
- La ratification par la Tunisie de toutes les Conventions qui visent la conservation des milieux
- Les projets d'aires marines protégées.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

La superficie des aires protégées, les plans de gestion, des indicateurs spécifique ( transect, salinité, peuplement d'oiseaux, avifaune) , nature de l'herbier ( espèces clé : cyrpes, potamogeton ), lâcher d'eau etc... Ce sont parmi les indicateurs pertinents utilisé dans le suivi scientifique des zones humides et qui sont appliqués en Tunisie, notamment dans l'Etude consacrée à la sauvegarde de l'Ichkeul.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Surtout la limitation par l'insuffisance des moyens et les limitations d'ordre social et institutionnel.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

#### Encadrement XXVIII.

**Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

élaboration de l'Etude Nationale sur la Diversité Biologique a permis de dégager l'intérêt que présentent les différentes zones protégées distribuées à travers tout le pays, c'est-à-dire, dans toutes les variantes édaphiques de la Tunisie. Cette étude a dégagé les caractéristiques floristiques de chacune de ces aires et les richesses biologiques spécifiques qu'elles renferment, en particulier dans les parcs nationaux.

Zembra -Zembretta : Flore marine (149 espèces), flore terrestre (266 espèces)

Ichkeul : Flore terrestre plus de 600 espèces, aquatique : 21

Boukornine : plus de 600 espèces terrestres

El Feija : 700 espèces terrestres

Chaâmbi : plus de 80 espèces

Bouhedma : environ 400 espèces

Sidi Toui : plusieurs espèces halophytes autour des sebkhas

Jebil : plusieurs espèces

D'autres zones nécessitent des études plus approfondies et sont considérées susceptibles, par leur aspect bioclimatique, de contenir une biodiversité végétale remarquable méritant la promotion vers la protection, ainsi : l'archipel de la Galite, les Iles Kuriates, des zones particulières des Iles Kerkennah et Jerba, Bhiret El Bibane, Sebkha Sidi El Hani, Chott el Jerid, les zones des oasis, lac el Feil et lac Zerkine. Des études sont en cours.

Mais dans l'étude nationale l'objectif 50% n'a pas été fixé.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veillez préciser

Le Programme d'Action National a pris en considération la nécessité impérative de protéger les régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.

Les efforts déployés sont décrits dans le paragraphe I précédent. On peut dire que l'objectif mondial est incorporé dans les plans et programmes mais n'a pas été fixé par la barre minorante de 50%.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Des études sont en cours pour le renforcement des capacités en vue d'assurer une gestion adéquate de la diversité biologique dans les aires où elle se maintient (études, analyses, observatoires).

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

- Surtout le code Forestier et ses amendements, les plans d'exploitation des ressources forestières et d'aménagement des parcours.
- L'Etude Nationale a noté une incohérence et une manque d'harmonie concernant les textes législatifs et réglementaires concernant la conservation et l'accès.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Les progrès accomplis concernent pour l'instant la progression des études pour l'extension des aires protégées, la réalisation de nouvelles aires ayant une diversité végétale d'intérêt particulier (voir I ci-dessus) et l'amélioration des plans de gestion des aires existantes.

Depuis quelques années, les institutions de recherche s'intéressent de plus en plus dans le pays à des programmes visant une meilleure connaissance de la flore caractéristique de certaines aires protégées. Les travaux sont aussi conduits par le biais des préparations de thèses de doctorat, de la mise en place de projets communs, d'unités de recherches multisectorielles, multi institutionnelles etc...'. On peut à titre d'exemple citer le cas d'une étude récente ' publiée sur « la Biodiversité et le suivi de la dynamique des phytocoenoses en Tunisie prè-saharienne : cas des observatoires de Sidi Toui et de Oued Dekkouk » portant notamment sur la description du couvert végétal par différentes méthodologies, les indices de similarité et de diversité du couvert végétal.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Insuffisance de moyens pour l'augmentation des surfaces protégées effectivement.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

#### Encadrement XXIX.

**Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

La maîtrise de l'utilisation de l'espace agro-écosystème est presque entièrement libre de toute disposition administrative ou réglementaire. Cet espace est constitué par la propriété privée à usage économique (agriculture, élevage).

- L'étude nationale sur la diversité biologique a souligné le manque d'harmonisation des politiques et des stratégies sectorielles et sous-sectorielles au niveau de l'encadrement agricole...

Dans le cadre de la Stratégie Nationale, le Programme National de gestion des Agro-écosystèmes vise la promotion de la gestion durable des ressources naturelles. Un grand nombre d'études et de programmes sont en cours :

- Stratégie Nationale pour l'Aménagement rural (MEDD)
- Etude de la planification des CRDA (MARH)
- Programme National de gestion des Ressources Naturelles (MARH)
- Création d'un observatoire des exploitations agricoles
- Création d'un centre de gestion des exploitations agricoles (Centre, Réseau de cellules) MARH
- La révision et l'adaptation du système de la vulgarisation agricole.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

**Veillez préciser**

La Tunisie, consciente des entraves rencontrées dans le secteur de l'Agriculture pour la conservation de la diversité végétale dans les terres consacrées à la production, a donc planifié de nombreux programmes en vue de conserver les terres productives qui abritent une diversité végétale importante. Mais, là également, les priorités tunisiennes ne se confondent pas entièrement avec l'objectif mondial qui est fixé à 30%.

**III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)**

Les terres fertiles sont estimées à 3,7 millions d'ha, soit 21% de la superficie totale du territoire tunisien se réduisant de 15.000 ha environ annuellement sous les effets néfastes de l'érosion, de la désertification, de l'augmentation du degré de salinité et de l'expansion du milieu urbain, sans oublier les actions anthropiques et les facteurs climatiques.

La première stratégie de la Conservation des Eaux et du Sol (1990-2001) a permis l'aménagement, la protection, l'entretien, la réalisation d'ouvrages d'épandage et lacs collinaires. Elle a porté sur un total de 1.300.000 ha environ. Pour la période décennale de 2002-2011, des crédits sont prévus de l'ordre de 780 millions de DT. Il faut noter que dans ces terres agricoles, la surface agricole fertile concernée par la conservation de la diversité agricole ne sera pas améliorée nettement en raison de l'absence de réglementation pour l'utilisation de l'agro-écosystème tel qu'il est expliqué dans le paragraphe I.

**IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)**

- L'étude nationale a noté « l'existence d'un vide institutionnel manifeste quant à la gestion des agro-écosystèmes »
- Des mesures ont été prévues dans le cadre du Programme de gestion des Agro-écosystèmes.

**V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)**

Parmi les progrès réalisés on peut considérer que

- La politique de protection et de conservation des sols telle qu'elle est décrite dans le paragraphe III
- Le plan d'aménagement des bassins versants
- Les actions du PANLCD

Pourraient contrebalancer la situation et intervenir pour réduire ou limiter les pertes annuelles agricoles évaluées à 15.000 h/an et dont une bonne partie est imprévisible par qu'elle est imputable aux aléas bioclimatiques.

**VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif**

Les obstacles sont nombreux. On peut souligner surtout les effets du climat (sécheresse, érosion hydrique), l'action anthropique dans certains cas incontrôlés et le coût très élevé des aménagements nécessaires.

**VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente**



**Encadrement XXX.**

<b>Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
<p>Il n'y a pas d'objectif comparable à l'objectif mondial, dans les objectifs nationaux.</p> <p>Les espèces végétales menacées et situées dans les aires protégées en Tunisie ne représentent pas 60% de la diversité biologique comme il est proposé à propos de la diversité mondiale. Le second rapport national, adressé à la CDB, établi par la Tunisie fait état de 16% d'espèces végétales menacées ou rares d'une manière générale.</p>	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<p>L'objectif correspondant à l'objectif 7 qui a été fixé par la stratégie tunisienne est la conservation in-situ de toutes les espèces végétales qui constituent le patrimoine floristique de notre pays. De ce fait le but de la stratégie tunisienne, vise indirectement la protection in-situ des végétaux menacée à raison de 100%.</p>	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<p>Les plantes menacées figurent au même titre que le reste de la flore et bénéficieront des activités des programmes déjà établis. Les études en cours et l'effort pour disposer de listes définitives de priorité sont destinés à porter un intérêt particulier aux végétaux menacés et à élaborer une stratégie pour les actions futures. Dans ce domaine, des zones sont déjà mises en défens dans les parcours du Sud du pays. Les efforts de conservation fournis pour la protection des espèces fruitières, fourragères ( le cultivar Gabès de <i>Médicago sativa</i> ) dans l'espace oasien qui est très fragilisé , le Projet Palmier Dattier, sont, à titre d'exemples, des actions qui convergent vers le but mondial.</p>	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
<p>Il y a des recommandations de priorité. Les récifs artificiels sont destinés à sauvegarder les végétaux marins.</p>	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
<p>La flore marine et aquatique n'a pas bénéficié de grands progrès. Elle fait cependant l'objet d'études particulières comme la dans le cadre de la Convention INSTM-APAL pour l'herbier de posidonies, à titre d'exemple, mais sans toutefois dire par là qu'il y a déjà a conservation.</p>	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

### Encadrement XXXI.

**Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

Il n'y a pas d'objectif national qui corresponde entièrement à l'objectif mondial.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

Cet objectif ne figure pas dans la stratégie nationale de conservation des espèces végétales.

Les arboreta (28 sites répartis sur l'ensemble du territoire du pays) constituent des collections ex-situ accessibles mais à des fins d'étude de comportement et ne concernent pas toutes les plantes forestières menacées ( INRGREF ).

Dans le domaine de l'agro-biodiversité végétale, il y a les jardins botaniques (12 pour la conservation spécifique et intraspécifique de plantes de grand intérêt économique et constituant un patrimoine de grande valeur). Les jardins botaniques ont été décrits plus hauts.

A l'INRAT, des collections de céréales, de légumineuses alimentaires, fourragères sont maintenues sous forme de collection de travail et le sont également dans différentes stations et à l'intérieur du pays.

La notion de menace exprimée dans l'objectif 8 ne reflète pas les objectifs de la Tunisie dans la conservation ex-situ de ce matériel vivant. Il s'agit beaucoup plus du maintenir des collections de patrimoine phytogénétique de la Tunisie.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXXII.**

<b>Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

#### Encadrement XXXIII.

<b>Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Il n'y a pas d'objectif visant la mise en place d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes qui sont dans leurs biotopes. Toutes les invasions néfastes sont traitées au cas par cas. On peut rappeler ici le cas de <i>Bromus catharticus</i>	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	

- Des plans de gestion de la situation sont mis en place, avec une veille permanente, pour l'invasion surtout concernant les acridiens.
- Le Plan d'Action relatif aux « Introductions des Espèces Envahissantes en Mer Méditerranée » a été adopté le mois de novembre 2003 par les parties contractantes à la Convention de Barcelone dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (une étude est menée pour la Tunisie).

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La Tunisie prépare actuellement des projets relatifs au contrôle des espèces exotiques et qui seront inclus dans le futur PANDB

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXXIV.**

<b>Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Les espèces végétales qui sont menacées ne font pas l'objet de commerce international. D'autre part la Tunisie a adhéré au CITES.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Pas d'objectif similaire dans les programmes nationaux.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Il n'y a aucune disposition spécifique. Il n'y a pas de listes particulières établies. La même situation prévaut ici, les détails fournis du commentaire sont fournis dans ce rapport pour le but 4 objectif 3 plus haut.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Les mesures prises se rapportent à la législation relative à l'exportation des produits mais n'est pas spécifique. Les entrées et les sorties du territoire sont contrôlés (Sûreté nationales, Douanes, DGPA/MARH).	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Des spécimens animaux ou végétaux requis pour les besoins de la recherche scientifique ou autres activités similaires ou encore pour des besoins d'agrément ou de pharmacopée continuent à passer les frontières.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

**Encadrement XXXV.**

<b>Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Cet objectif ne figure pas dans le Plan d'Action National.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Les stratégies nationales dans les différents secteurs de la vie socio-économique de la Tunisie visent à assurer une bonne gestion pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, le but final étant la consommation rationnelle.	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	

**Encadrement XXXVI .**

<b>Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayeré.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Cet objectif n'est pas pris en compte dans les programmes nationaux.	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	
b) Non	
Veuillez préciser	
Les aires qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et où les connaissances, les innovations et les pratiques autochtones et locales ont une importance déterminante dans la gestion des ressources végétales ne sont pas, à proprement parler, des aires de développement économiques et social tel que prévu dans le Plan de Développement. Ces aires bénéficient de programmes spécifiques d'aide, de subvention (ainsi le Fonds de Solidarité Nationale, etc...)	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Les aires concernées bénéficient de tous les programmes élaborés en vue du maintien des équilibres des écosystèmes, mais il n'y a pas d'actions spécifiques dans le cadre de la CDB	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	



VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

### Encadrement XXXVII.

**Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront pris en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

La stratégie Nationale a prévu, parmi les objectifs à atteindre, l'éducation, l'information et la sensibilisation. Cet objectif se confond avec l'objectif mondial 14, comme dans le projet national « Mise en œuvre d'un nouveau programme d'enseignement en éducation environnementale en Tunisie ».

- Améliorer les connaissances et les capacités du primaire et du secondaire en matière d'environnement
- Assurer une formation adéquate dans le domaine pour les enseignants et les animateurs de club d'environnement
- Faire acquérir chez l'enfant un nouveau comportement, une nouvelle attitude en vers l'environnement ...

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

L'objectif mondial a été incorporé en Tunisie dans tous les plans d'action et programmes développés à travers tous le pays destiné sous différentes formes

- Un public cible scolaire de 6 à 18 ans
- Un public, responsable : enseignants, éducateurs, animateurs opérant dans le domaine de l'éducation environnementale.
- Les média dans toutes les formes d'expression et d'information
- Production de matériel pédagogique en matières environnementale et diffusion très large de brochures
- Exploitation spécialisées et à l'occasion des évènements publics et des foires par l'intermédiaire de l'ANPE.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

- Législation nouvelle relative à la création de nouvelles filières d'enseignement supérieur et délivrance de diplômes qui sont spécifiques, portant sur la formation environnementale impliquent la diversité biologique et sa conservation au niveau du 1<sup>er</sup> cycle et du 2<sup>ème</sup> cycle des maîtrises de biologie (FST, FSF, FSB, FSS, etc...) dans les instituts spécialisés (INSAT, INSBA), dans les établissements d'agronomie (INAT, ESAK, ENSAH, etc...)

- Au niveau du 3<sup>ème</sup> cycle, les mastères spécialisés dispensent des enseignements fondamentaux et appliqués qui portent sur la diversité biologique végétale ou sur des domaines de la connaissance connexes comme la génétique, l'amélioration des plantes, l'écologie, la biotechnologie etc..

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Citons les mesures destinées à opérer des réformes au niveau de l'enseignement à tous les niveaux et les modifications des lois relatives au programmes nationaux d'enseignement et leurs contenus.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

- De nombreux programmes sont élaborés et des filières nouvelles sont créés et fonctionnent au niveau de l'enseignement supérieur.
- Des activités de sensibilisation se font de façon intense sous la forme de séminaires, ateliers, journées d'études, célébration de journées mondiales  
Dépliants, brochures, CD, jeux  
Stages de formation

- Participation active de la population encadrée par les ONGs qui sont très nombreuses et qui prennent en charge une bonne partie des activités de sensibilisation

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

#### Encadrement XXXVIII .

**Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.**

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

Cet objectif n'a pas été considéré à priori comme un objectif national dans la stratégie tunisienne, pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

X

Veillez préciser

La majorité des actions qui sont planifiées pour la conservation des plantes entre dans le cadre des activités sectorielles et sont organisées dans la plupart du temps selon les programmes des différentes institutions prenant en charge la conservation des phyto-ressources. De là, l'accroissement du nombre de personnes formées va se faire compte tenu des nouveaux recrutements en fonction du développement des établissements (création de nouveaux laboratoires, besoins nouveaux recrutement d'enseignants chercheurs, de techniciens, de documentations etc...). Il n'y a donc pas, pour l'instant, de renforcement des capacités dans le domaine visé par l'objectif mondial en Tunisie et qui soit réellement orienté dans le cadre de la CDB

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veillez fournir toute autre information pertinente

**Encadrement XXXIX.**

<b>Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.</b>	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
La stratégie tunisienne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique appelle à la synergie de tous les acteurs à tous les niveaux et les réseaux ont une place privilégiée dans les financements de projets intra-nationaux ou internationaux, nord-sud, régionaux etc...	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Dans un certain sens oui. En effet :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'incitation à la formation de réseaux est tacite déjà dans les modalités d'octroi des crédits de recherches gérés par les comités institutionnels ou à un niveau national plus élevé (Commissions).</li> <li>- Les commissions nationales de Biodiversité d'agro-biodiversité animale, la sous-commission d'agro-biodiversité végétale, etc... assurent la coordination tacite des travaux de réseaux impliqués.</li> <li>- Des programmes Nord-Sud assurant le fonctionnement de réseaux plus complexes intercontinentaux qui fonctionnent pour des programmes si on peut dire ainsi, interinstitutionnels, inter états, inter continents, à titre d'exemple les Projets de la CE de type STD (<i>Atriplex halimus</i> réunit différentes institutions de France, de Belgique, d'Algérie, du Maroc, d'Espagne, de Tunisie et du Chili).</li> </ul>	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La politique Nationale encourage les réseaux dans le but d'une plus grande efficacité et pour inciter à la multidisciplinarité. Il en résulte une économie en dépenses d'équipement pour l'utilisation d'installations de plus en plus sophistiquées et dont l'utilisation se fait sous la forme de stages. Il y a un meilleur partage de l'effort pour les recherches documentaires. La majorité des équipes tunisiennes appartient à des réseaux.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Les mesures pour encourager la constitution de réseaux sont variées :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les autorités compétentes et de tutelle encouragent l'accès aux réseaux pour les personnes et aussi pour les institutions.</li> <li>- Des signatures d'accords de coopération, d'échanges, de jumelages, d'association sont réalisées, pour créer un cadre favorable, entre les pays, entre les représentations diplomatiques, les universités, les organisations mondiales.</li> </ul>	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	

L'évolution rapide de la participation de la Tunisie à différents réseaux en tant que personnes ou institutions est aujourd'hui évidente. Ainsi de nombreux types de réseaux ont des correspondants en Tunisie dans le domaine de la Conservation des ressources végétales pour différentes sphères d'intérêt, soit à titre d'exemple :

- Réseaux CE orienté NORD-SUD : Réseau de coopération de type STD comme pour Atriplex halimus groupant la France, la Belgique, l'Espagne, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, et le Chili.
- Réseau semi-professionnel d'amélioration des plantes : EUCARPIA, EUROPEAN PLANT BREEDING ASSOCIATION (Universités, maisons de sélection, ....)
- Réseau beaucoup plus vaste : NAFRINET
- Réseau Etabli par des organisations ou organisation à caractère international, FAO, IPGRI, ICARDA, PNUD : le cas du Réseau Régional « gestion participative des ressources génétique des palmiers dattiers dans les oasis du Maghreb.
- Réseau interuniversitaire linguistique :
- Réseau AUPELF-UREF des Biotechnologies végétales (pays francophones).

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

#### Encadrement XL.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

## Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

<b>3. ?</b> <sup>1</sup> Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	X
d) Oui, elle est largement appliquée	

<b>4. ?</b> Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	X
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

<b>5.</b> Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, au niveau national	X
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

<b>6. ?</b> Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	

<sup>1</sup> Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe ? ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	X
Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.	
La coopération régionale par l'application transfrontalière de l'approche par écosystème est variée :	
a/ Dans le cadre du renforcement des relations avec les pays voisins du Maghreb	
- travaux de comités conjoints, citons le Haut Comité de coopération tuniso-libyen, le Commission tuniso-algérienne de l'eau, etc...	
- coordination entre les pays maghrébins pour l'élaboration de la Stratégie de lutte contre la désertification (UMA), contre la pollution marine. Dans ce cadre un projet tuniso-algérien pour la fixation des dunes est élaboré,	
- préparation d'un porte-feuille de projets dans la zone frontière qui sera soumis aux bailleurs de fonds dans le cadre du NEPAD	
- une requête algérienne est en cours auprès de la partie tunisienne pour développer un sanctuaire marin entre les deux pays.	
b/ dans le cadre de la coopération multilatérale à travers différentes instances comme l'Union Européenne (SMAP, protection de la biodiversité, renforcement des compétences dans la lutte contre la désertification, création du REMEPE)	
il y a aussi le projet RAB "gestion participative des ressources génétiques des palmiers dattiers dans les oasis du Maghreb (IPGRI/PNUD/GEF).	

<b>7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)</b>	
a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	
Les études essentielles réalisées sont disponibles et accessibles (MEDD, MARH, ANPE, IRA, INSTM). Plusieurs études diagnostiques qui sont relatives aux plans d'aménagement de sites particulièrement sensibles et d'intérêt pour l'approche écosystémiques sont en bon état d'avancement (APAL). Des recherches scientifiques diplômantes ont été menées dans différentes approches systémiques (milieu marin, milieu forestier, zones humides, zones arides) et ont donné lieu à l'octroi de diplômes (DEA, Mastères, Doctorat). Ce sont des travaux soutenus publiquement et diffusés à travers les publications et des mémoires réglementairement déposés dans les bibliothèques les plus importantes, à titre d'exemple, l'écosystème présaharien qui caractérise les observatoires de SIDI TOUI et de OUED DEKKOUK "biodiversité et suivi de la dynamique des phytocoenoses en Tunisie présaharienne " (IRA/INRGREF/FST).	

<b>8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par ;'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)</b>	
a) No	

b) No, but relevant policies and programmes are under development	X
c) Yes, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	
Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.	
<p>Il n'y a pas de création institutionnelle ou de mesures visant étroitement l'approche par écosystème. Mais de nombreux projets, qui intéressent différentes institutions sont à caractère éco systémique et font appel à une synergie entre différentes institutions tant au niveau national q'au niveau régional ( ainsi les aires protégées, l'herbier de posidonies, le PANLCD...). Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est en charge des initiatives dans ce domaine et a mis en place des structures spécifiques à certains écosystèmes (marin et côtier, aires protégées,...etc).</p>	

## C. ARTICLES DE LA CONVENTION

### Article 5 – Coopération

<b>9. ?</b> Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous)	
Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>La Tunisie accorde un niveau de priorité élevé à l'application de l'article 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la coopération entre la Tunisie et les autres parties notamment ceux qui sont développés et les donateurs, en vue d'accélérer la mise en œuvre des programmes nationaux de développement durable...</li> <li>- Intensifier la coopération entre la Tunisie et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales...</li> <li>- Promouvoir les initiatives pour l'intégration de l'espace euro-méditerranéen, développer une nouvelle approche de la coopération et de transfert de technologie pour la gestion, la conservation et l'utilisation durable.</li> <li>- Sur le plan international, il y a plusieurs actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>a/ La Tunisie a élaboré des projets avec l'aide des fonds FEM/PNUE. FEM/BM, GEF.</li> </ul> </li> <li>- La Tunisie é établi une coopération avec la FAO dans de nombreux programmes se</li> </ul>	



rapportant aux ressources génétiques

a/ Animales : la commission nationale a élaboré un rapport sur l'agro-biodiversité animale en vue de réaliser les objectifs mondiaux de la FAO dans ce secteur de l'agriculture

b/ Végétales : la FAO a financé de nombreux travaux réalisés par les institutions Tunisiennes dans ce domaine (Bourses de formation, expertises, implantation de projets...).

Il faut signaler dans ce contexte l'adhésion de la Tunisie en 2004 au Traité International sur les Ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture établi par le FAO dans le cadre d'un effort mondial.

- La coopération Inter Maghrébine pour divers projets et écosystèmes transfrontaliers dans le cadre des convention internationales : l'UNCCD, la CNUCC, CDB
- La coopération bilatérale : Tuniso-allemande (préservation de la diversité biologique à travers la lutte contre la pollution, sensibilisation, éducation environnementale, renforcement du secteur privé, soutien pour la lutte contre la désertification...).
- La coopération tuniso-italienne (Lutte contre la désertification, projet de reboisement des montagnes du Tataouine)
- La coopération tuniso-française (consolidation de la recherche scientifique en matière de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification, appui à la formation à tous les niveaux).
- La coopération tuniso-suisse : appui à plusieurs ONG.
- La coopération multilatérale avec l'Union Européenne, le programme MEDA/aménagement de la zone humide Sidi Hassine, le programme SMAP/lutte contre la désertification environnementale, le programme METAP.

**10.** Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais des consultations sont en cours	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.

Oui, différentes initiatives sont en cours :

- Le réseau Nafrinet pour la taxonomie
- Le réseau Rooselt, le réseau SID-SIDEI (systèmes d'information sur la désertification pris en charge par l'OSS dans un programme destiné à assister tous les pays riverains du Sahara et du Sahel).
- Différents autres réseaux identifiés au niveau de l'objectif 16 sur la conservation (voir plus haut)
- Réseaux liés à l'activité des sociétés savantes : Association Maghrébine des Sciences de la Mer, Société des Sciences Naturelles de Tunisie.

**11.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont sous considération	
c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) oui, des mesures compréhensives sont en cours (veuillez préciser ci-dessus)	

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

- Le projet ANCR, bien avancé, est destiné à réaliser une synergie entre les mécanismes développés par trois conventions importante, la CBD, l'UNCCD, la CNUCC.

#### **Encadrement XLI.**

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

## Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

<b>12.</b> Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.	
<p>Dans le cadre de l'application de la Convention sur la diversité biologique, la Tunisie a mis en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une Stratégie Nationale et un Plan d'Action National pour la conservation et l'utilisation durable de la Diversité Biologique</li> <li>- La Tunisie a défini dans ce cadre des programmes avec différentes actions dans les secteurs prioritaires (gestion des écosystèmes naturels, gestion des agro-systèmes, programmes de recherche-développement, programmes nationaux pour la conservation ex-situ des ressources biologiques, programmes d'aires protégées dans les écosystèmes terrestres et marins et ceux des eaux intérieures, programmes d'extension et de création de nouvelles aires protégées etc... programmes de conservation ex-situ)</li> <li>- Différentes réglementations énumérées déjà plus haut dans ce rapport (Code Forestier et ses amendements, Code eaux, etc...)</li> <li>- De nombreuses mesures d'incitation.</li> <li>- De plus, il faut noter l'adhésion de la Tunisie à la plupart des Conventions ayant une relation avec la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique (voir dans les listes présentées dans ce texte)</li> <li>- Lancement de plusieurs actions nationales : inventaire, Banque de Gènes etc...</li> </ul>	

<b>13. ?</b> Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)	
a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	X
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque d'inventaires complets concernant la diversité biologique en général permet de</li> </ul>	

dire que les cibles actuelles qui font l'objet des stratégies et plans d'actions ne sont pas définitives, elles ont cependant l'avantage de permettre aux différents secteurs d'accomplir des progrès dans la mise en place des programmes prévus dans le cadre de l'article 6 de la CDB. Des études sont déjà lancées en vue de combler les lacunes et définir de grandes cibles prioritaires, en rapport avec les moyens disponibles et l'intérêt socio-économique ou biologique de la cible.

- Mais d'ores et déjà des programmes cibles sont en place ;
  - l'herbier de posidonies
  - la faune et la flore des zones humides intérieures
  - le phoque moine, les tortues, l'outarde, le cerf de Barbarie, différentes gazelles, le mouflon à manchettes etc...
  - dans ce cadre, il faut mentionner aussi les efforts qui sont menés pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques végétales et animales et en particulier les espèces traditionnelles menacées de disparition dans le secteur agricole.

**14.** Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.

Le plan d'action national a procédé à une première identification des priorités par activité sectorielle destinée à la définition d'actions pour la préservation de la diversité biologique. Dans ce plan, la Tunisie a placé en premier lieu la préservation des habitats par la planification de la gestion qui assure la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique :

- Aires protégées ;
- Zones sensibles (aires marines et côtières, zones humides continentales, terres arides)
- Des priorités spécifiques ont été définies dans le cadre de l'agro-écosystème : Banque de Gènes, organisation du secteur

**15.** Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.

Oui, particulièrement dans le cadre de l'approche participative et de la sensibilisation que le partage des avantages à l'échelle nationale peut être considéré effectif : Il y a aussi dans le domaine forestier la constitution de GIFC.

Mais il n'y a rien au niveau régional ou inter-régional. Il faut signaler le cas du Traité International de la FAO auquel la Tunisie a adhéré et qui prévoit des actions dans ce domaine.

<b>16.</b> Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)	
a) Oui	X
b) Non	
I) Si <b>OUI</b> , veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre	
(a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'inventaire établi par l'University College of London a révélé une l'existence d'une nombreuse faune migratrice qui transite par les eaux intérieures en Tunisie et beaucoup de sites sont potentiellement à protéger.</li> <li>- La protection et l'aménagement des zones humides et des barrages, les plans de gestion, la protection de la faune et de la flore sauvage dans ces habitats font partie de la Stratégie Nationale pour contribuer à la préservation des espèces d'oiseaux migratrices. C'est le cas de l'Ichkeul.</li> <li>- A signaler que la Tunisie a ratifié la convention sur les espèces migratrices.</li> <li>-</li> </ul>
(b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	
(c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration	
(d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices	<ul style="list-style-type: none"> <li>-De nombreuses institutions tunisiennes s'intéressent à la biologie de l'avifaune.</li> <li>-Les ONG jouent un grand rôle dans la surveillance des espèces migratrices.</li> </ul>
(e) Les mouvements transfrontières	-L'Exemple des invasions par le criquet est le seul exemple pour lequel des plans de gestion et de lutte sont élaborés à l'échelle nationale et régionale.
II) Si <b>NON</b> , veuillez indiquer brièvement ci-dessous	
(a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national	
(b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000	

### Diversité biologique et changements climatiques

<b>17.</b> Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique	
Le problème de l'adaptation aux changements climatiques est considéré par la Tunisie comme un problème très important. Dans le cadre de la stratégie nationale, un certain nombre de projets sont en cours de préparation et visent l'adaptation des végétaux aux changements climatiques. Citons l'étude sur les effets et les conséquences des changements climatiques sur les écosystèmes (MARH).	

<b>18.</b> Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD	
Les changements climatiques sont, par ailleurs, intégrés en synergie avec la CCNUCC, la CNULCD et la CBD dans un projet RAB (PNUE/FEM) en état d'avancement	

#### Encadrement XLII.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) résultats et impacts des actions entreprises ;</li> <li>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;</li> <li>c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;</li> <li>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;</li> <li>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</li> <li>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</li> </ul>

## Article 7 - Identification et surveillance

<b>19. ?</b> Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?	
a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	X
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.	
<p>1°/ Il existe de nombreux inventaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout d'abord, il y a l'inventaire de la faune et de la flore établie par l'Etude Nationale sur la Biodiversité, et qui est en cours d'actualisation (site <a href="http://www.biodiv.ag">www.biodiv.ag</a>)</li> <li>- L'inventaire pour les zones humides continentales et côtières dressée avec la collaboration de l'University Collège of London cité plus haut sur 254 sites décrits par de nombreux descripteurs : situation, faune, flore, Bioclimatologie, état ...</li> <li>- Les études lancées sur l'identification des sites à protéger qui contiennent un inventaire faunistique et floristiques</li> <li>- Une commission nationale a établi un inventaire de l'agro- biodiversité animale.</li> <li>- Au niveau génétique, les services du MEDD ont organisé plusieurs ateliers en vue d'établir un inventaire des espèces et des variétés connues utilisées dans le cadre de l'agro-biodiversité, des plantes ornementales, industrielles et à intérêt aromatique ou médicinal dans le cadre du programme Banque de gènes.</li> <li>- L'Etude DGEQV/MEDD sur "l'inventaire des ressources génétiques agricoles rares et menacées "a pour objectif d'établir un inventaire de la faune et de la flore domestiquées.</li> </ul> <p>2°/ La surveillance se fait effectivement à différents niveaux selon les secteurs, au quotidien:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marine côtière zones humides: APAL, Police de la pêche.</li> <li>- Forêts, zones arides: les services des forêts, les CRDA</li> <li>- Terres agricoles: les CRDA</li> <li>- Rooselt, SID-Sidei (Désertification, alerte précoce)</li> </ul>	

<b>20. ?</b> Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?	
a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les milieux forestiers: surexploitation /surpâturage/incendies <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones humides: suivi de la faune ornithologique, pollution</li> <li>- Les barrages: surveillance du niveau, état de la faune</li> <li>- Le milieu marin: pollution / diversement surexploitation</li> <li>- Terres arides : progrès de la désertification, alerte à la sécheresse</li> <li>- Terres agricoles: dégradation des sols, flore et faune domestiques</li> </ul> </li> </ul>

b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	
c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	c) Il n'existe pas de surveillance au niveau national concernant les ressources génétiques. C'est ce que la Stratégie Nationale attend du fonctionnement de la Banque de Gènes en cours de réalisation. La surveillance est jusque là dépendante des programmes des chercheurs dans les laboratoires au niveau des institutions.
Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.	
Il n' y a pas en fait de programme de surveillance spécifique établi dans le cadre de la CDB. Les observations sur l'application de cet article concernant les indicateurs nationaux (espèces rares ou en disparition, espaces protégés, surface forestière et évolution, etc...) ont été déjà à fournies dans le second rapport national et sont pratiquement sans chargement.	

<b>21. ?</b> Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?	
a) Non	
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophication (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	X
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude est en cours pour la surveillance de l'herbier à posidonies</li> <li>- La surveillance est routinière dans le secteur forestier pour lutter contre le braconnage et l'exploitation illicite du bois forestier et contre l'incendie</li> <li>- La Gestion et la surveillance des écosystèmes littoraux est assurée par l'APAL.</li> <li>- Les CRDA sont chargés du respect de la législation sur le zonage des terres agricoles.</li> <li>- Une surveillance est assurée dans les gouvernorats du Sud contre l'envahissement par les criquets</li> <li>- L'ANPE est chargée de la surveillance de la pollution et des contrôles qui concernent l'Ichkeul.</li> </ul>	

<b>22. ?</b> Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	



c) Oui, certain mécanismes sont en train d'être établis	
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.	
L'OTED a pour mission de mettre en place un dispositif permanent de suivi et d'évaluation de l'environnement et ceci à travers: la production, la collecte, le traitement de l'information dans le domaine de l'Environnement et du développement.	

23. ? Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)	
a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	X
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	
Autres observations sur les indicateurs identifiés.	
Des indicateurs sont à l'étude: certains indicateurs ont été utilisés sous la forme de proportion (pourcentage d'espèces menacées, pourcentage de surface forestière couverte, pourcentage de terres perdues/désertification). En fait ce type d'indicateurs ne représente qu'une valeur qui est relative à une base souvent très mal identifiée.	

#### Encadrement XLIII.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) résultats et impacts des actions entreprises ;</li> <li>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;</li> <li>c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;</li> <li>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;</li> <li>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</li> <li>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</li> </ul>
<p><b>b) Contribution à la réalisation des buts du plan stratégique de la convention;</b></p> <p>1° / l'adhésion de la Tunisie au Centre d'Echange (BCH) est une surveillance particulièrement orientée vers le contrôle et l'acquisition de l'information pour une meilleure surveillance des risques imputables à la circulation d'organismes vivants modifiés et qui menacent la biosécurité.</p> <p>2° / Le CHM</p> <p>2° / Le SID a été créée en Tunisie pour permettre d'appuyer les initiatives développées pour valoriser, diffuser la circulation de l'information dans les efforts de lutte contre la désertification (sera développé au niveau thématique: Terres arides, plus loin).</p>

3° / L'OTED (Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement) est chargé :

- a) de la conception des Réseaux de l'Environnement  
(Réseaux de surveillance des écosystèmes)
- b) des Réseaux du Développement
- c) La conception et l'homogénéisation des outils informatiques  
(traitement et analyse).

4° / Les productions de l'OTED

- une base de donnée
- des procédures de collecte identifiées
- des indicateurs de l'environnement durable identifiés en fonction des priorités nationales
- un rapport annuel sur l'Etat de l'Environnement

### Décisions en matière de taxonomie

**24. ?** Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)

a) Non	
b) Non, mais un plan en cours de développement	X
c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.

La Tunisie n'a pas encore développé de plan spécifique mais a inscrit cet objectif parmi les priorités à assurer. La Tunisie a adhéré de façon appliquée aux initiatives du ;

- Réseau Nafrinet

pour l'établissement et l'entrée en vigueur d'une "loop" Nord-Africaine de BIONET-International (dénommée Nafrinet).

- Un premier atelier national de Taxonomie s'est déroulé à Tunis, organisé au Nahli par l'INAT en décembre 2003 à la suite de l'atelier de formulation de Nafrinet qui s'est tenu à Rabat, IAV, en mai 2002 au cours duquel il a été recommandé à l'unanimité la mise en place d'un réseau technique pour la région du Nord de l'Afrique. Engagement pour installer dans chaque pays de la région un institut de coordination nationale et une liste d'institutions nationales.

**25. ?** Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.

De nombreuses institutions d'enseignement ou de recherche en Tunisie disposent de collections

biologiques, inventaires, études diverses, herbiers qui constituent déjà un capital en place au titre d'investissement déjà acquis.

**26. ?** Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.

Il n'y a pas en Tunisie de formation spécifique en Taxonomie. Ce domaine de l'utilisation des connaissances en vue d'inventaire est diffus et présent partout où des sciences d'inventaire et de description systématique de la diversité biologique se trouvent : Zoologie, botanique, microbiologie, écologie, halieutique etc...

**27. ?** Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)

a) Non

X

b) Non, mais des mesures sont sous considération

c) Oui, pour certaines institutions

d) Oui, pour toutes institutions principales

**28. \* 2** Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)

a) Non

b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement

X

c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)

d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)

<sup>2</sup> Les questions identifiées par le signe \* dans la présente section sont semblables aux questions contenues dans le format de rapport sur la mise en œuvre du programme de travail sur l'Initiative taxonomique mondiale. Les pays qui ont présenté un tel rapport ne sont pas obligés de répondre à ces questions, à moins qu'ils souhaitent fournir des informations actualisées.

Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.

Oui, il s'agit de l'adhésion relativement récente au réseau Nafrinet exposée plus haut (voir 24). La Tunisie est en phase d'élaboration de projets.

Un atelier a eu lieu à Tunis en 2004 où été dressé un état de la situation en taxonomie concernant différents laboratoires et différentes familles, genres, espèces. L'ensemble a été publié et diffusé largement dans des proceeding.

**29.\*** Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)

a) Non

b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)

X

c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)

Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.

Les orientations majeures ont été arrêtées et classées et des programmes sont en cours d'élaboration.

**30.\*** Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)

a) Non

X

b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement

c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.

Non. En fait, l'initiative mondiale en matière de taxinomie est récente et a été renforcée par les dispositions prises par la CDB. En réalité des relations traditionnelles d'enseignement et de recherches ont lié depuis très longtemps les institutions tunisiennes à des institutions homologues de la région où d'ailleurs et la collaboration avec d'autres parties a toujours été réalisée.

**31.\*** Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision

VI/8)	
a) Non	X
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en œuvre du programme de travail de la Convention.	
Des études sont en cours	

32.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	

## Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

<b>33. ?</b> Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.	
<p>La Tunisie a pris en considération la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création, l'aménagement et la gestion des aires protégées sont parmi les priorités de la politique environnementale en Tunisie. Ceci a été déjà précisé dans le Second Rapport National. Ainsi la conservation par la voie écologique est considérée comme étant primordiale parce qu'elle concilie à la fois les objectifs du développement socio-économique et la préservation des équilibres écologiques.</li> <li>- La réglementation et l'organisation de la pêche, de la chasse du pâturage dans les parcours, la réglementation de l'exploitation des forêts, constituent des actions dont le but est d'assurer la durabilité du développement socio-économique par la conservation in situ.</li> <li>- En Tunisie, des programmes et des projets sont menés dans les parcours soutenus par les partenaires du développement et les bailleurs pour une conservation satisfaisante des ressources naturelles dans ces sites.</li> </ul>	

<b>34. ?</b> Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?	
a) Non	
b) Non, mais la législation est en cours de développement	
c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines des aires protégées sont très anciennes et des mesures ont été prises depuis longtemps pour protéger le gibier, le milieu marin. Ces mesures restent encore en vigueur (code forestier, Réglementation de la pêche etc...)</li> <li>- Cependant, on constate qu'il n'y a rien de spécifique dans la législation tunisienne concernant de nombreuses espèces considérées menacées et devant être protégées (phoque moine, tortue, posidonies etc...)</li> <li>- D'autre part, il y a toute une législation qui a été établie depuis la prise de conscience de la nécessité de conserver et qui concerne plutôt la mise en place d'institution</li> </ul>	

(APAL, ANPE, OTED, etc...). Une refonte spécifique de la législation contribuerait à une meilleure application de l'article 8(h)

**35. ?** Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverses importants sur la diversité biologique?

a) Non

b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération

X

c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinents déterminés à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfaste importants sur la diversité biologique.

- Les surveillances assurées par les organismes ou instituts de recherches ou autres appartenant à différents départements concernés par la diversité biologique peuvent relever des effets adverses comme ceux données à titre d'exemple au paragraphe 20 de ce rapport (article 7). La législation existante prévoit des sanctions, réparations etc...
- D'autres plans ont été élaborés pour faire face à des effets adverses urgents et imprévisibles comme le cas des invasions acridiennes et la pollution marine accidentelle.

#### Encadrement XLIV.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décision connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

### Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

<b>36.</b> Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)	
a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	X
c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.	
Certains des objectifs ont été associés à des indicateurs, d'autres sont encore à l'étude. La Tunisie a entrepris de tester certains indicateurs en jumelage avec la France.	

<b>37.</b> Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.	
<p>Comme il a été précisé dans le Second Rapport National, la Stratégie et le plan d'action national ont permis à la Tunisie de prévoir à court, moyen et long termes des actions de nature à garantir une conservation efficace en particulier pour les espèces sauvages et leur habitat. Des efforts ont été développés pour ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir des études afin de dégager de nouveaux critères pour l'identification des sites à protéger</li> <li>- Procéder à la création de nouvelles zones protégées marines ou terrestres</li> <li>- Mettre en place la législation appropriée et prendre les mesures institutionnelles nécessaires afin de renforcer et améliorer la gestion des zones protégées qui existent déjà.</li> <li>- Dans le cadre de cette politique d'extension des aires protégées</li> </ul> <p>a/ Des zones protégées nouvelles sont en voie de création :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Djebel ZAGHOUAN</li> <li>• Djebel ORBATA</li> <li>• Oued DEKKOUK</li> <li>• SADDINE</li> </ul> <p>b/ Des études sont en bon état d'avancement pour la protection de nouvelles zones marines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Iles Kneis</li> <li>• Les Ilots Nord. Est de KERKENA</li> <li>• La Galite</li> </ul>	



<b>38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)</b>	
a) Non	
b) Non applicable	
c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude	X
d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.	
<p>La plupart des aires protégées en Tunisie ont été pendant longtemps terrestres (parcs nationaux, réserves naturelles). Cette sous-représentation qui affecte le milieu marin et les zones humides est en voie d'être corrigée. En effet,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Le parc Ichkeul, sur la liste Ramsar est en même temps parc national, inscrit comme patrimoine de l'humanité. C'est la première aire protégée en tant que zone humide</li> <li>- Dans la mise en œuvre de la stratégie nationale un programme pour l'aménagement de 8 sebkhas et 4 lagunes est un pas vers la protection des zones humides</li> <li>- Trois zones marines sont déclarées dans le programme ASPIM</li> <li>- Des études mentionnées plus haut dont la finalité est la protection sont en cours et contribuent à réduire la sous représentation des écosystèmes marins.</li> <li>- Création d'un sanctuaire marin Algero -Tunisien (en instance)</li> </ul>	

<b>39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)</b>	
a) Non	
b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.	
<p>Le plan d'aménagement du littoral est une mesure qui vise l'amélioration et l'intégration des aires de la côte dans un paysage côtier terrestre / marin beaucoup plus vaste.</p>	

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) No, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.	
Les études d'impact sont préalables à toute autorisation administrative d'implantation. Le contenu de l'étude d'impact doit refléter l'incidence prévisible sur l'environnement de l'unité à implanter, conformément à la loi du 2 Août 1988. Le dossier est soumis à l'ANPE et le décret du 13 mars 1991 a déterminé les éléments que doit contenir le dossier accompagnant la demande d'impact.	

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours	
c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.	
Les lacunes sont en particulier d'ordre institutionnel. Ce sont celles qui affectent la souplesse de la gestion des aires protégées nationales. Le contrôle mono sectoriel de ces espaces ne favorise pas l'accès requis pour différentes finalités pédagogiques, informelles, culturelles, où à caractère scientifique.	

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement	
c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités	

- Le renforcement des capacités pour les aires protégées est inclus dans les programmes d'extension et d'aménagement des aires protégées, et de leur gestion: des programmes d'aménagement ont été élaborés pour certaines aires protégées.
- Le projet ANCRE prévoit le renforcement des capacités dans le cadre de la synergie des trois conventions CBD, UNCCD, CNUCC.
- De plus les aires protégées, parcs et réserves nationales, aires marines spécialement protégées constituent des laboratoires où les jeunes universitaires en formation observent la biodiversité et la conservation de ses éléments dans le milieu: Avifaune, flore, faune etc... ce qui contribue au renforcement des capacités sur le plan national.

**43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)**

a) Non	
b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un plan pertinent est en place(veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la mise en oeuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.

Les aires protégées sont dotées de budget de fonctionnement et d'équipement mais ce sont des moyens limités. Les extensions, les améliorations, les renforcements de capacité bénéficient de financements particuliers souvent assurés par la coopération internationale et les bailleurs de fonds.

**44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)**

a) Non	X
b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.

Il n'y a pas de méthodes particulières pour évaluer l'efficacité de la gestion.

**Encadrement XLV.**

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

### Article 8(h) – Espèces exotiques

**45.** Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?

a) Non	X
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

**46. ?** Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

a) Non	X
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Des espèces exotiques sont introduites compte tenu des activités de recherches scientifiques ou autres activités et généralement sans étude préalable des risques qu'elles peuvent engendrer pour les espèces autochtones.

On nous a signalé l'envahissement depuis quelque temps de certaines régions de la Tunisie par les végétaux suivant, sans que l'on puisse établir une évaluation sur les risque et les origines :

-- *Solanum eleagnifolium* (morelle rouge), à Kairouan, Sidi Bouzid et Tunis

-- *Arctotheca calendula* (calendula souci) : Mogods/Nefza, Tamra, Sejnane, et Kroumirie / Tabarka, Ouled Yahia, Ouchtata.

**47. ?** Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

- |   |   |
|---|---|
| a) Non  |   |
| b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération     |   |
| c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, mesures compréhensives (veuillez préciser ci-dessous)     |   |

Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

- Il n'y a pas encore de mesures spécifiques établies. La législation en place est une réglementation de type sanitaire utilisée par la police des végétaux aux entrées dans le pays
- L'adhésion de la Tunisie à la CITES est une contribution à la limitation d'espèces exotiques.

**48. ?** Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est-t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)

- |  |   |
|--|---|
| a) Non   | X |
| b) Oui, coopération bilatérale                     |   |
| c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale |   |
| d) Oui, coopération multilatérale                  |   |

**49. ?** Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise-t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| a) Non                                | X |
| b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) |   |

Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.

Les contrôles à l'entrée sont, sur le plan du principe, effectués de façon systématique. Pour certains animaux de compagnie, des autorisations peuvent être formulées. Mais il n'y a pas encore d'approche éco systémique. Le cas des invasions acridiennes est particulier. Il concerne en Tunisie directement les terres arides où la menace est dominante.

**50.** Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)

- |  |   |
|--|---|
| a) Non   |   |
| b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude   | X |
| c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés) |   |

Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des

Principes directeurs	
Encore à l'étude	

<b>51.</b> Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	
Encore à l'étude	

<b>52.</b> Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révision, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	
<p>Le problème posé par l'introduction des espèces exotiques n'a pas au sens propre du terme, entraîné des modifications de politique de révision de la législation en place. La Commission Nationale de Biosécurité (MEDD) a siégé à titre consultatif pour traiter de dossiers de demande d'introductions d'espèces destinées à la lutte biologique, surtout dans le domaine des forêts.</p> <p>Les espèces exotiques envahissantes, <i>Caulerpa taxifolia</i> et les acridiens ( <i>Locusta migratoria</i>, <i>Locusta gregaria</i>...) sont sporadiques et à caractère imprévisible.</p> <p>La politique consiste, en quelque sorte à "traiter au cas par cas"</p>	

<b>53.</b> Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.

- 1) Concernant *Caullerpa taxifolia*, (envahissante), une étude d'espèces invasives est menée dans le cadre du Plan d'Action Relatif aux Introductions des Espèces Envahissantes en Mer Méditerranée (Convention de Barcelone).
- 2) Concernant le criquet, espèce envahissante, il y a une stratégie en place pour assurer la coordination de l'effort de lutte de tous les départements et secteurs concernés, y compris l'effort au niveau régional.

**54.** Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)

a) Non, mais une collaboration est à l'étude	
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	X

Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.

Il y a la même situation que celle qui est décrite dans le paragraphe 53, précédent. Ajouter que dans le cas du criquet, il s'instaure en situation d'invasion une coordination des efforts sur le terrain avec les pays voisins concernés.

**55.** Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement	X
c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.

**56.** Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)

a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement	X

c) Oui, certains mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.	

**Encadrement XLVI.**

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet articles et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) résultats et impacts des actions entreprises ;</li> <li>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;</li> <li>c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;</li> <li>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;</li> <li>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</li> <li>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</li> </ul>

**Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes****TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES**

<b>57.</b> Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.	
Les recherches menées ont, parmi les objectifs, l'évaluation des ressources génétiques locales et les aptitudes qu'elles possèdent. Les programmes établis visent le renforcement des capacités pour permettre à la petite agriculture, non adaptée aux pratiques intensives modernes, de maintenir en place des systèmes de production viables à partir de cultivars locaux et les valoriser, entraînant ainsi la participation aux processus de prise de décision portant sur des technologies génétiques variétales restrictives.	



### Etat et évolution

<b>58.</b> Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)	
a) Non	
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération	
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	X
Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.	
<p>Dans le cadre de Projet Régional RAB/98/G3//1G/72 "gestion particulière des ressources génétiques des palmier dattiers dans les oasis du Maghreb", les forces du marché encouragent les agriculteurs à ne plus cultiver que quelques variétés de palmiers de grande valeur commerciale au détriment de toute une gamme d'autres variétés. Le projet régional vise, par l'approche participative intégrée des populations de phoeniculteurs à lutter contre l'érosion génétique en cours par la promotion des variétés traditionnelles qui ont toujours donné satisfaction aux besoins locaux.</p>	

### Lignes directrices Akwé:Kon

<b>59.</b> Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?	
a) Non	X
b) Non, mais un bilan est en cours	
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	
Autres informations sur ce bilan.	

<b>60.</b> Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)	
a) Non	X
b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours	
c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.	
Il n' y a pas encore d'études concernant cette question.	

### Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

<b>61.</b> Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes ont été élaborés	X
c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.	
<p>Le renforcement des capacités des communautés autochtones n'a pas fait l'objet de mesures proprement dites mais il est réalisé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intégration des populations à la gestion auto participative dans différents programmes de type PDAI, PDRI</li> <li>- La gestion des ressources forestières par les groupements GIFC encadrés par les ONG</li> <li>- Les campagnes d'informations et de sensibilisation organisées par les ONG locales et les autorités de tutelle en rapport avec différents départements et organismes politiques et les syndicaux locaux.</li> </ul>	

<b>62.</b> Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.	
<p>Non, il n'y a pas de directives ou de législation en place. Mais plusieurs bailleurs de fonds ont financé des projets et des actions menées par les ONG locales pour encadrer la population, l'informer, la sensibiliser pour la participation à des actions locales de développement et où la conservation des ressources biologiques et leur utilisation durable est concernée:</p>	

<b>63.</b> Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)	
a) Non	

b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.	
<p>- De nombreux projets en Tunisie ont été élaborés en vue d'impliquer la participation des femmes. Le rôle des ONG est primordial pour promouvoir le triptyque "Femmes/ Environnement/ Développement.</p> <p>- Les projets PDRI impliquent la femme rurale dans la gestion participative des ressources naturelles. Les femmes peuvent réaliser des projets socio-économiques visant l'amélioration de la qualité de la vie, bénéficier de crédits, de subventions, pour des projets où la conservation et l'utilisation durable des ressources biologique est impliquée.</p>	

### Appui à la mise en œuvre

<b>64.</b> Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	X
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	
Seulement à titre informel	

<b>65.</b> Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?	
a) Non	
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	
Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.	

<b>66.</b> Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?	
a) Non	
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'appui fourni.	
<p>Le seul appui financier est celui qui est expliqué dans le paragraphe 63 plus haut (projet, ONG etc...). La problématique exposée ici ramène le débat au fait que la Tunisie, administrativement, est gérée</p>	

par un pouvoir central exécutif et qui est représenté de la même manière au niveau des régions (gouvernorat).

De ce fait, il n'y a pas à proprement parler de communauté gérant d'une approche intégrée qui lui soit propre. Nous rejoignons alors ce qui a été exposé dans le But (9.1) plus haut.

#### Encadrement XLVII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

### Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. ? Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

- La conservation des ressources génétiques *ex-situ* est une des priorités du Plan d'action national sur la diversité biologique. La conservation *ex-situ* a été pratiquée depuis déjà longtemps en Tunisie pour de nombreuses espèces. Elle est appliquée tout particulièrement aux végétaux. L'initiative de conservation est moins évidente et a été plutôt rare au niveau du monde animal excepté dans le cas de l'agro-biodiversité animale, où, la domestication, dans ce domaine classique, prend une toute autre signification que celle qui est attribuée dans le cadre des préoccupations et des recommandations de la CDB.
- De nombreux projets sont mis en place par la plupart des institutions et certains ont été cités déjà dans ce même texte plus haut, ainsi, à titre de rappel.
  - a)- Le parc zoologique national (Belvédère, plantes, animaux)
  - b)- Des parcs régionaux
  - c)- Les jardins botaniques (12 jardins botaniques, distribués dans tout le pays, par espèce utile ou fruitière: olivier, grenadier, abricotier, amandier, olivier, etc...) refermant les collections de variétés traditionnelles. Certains de ces jardins renferment jusqu'à 100 variétés autochtones différentes, vigne 103 provenances, palmier dattier 100, figuier 100, rosier 143. pistachier, plantes médicinales.

La conformité de la valeur génétique et son authenticité quant à la conformité matérielle génétique conservée dans ces jardins est d'autant plus évidente qu'il s'agit d'échantillonnages par bouturage (asexués) à partir des plantations des exploitations traditionnelles connues.

- d)- Les pépinières publiques et privées (plantes ornementales et autres)
- e)- Les parcelles d'essai de plusieurs institutions (INAT, INRAT, l'arboretum de l'INRAGREF etc...)
- f) - Les arboreta d'observation et de mesure de comportement (INRAGREF, DGF), soit plus de 27 sites dans tout le pays.
- g) – Les banques de gènes (une banque de volume limité à l'INAT)
- h) – Les banques de graines (la banque de l'IRA pour 200 accessions spécifiques des parcours sylvo pastoraux arides).
- i) Les cultures de tissu, cultures in vitro (presque toutes les institutions, INAT, INRAT, FST, ESHCM, FSB, INRST, INSAT, INRAGREF etc...)
- j) – on peut signaler aussi pour l'agro-biodiversité la pratique de la conservation du sperme (court et moyen terme) pour l'organisation des plans d'intervention. La politique de croisement d'absorption des caprins dans les oasis nécessite une conservation ex-situ dans les lieux de production (le Nord de la Tunisie). La méthodologie est mise au point.
- k)- Le projet de mise en place de la Banque Nationale de gènes (état d'avancement prononcé) a pour objectif de renforcer la capacité de la conservation ex-situ de la biodiversité nationale /banque composée d'un "noyau central" organisateur lié à différents "terminaux" que sont les laboratoires et les stations

**68. ?** Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

Ces mesures concernent surtout le monde animal pour la faune sauvage.

- Reconstitution du gibier
- Réintroduction de la faune: *oryx*, *addax*, autruche
- Programme de reproduction assistée pour l'Outarde (IRA)

**69. ?** Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que

soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*.

Il n'y a pas de mesures proprement dites concernant la réglementation et la gestion des collectes de ressources dans les habitats aux fins de conservation ex-situ.

Les collectes sont organisées dans le cadre des projets particuliers gérés par certains laboratoires de recherches organisés ou dans les unités de recherches constituées. Il n'y a pas d'organisation spécifique au niveau national à titre d'exemple, dans le cadre d'un projet, une collecte des orges de cultures traditionnelles adaptées à l'aridité et la salinité a été organisée par différents laboratoires du secteur génétique de l'orge sur le littoral sud.

#### Encadrement XLVIII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

### Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

**70.?** Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

La conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques est soulignée dans le Plan d'Action National pour toutes les stratégies sectorielles (agriculture, zones humides continentales et littorales, le milieu marin et la pêche, les forêts, les terres arides). Elle figure aussi dans toutes les stratégies nationales concernant la lutte contre la désertification, les changements climatiques.

**71.?** Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des mesures législatives ont été adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques en vue d'éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique</li> <li>- Création de l'ANPE, de l'APAL, du CITET, de l'ANER</li> <li>- La Commission Nationale de Développement Durable.</li> <li>- Différents instruments <ul style="list-style-type: none"> <li>• la refonte du code forestier</li> <li>• le code des eaux</li> <li>• les mesures incitatives pour la participation du secteur privé et associatif</li> <li>• les réglementations diverses (chasse, pêche, exploitation forestière, mise en défens)</li> </ul> </li> <li>- Des options stratégiques sectorielles. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie de l'eau 2000</li> <li>• Stratégie de la conservation des eaux et du sol (CES)</li> <li>• Stratégie de lutte contre la désertification</li> <li>• Stratégie forestière (lutte contre les incendies, reboisement ...)</li> <li>• Stratégie de la pêche et de l'aquaculture</li> <li>• Stratégie pour le partenariat et la coopération</li> <li>• Stratégie pour l'information, la sensibilisation et la formation</li> </ul> </li> </ul>	

<b>72. ?</b> Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.	
<p>Il s'agit surtout ici de l'effort d'information, de sensibilisation et de formation dans le milieu rural. Ces activités sont menées dans le cadre de l'incitation à l'approche participative dans les grands projets nationaux. On peut citer dans ce cadre à titre d'exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet de gestion des ressources naturelles (FAO/UTF/TUN/021/TUN)</li> </ul> <p>Orientation stratégique de développement d'un programme de gestion des ressources naturelles en tenant compte des désirs des populations concernées quant à l'utilisation des ressources et des grandes priorités nationales (Dorsale occidentale, Jeffara, Tell)</p>	

**73. ?** Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie.

- Dans les zones de montagne en dégradation, il y a une sensibilisation de la population pour le reboisement, la confection de talus, de courbes de niveau. Des aides financières sont octroyées.
- Un processus comparable est mené au niveau des espaces menacés par la désertification pour la fixation des sols.
- L'encadrement de la population vivant de la forêt avec l'aide des ONG.

**74. ?** Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)

a) Non

b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours

X

c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.

- Pour la mise en œuvre de la CDB, des efforts sont développés pour la mise au point d'indicateurs efficaces, notamment au niveau de l'OTED. Des résultats sont déjà enregistrés.
- La réglementation législative environnementale en Tunisie est incitatrice, sous différentes formes: avantages fiscaux, fonds, prix. Le fonds de lutte contre la désertification est une image de politique incitative pratiquée en Tunisie (voir plus loin article 11).
- Les plans de gestion sectoriels (agriculture, forêts, pêche, aires protégées, etc...) contiennent des actions qui permettent aux populations d'acquérir des moyens décents pour subvenir à leurs besoins tout en assurant la conservation des ressources et leur utilisation durable.



<b>75. ?</b> Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.	
<p>La Stratégie Nationale et le Plan d'Action National en Tunisie, dans leurs orientations, sont destinés à mettre en œuvre une politique de développement qui joint une croissance efficiente à des objectifs qui visent la viabilité de l'Environnement et le déclin de la pauvreté.</p> <p>L'effort de sensibilisation et de formation au niveau des classes pauvres vise l'encouragement à la participation dans le cadre des actions programmées avec des petits projets financés, subventionnés. L'effort pour l'accès de la femme rurale à la décision, bien avancé, est réducteur de pauvreté.</p>	

<b>76. ?</b> Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)	
a) Non	
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>Les stratégies sectorielles incitent le secteur privé à s'impliquer dans les initiatives entreprises, ainsi;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le développement de la pêche, la promotion du produit local par le commerce intérieur, le commerce extérieur, l'écotourisme, les projets de pépinières, de production de plan, l'encouragement à la multiplication des semences ,etc...</li> <li>- promulgation de la loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant sur le code d'incitation aux investissements.</li> </ul>	

<b>77.</b> Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)	
a) Non	X
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	

Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

- Les lignes directrices des principes et des directives d'Addis-Abeba sont prises en compte dans toutes les actions d'information, de sensibilisation et de formation des programmes d'actions où les populations sont concernées. La prise de conscience du rôle des communautés autochtones et locales et des femmes dans l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique est une préoccupation de tous les intervenants dans la stratégie de la Tunisie.
- Toutefois, aucune initiative n'est envisagée concernant des actions transfrontières (sous paragraphe 5/f, ni pour le 5/j, répartition plus équitable des avantages (voir les commentaires au niveau 61 - 66 plus haut et au niveau du But 9, objectifs 9.1 et 9.2)

**78.** Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)

a) Non	X
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

Les directives d'Addis-Abeba s'adressent particulièrement à des pays où les communautés autochtones et les populations locales sont investies de droits coutumiers ou autres sur l'organisation des territoires qu'ils exploitent et où ils vivent. La stratégie et le plan d'action National en Tunisie développent les activités pour l'ensemble des secteurs de la nation. Mais des efforts sont faits pour des programmes de sensibilisation et de formation et également d'importants soutiens financiers pour réaliser des projets (reboisement, élevage, gestion de l'eau ...) destinés à assister les populations défavorisées (dans les zones d'"ombre").

### Diversité biologique et tourisme

**79. ?** Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision	

Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.

A/ Des mécanismes et mesures sont en place pour évaluer, surveiller l'impact du tourisme sur la diversité biologique.

- l'implantation des unités ayant des activités dans le secteur du tourisme est soumise à une étude d'impact /ANPE/ loi de 2 août 1988 pour les risques de dégradation de l'environnement
- Le code forestier est une réglementation du tourisme de chasse
- La législation sur le zonage des terres agricoles, la loi 83-87 du 11 novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles, le loi 95-70 du 3 Août 1992 portant refonte de la législation relative à la protection des végétaux.

B/ Des programmes :

- Protection du littoral contre l'érosion marine (voir les détails plus hauts)
- Aménagement des esplanades côtières (plantations, protections)

**80. ?** Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)

- |  |   |
|--|---|
| a) Non   |   |
| b) Non, mais programmes en cours d'élaboration             |   |
| c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.

- Il y a des guides pédagogiques
- La formation des guides touristiques se fait dans différents établissements public ou privés et une partie de la formation prépare a l'encadrement des groupes dans les "randonnées" par une connaissance du milieu biologique où se trouvent les sites archéologiques dispersés dans toutes les régions du pays.

**81.** Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)

- |  |   |
|--|---|
| a) Non   |   |
| b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération                 | X |
| c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)       |   |
| d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous) |   |

Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.

Des programmes régionaux visent le renforcement des capacités des populations locales en vue de leur permettre de réaliser des activités dans l'écotourisme, dans toutes les régions de la Tunisie. Des prêts, des subventions ou de l'assistance technique ou de la formation, souvent encadrés par les ONG locales, pour leur permettre de planifier, de prendre part à la décision. La participation des femmes est prise en considération. Ainsi, à titre d'exemple.

- Les produits à base de distillation de plante (géranium, oranger, églantier, présentés aux touristes)
- Les produits à base de bois façonné pour usages divers
- Les produits de vannerie diverse
- Les produits de la ruche, diverses huiles végétales etc...

**82.** Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)

a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen	
b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération	
c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	X
d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs)	

Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.

Le tourisme en Tunisie est un secteur en pleine expansion et la recherche de son optimisation a entraîné l'écotourisme comme une composante à promouvoir et qui vise le développement et l'ouverture du monde rural. Cette intégration s'est concrétisé à travers différentes mesures importantes dont:

- Aménagement des zones touristiques conformément à des critères et à des indicateurs qui veillent à préserver le domaine territorial...
- L'aménagement de circuits touristiques dans les oasis et les villes anciennes, ainsi que dans les villages de montagne, les sites écologiques les parcs urbains, ...

Dans le cadre de cette décision d'intégration, des études ont démarré:

- Etude sur l'économie de l'eau
- Etude du projet de station touristique écologique de Sidi Foukhal (Kerkennah, premier noyau modèle reposant sur les composantes naturelles et intégrant la dimension écologique ).

D'autres projets sont prévus dans le cadre du programme opérationnel:

- Le projet "le circuit de l'eau, de Zaghuan à Carthage"
- L'étude d'autres projets : le Sahara, les îles, la forêt, le littoral.

**Encadrement XLIX.**

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Article 11 – Mesures d'incitation**

**83. ?** Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?

- |  |   |
|--|---|
| a) Non   |   |
| b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration             |   |
| c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)       | X |
| d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous) |   |

Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

- L'établissement de programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles est prévue dans les stratégies établies, comme il a été déjà annoncé dans le Second Rapport National de la Tunisie. Elles seront complétées par les apports de méthodes environnementales, donnant une évaluation de type différent.
- L'incitation à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique est réalisée sous toutes les formes d'aides, de prêts, d'assistance à valoriser les ressources autochtones, la valorisation des produits, la promotion de l'écotourisme, la sensibilisation et la formation des populations rurales, y compris le rôle de la femme. De très nombreux petits projets répondent à cette question.
- Au niveau législatif, des mesures incitatives sont prises:
  - loi 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code des incitations aux investissements
  - Décret 93-2055 du 4 octobre 1993: instituant le grand prix du Président de la République pour la protection de la nature et de l'environnement
  - Décret n° 94-1191 du 30 mai 1994, fixant les conditions de bénéfice des avantages fiscaux du code d'incitation aux investissements accordés à la promotion de la recherche – développement.

<b>84. ?</b> Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il n'existe pas de mécanisme incorporant les valeurs commerciales ou non, les valeurs identifiées sur le plan national sauf en ce qui concerne les produits</li> <li>- Une évaluation de la valeur est cependant demandée au niveau des études d'impact pour le site de tout projet dont on demande l'autorisation d'implantation.</li> </ul>	

<b>85. ?</b> Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes sont en place	
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	

<b>86.</b> Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	
<p>La politique de la Tunisie est d'intégrer la population et utiliser sa contribution à la conservation des ressources biologiques et leur utilisation durable par toutes les formes d'incitation: cette intégration entraîne la prise en compte des connaissances que détiennent les populations. Toutefois dans des cas où le site (aire protégée, plan d'eau, réserve arboretum etc...), nécessite un transfert de propriété vers un secteur public donné, la procédure reste l'expropriation avec compensation équilibrée conformément aux textes en vigueur.</p>	

<b>87.</b> Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)	
a) Non	X
b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours	
c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.	

**Encadrement L.**

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) résultats et impacts des actions entreprises ;</li> <li>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;</li> <li>c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;</li> <li>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;</li> <li>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</li> <li>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</li> </ul>

**Article 12 – Recherche et formation**

<b>88. ?</b> Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable.	
<p><u>A/ Concernant la Recherche :</u></p> <p>Dans le cadre du Plan d'Action National, l'élaboration d'un programme de recherche-développement, vise entre autres:</p>	

1°/ Le développement de la connaissance en matière de ressources naturelles, faune, flore, écosystèmes, en visant l'accroissement des capacités nationales dans le domaine de la diversité Biologique dans les Institutions d'Enseignement et de Recherche.

2°/ La recherche halieutique en vue d'améliorer la connaissance sur les habitats et le fonctionnement des halieu-écosystèmes ainsi que sur les techniques de production et d'exploitation halieutique.

3°/ Le développement des recherches sur les améliorations génétiques du matériel biologique local en vue de son utilisation dans les systèmes de production agricole.

- La recherche sur les ressources biologiques (végétales et animales au niveau génétique de la variabilité est très ancienne en Tunisie. Elle a débuté au début du siècle dernier sur les végétaux et les animaux et des variétés connues ont été créées. La Tunisie moderne a renforcé les acquis considérables obtenus jusqu'alors (des collections, la documentation de qualité, des races animales sélectionnés pour différentes espèces, des cultivars traditionnels de végétaux améliorés et socio-économiquement mis en valeur, identifiés, conservés, échangés, des variétés améliorées comme les blés de force, l'orge, etc...

La Tunisie d'aujourd'hui, partant de ces acquis a renforcé les capacités par l'implantation de nouvelles institutions (INRST, INSAT, IRA, et renforcé la capacité des institutions créées déjà (Enseignement Supérieur Fondamental, Agronomique) (IRNGREF, INAT, FST, etc...).

Dans ces institutions, la situation est très variée: certains scientifiques ou groupes de scientifiques effectuent des recherches sur des thèmes inspirés de la problématique posée par la CDB. D'autres sont directement engagés sur des recherches précises rattachées à des projets nationaux ou internationaux émanant ou inspirés des directives de la CDB (Ramsar, Aires protégées, repos biologique, recherches méthodologique sur la conservation ex-situ ou in situ, évaluation génétique, biosécurité, etc...).

B/ concernant l'Enseignement:

1°/ Au niveau de l'enseignement supérieur, il n'existe pas de cours spécifiquement orienté dans le sens de l'application des directives de la CDB. Mais dans la plupart des instituts d'enseignement supérieur (Sciences Biologiques, Sciences Agronomiques) des unités de formation dispensent dans leurs programmes les thèmes environnementaux élaborés sous différentes facettes rattachées à la diversité biologique, à son évaluation, à sa conservation et son utilisation. Certains mastères sont beaucoup plus proches de la problématique. Au niveau du doctorat, les connaissances dans ce domaine deviennent plus précises, plus approfondies, à titre d'exemple cité déjà plus haut, la soutenance d'une thèse consacré à la Tunisie présaharienne dans les parcs de Jbil et Sidi Toui (description, conservation etc...) ou encore, Performances de croissance et de production laitière des groupes génétiques caprins issus d'un croisement de la chèvre locale dans les oasis..

2°/ Au niveau primaire et secondaire, des cours sont dépensés sur l'environnement, les espèces animales végétales, les forêts, mais la biodiversité en tant que structure intégrée, menacée n'est pas présentée en tant que telle comme dans la problématique CDB..

**89. ?** Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.

Toutes les formes d'instances nationales créées (Conseil National de la Recherche, Fondation Nationale pour la Recherche Scientifique, Ministère de l'Enseignement Supérieur, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, et récemment le Ministère de la Recherche Scientifique)



ont disposé de fonds de l'Etat destiné à appuyer la recherche scientifique. La politique tunisienne en matière de recherche vise l'encouragement de tous les secteurs du pays qui peuvent contribuer à l'effort de développement. De ce fait, les équipes dont les recherches sont corrélées avec les directives de la CDB bénéficient de l'encouragement compte tenu d'une répartition au niveau national.

L'investissement dans le secteur de la Recherche Scientifique a porté les crédits qui lui sont consacrés à 1% du PIB en 2004. Ces crédits sont donc destinés au financement des unités de recherches dont ceux ayant la biodiversité comme thème de recherche.

De plus, la Tunisie a toujours encouragé les laboratoires à la collaboration avec des organisations internationales (FAO, UNESCO, CE, PNUE, ICARDA) ou par le biais d'accord bilatéraux qui financent des projets sur la biodiversité.

**90. ?** Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.

Au niveau des Départements concernés, des Institutions nationales ou internationales, il est couramment fait appel aux chercheurs et spécialistes du domaine pour différentes activités concernant la diversité biologique et sa conservation pour une utilisation durable (protection, collecte, évaluation, conservation, aménagement d'aires protégées, extensions, création, problématique de l'halieu- écosystème et du littoral, migration des oiseaux, reproduction etc... )

#### Encadrement LI.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

f) Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

- Il y a un manque de coordination dans les programmes de conservation pourtant très nombreux dans le pays entre les laboratoires qui appartiennent à différentes institutions nationales sous la tutelle de département différents. Ces dernières années ont vu se développer des échanges entre chercheurs d'institutions différentes particulièrement à l'occasion d'octroi de doctorat préparés sur de espèces animales ou végétales de la diversité biologique du pays. Il est souhaitable qu'il y ait une structure nationale de coordination des programmes de recherches.

- Les unités de recherche souffrent d'un manque de moyens.

## Article 13 – Education et sensibilisation du public

<b>91.</b> Votre pays met-il en oeuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)	
a) Non	
b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration	
c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.	
<p>L'un des piliers de la stratégie nationale dans la politique environnementale est la mobilisation du citoyen ou des groupes pour la protection de l'environnement dans sa totalité. Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB la Tunisie a mis en place des projets dans le but de promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public.</p> <p>Ces projets concernent les aires protégées, les agro systèmes, les zones humides, les forêts, le milieu côtier et marin, etc...</p> <p>Une des priorités dans ces projets est l'identification des catégories sociales ciblées et les relations qu'elles ont avec les questions traitées dans la CDB. De nombreuses réalisations, où le problème de la diversité biologique est souligné:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de l'espace libre "lebib" pour la petite enfance dans trois jardins d'enfants</li> <li>- Le nombre de clubs actifs a atteint 1999 à la fin de l'année 2003</li> <li>- Organisation de concours pour différents mérites relatifs à la promotion de l'environnement</li> <li>- Le renforcement des capacités des éducateurs et des animateurs de clubs</li> <li>- Le lancement de projets de renforcement de capacité nationale</li> <li>- Implication des organisations non gouvernementales</li> </ul>	

<b>92.</b> Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.	
<p>La Tunisie, dans ses activités pour réaliser l'objectif de l'article 13 a mis en place et initié de nombreux projets qui entrent dans le cadre des recommandations que contient la COP VI. Parmi les plus importantes, on peut citer:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise à la disposition des clubs des documents et outils nécessaires</li> <li>- le renforcement de l'aide à l'organisation de visites aux espaces environnementaux (aires protégées, sites écologiques etc...)</li> </ul>	

- Renforcement des activités des clubs itinérants dans les zones isolées du pays
- La création de la bibliothèque verte
- Soutien aux campagnes organisées par les ONG
- Organisation de journées scolaires de formation
- Organisation des écoles d'été
- Renforcement de la coordination (avec les organismes concernés pour l'enfance, l'éducation) à l'aide de commission mixtes (ministères / organismes concernés/ONG).

**93.** Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)

- |   |   |
|---|---|
| a) Non  |   |
| b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration         |   |
| c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous) |   |
| d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)    | X |

Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.

- Des émissions de radio et de télévision sur la diversité biologique sont organisées régulièrement. Des films éducatifs sont aussi projetés à la télévision, ainsi que des spots. La presse locale consacre quotidiennement des articles et des reportages sur l'environnement et la Biodiversité.
- Au niveau des media, en fait, la conservation des ressources biologiques et leur utilisation durable occupe une place relativement limitée en raison de l'intérêt immédiat pour une public de lecteurs ou d'auditeurs non encore bien familiarisé avec les problèmes de l'érosion génétique qui nécessite un minimum de connaissances scientifiques biologiques.
- Des articles de fonds sont sporadiquement publiés sur les journaux par des spécialistes qui sont souvent des cadres de l'Enseignement Supérieur ou de la Recherche Scientifique. Le personnel attaché à la presse reste assez général dans l'information.
- Au niveau environnemental, les problèmes de pollution prennent le pas sur le reste et sensibilisent davantage la grande majorité des citoyens.
- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable entretient un site webb, ([www.environnement.nat.tn](http://www.environnement.nat.tn)).

**94.** Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| a) Non                                |   |
| b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.

- La communication, l'éducation et la sensibilisation à l'échelle locale est assurée par différents moyens
- Les différents représentants de l'autorité administrative au niveau local, au niveau de la population rurale, les omdas
  - Les représentants des secteurs où la biodiversité et son utilisation entrent dans les domaines d'activités (CRDA, moniteurs agricoles, représentant des forêts, etc...)
- Des campagnes de sensibilisation et d'information sont organisées pour les agriculteurs par

des techniciens, encadrés par les responsables politiques et syndicaux, régulièrement.

- Les ONG ont un rôle très important et développent beaucoup d'information sur la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable y compris concernant le volet femmes/ Environnement dans la gestion des ressources naturelles.

Depuis 1990, les associations ont intégré les dimensions économiques et sociales dans des projets qui sont pour objectif la protection des écosystèmes.

**95.** Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.

La Tunisie a développé plusieurs activités auxquelles un degré de priorité est accordé parmi l'initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public et qui ont été formulées sous la forme de directives générales et spécifiques dans la décision COP VI/ 19. Citons quelques exemples marquants:

- Au niveau régional, le projet RAB sur le Palmier Dattier dans les oasis d'Afrique du Nord contient une composante information sensibilisation des phoeniculteurs pour la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des variétés locales.
- Le lancement du projet de renforcement des capacités nationales en éducation environnementale LIFE-PAYS TIERS en coopération avec la Commission Européenne/ La province de Toscane (Italie)
- L'organisation de manifestations régionales et internationales d'envergure, comme, par exemple:
  - La Conférence euro-méditerranéenne sur l'environ marin (2003)
  - Le tourisme et les changements climatiques, à Djerba, 2003 (Organisation Mondiale du Tourisme)

**96.** Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?

a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public .

La mise en place de capacités adéquates pour l'éducation et la sensibilisation du public est en bonne partie assurée par les ONG qui prennent en charge des projets dont quelques uns sont d'envergure, ainsi à titre d'exemple:

- Le projet de protection et d'utilisation durable de la biodiversité et de valorisation des produits agricoles traditionnel, réalisé par l'Association de Protection de la Nature et de l'Environnement à Douiret (Sud de la Tunisie) avec un appui financier du Fonds des Nations Unies pour l'Environnement.
- D'autres projets sont initiés.

**97.** Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

- Au niveau régional, le projet RAB, comprend une composante sensibilisation du public pour les palmiers dattiers des oasis (Tunisie/Algérie/Maroc)

**98.** Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?

a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous)

b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)

X

c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.

La Tunisie a signé des protocoles de coopération avec de nombreux organismes régionaux, internationaux et également des accords avec différents pays. Cette coopération dans plusieurs cas inclut l'échange d'expériences en matière environnementale et concerne, entre autres, la problématique de la diversité biologique, ainsi des accords ont été contractés avec plusieurs pays :

- En Afrique: l'Algérie, le Maroc, le Sénégal, le Niger, l'Egypte, la Libye
- La France, l'Allemagne, la Belgique, le Suède, l'Italie, la Suisse
- Le Japon

**99. ?** Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents.	
Les ONG sont à présent les acteurs clés qui intègrent les problématiques de conservation de la CDB. Dans leurs méthodes pour la sensibilisation et l'information les ONG sont encouragées par les autorités pour présenter des projets sous la forme de propositions de financement.	

<b>100.</b> Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en oeuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.	

### Encadrement LII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en oeuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en oeuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en oeuvre.

#### f) Difficultés rencontrées:

L'expérience vécue jusqu'à présent a permis de ressortir des lacunes et des insuffisances;

- La faiblesse des moyens humains et logistiques consacrés à ce secteur
- Les institutions éducatives (en dehors de la petite enfance) ont une adhésion limitée au système de formation.
- L'insuffisance de l'aspect pratique dans les actions environnementales pour les élèves et les étudiants du supérieur (surtout autres que la biologie): sorties de sensibilisation, d'observation sur le terrain etc...)
- La nécessité de renforcer l'effort de coordination au niveau national
- La sensibilisation du privé et son adhésion à l'effort national
-

## Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

<b>101. ?</b> Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, législation encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais législation aux stades avancés de développement	
d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.	
Essentiellement, les mesures législatives suivantes:	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- loi du 2 août 1988 telle que modifiée par la loi de 1992 et de janvier 2001 (article 5 relatif aux études d'impact ). Ainsi, l'article 2: "on entend par pollution au sens de la présente loi, toute introduction directe ou indirecte d'un polluant biologique, chimique, physique dans l'environnement. On entend par environnement ..... ainsi que les espèces animales et végétales".</li> <li>- Décret n° 91-362 du 13 mars 1991 remplacé par le Décret 1991 du 11 juillet 2005 relatif aux études d'impact sur l'environnement et fixant la liste des unités à implanter soumises aux études d'impact et les unités soumises à un cahier de charges. Ce décret détermine les éléments du dossier de l'étude.</li> <li>- Dans la liste proposée (plus de 61 types), certaines unités peuvent ainsi directement ou indirectement entraîner des effets néfastes sur l'environnement.</li> </ul>	

<b>102. ?</b> Sur l'article 14.1(b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?	
a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, mécanismes en place	X
Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.	

Il existe des mécanismes pour la prise en compte des effets sur l'environnement de programmes susceptibles de nuire à la diversité de manière significative, ainsi :

- Les études d'impact : L'étude d'un projet à implanter inclut une étude d'impact. L'approbation d'une étude d'impact par l'autorité compétente du secteur national de l'activité est considérée dans la réglementation tunisienne comme une condition de validité de l'autorisation
- La loi 96-29 du 3 avril 1996 institue au plan national l'intervention urgente pour lutter contre les événements de pollution marine par les hydrocarbures et autres produits nocifs menaçant l'environnement marin et le littoral tunisien.
- La refonte de la loi 88-20 du 13 avril 1988 du code forestier, notamment l'article 208 stipule pour certains projets une étude d'impacts par les institutions spécialisées et une autorisation préalable du Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

**103. ?** Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	
b) Non, mais évaluation des options à l'étude	
c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

La participation de la Tunisie se fait sous la forme

- d'accords avec les pays frontaliers
- de ratification de très nombreuses conventions internationales ou méditerranéennes ou régionales citées déjà dans ce texte.

**104. ?** Sur l'article 14.1(d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale?

a) Non	X
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place	

- La Tunisie ne développe pas d'activités industrielles qui seraient de nature à nuire à ses voisins limitrophes par des rejets de polluants excepté le domaine maritime où des courants pourraient véhiculer des rejets ou autres produits nocifs vers des pays voisins.



<b>105. ?</b> Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?	
a) Non	
b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement	
c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement	
d) Oui, des mécanismes en place	X
Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan national d'intervention urgente pour lutter contre les événements de pollution marine           <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'équipement des ports tunisiens par des moyens d'intervention appropriés</li> <li>b) formation dans les domaines d'intervention en cas d'urgence, contre la pollution par les hydrocarbures</li> <li>c) organisation d'opérations blanches pour évaluer ce plan</li> <li>d) suivi du plan assuré par une commission nationale</li> </ul> </li> <li>- le plan de lutte contre les invasions de criquet (déjà exposé plus haut dans ce texte).</li> <li>- La Tunisie a signé de nombreuses conventions et accords qui portent sur la coopération pour la protection de l'environnement au cas où un événement majeur se produit.</li> </ul>	

<b>106.</b> Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)	
a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'application des lignes directrices	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la loi du 2 août 1988, les espèces animales et végétales sont citées explicitement en tant que composantes de l'environnement dans toute étude préalable d'impacts (voir 101). Toutefois, la problématique de la conservation et de l'utilisation durable n'est pas spécifiée, ce qui constitue une lacune.</li> </ul>	

<b>107.</b> Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	X
Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales	

portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.

La réglementation environnementale en Tunisie est répressive ; la loi du 2 août 88: stipule

- l'amende, article 11, alinéa1, amende de 100 à 500 DT
- les sanctions civiles, les sanctions administratives (démolition, fermeture, retrait de l'autorisation, etc...).
- L'emprisonnement, article 30 (deux mois à cinq ans).

**108.** Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.

- La prévention des risques marins
- L'étude préalable d'impact
- La veille permanente contre l'invasion par les acridiens
- Ajouter dans une certaine mesure les plans de conservation ex-situ et in-situ contre les risques de disparition, de dégradation des ressources animales et végétales.

**109.** Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)

a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.

La majorité des accords bilatéraux de coopération avec des organisateurs internationaux ont dans leurs buts une composante qui vise la réduction des impacts et des nuisances.

**Encadrement LIII.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**f)** Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

Dans le plupart des actions programmées le problème des impacts est posé en grande partie concernant les effets de la pollution. La législation elle-même est orientée de façon contraignante et répressive vers l'identification du pollueur, l'évaluation des impacts et les sanctions à appliquer. Si des effets nocifs conséquents à une activité industrielle affectent la diversité biologique, ces effets resteront limités à l'espace pollué, sauf en ce qui concerne la pollution marine, plus fluide.

Des lacunes sont donc évidentes concernant l'interface (Effet néfastes /diversité biologique) dans l'article 14 de la CDB.

## Article 15 – Accès aux ressources génétiques

**110. ?** Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

L'accès aux ressources génétiques se limite aux activités de certains projets de recherche scientifique ou de recherche-développement lancés par les laboratoires tunisiens dans le cadre de projets de coopération bilatérale (divers pays) ou multilatérale (CE, FAO, ICARDA, etc...), selon des termes mutuellement convenus.

**111. ?** Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non

X

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

Les recherches organisées en Tunisie, y compris celles des projets multilatéraux, concernent les ressources génétiques (surtout végétales) du pays (autochtones ou génétiquement améliorées). Mais des ressources étrangères sont introduites en Tunisie à l'occasion des recherches personnelles ou le cadre de projets. C'est le cas par exemples de "séries génétiques dites différentielles" des orges correspondant à la résistance génétique à différentes races de parasites cryptogamiques dont l'oïdium, et qui sont adressées par l'ICARDA pour l'identification de la résistance génétique des orges locales.

**112. ?** Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises.

- Jusqu'à présent, les ressources génétiques ont donné lieu à des échanges beaucoup plus dans le sens Tunisie vers l'étranger que dans le sens inverse (à part le commerce de plantes ornementales, maraîchères et autres) et aucun bénéfice de leur exploitation n'a été réclamé, en l'absence de textes législatifs.
- Il faudrait mettre en place une législation appropriée et se référer à la liste figurant dans les annexes des lignes directrices de Bonn pour définir les avantages à tirer de l'utilisation commerciale et autre ce qui n'a pas été envisagé jusqu'à présent dans aucun échange.

**113. ?** Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Cette question a été argumentée à l'occasion de l'étude du But 10/1 présenté plus haut dans ce rapport.

La Tunisie a adhéré au Traité International de la FAO qui vise à établir un système international pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques. Ce Traité permet de renforcer les Systèmes Nationaux de Recherche Agricole (NARS). Il renforce les directives de la convention de RIO.

Cependant la situation n'a pas encore évolué depuis la signature du Traité et il n'existe encore en Tunisie aucune mesure nationale pour définir l'accès aux ressources génétiques.

**114.** Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)

a) Non	
b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.

Il n'y a encore aucune réalisation dans le cadre de la décision VII/19A mais des études sont en cours.

**115.** Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?

a) Non	
b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.


Des études sont en cours. Il n'y a encore aucune décision prise dans ce domaine.

<b>116.</b> Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?	
a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
b) Non	X
<p>Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.</p>	
<p>Il n' y a encore aucune action dans ce sens.</p>	

**Encadrement LIV.**

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) résultats et impacts des actions entreprises;</li> <li>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;</li> <li>c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;</li> <li>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;</li> <li>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;</li> <li>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</li> </ul>

**Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie**

<b>117.</b>  Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
<p>Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.</p>	
<p>La question posée par l'article 16 (1) est claire. Elle considère les mesures qui facilitent à "<u>d'autres</u></p>	

parties" l'accès aux technologies pertinentes à la convention et l'utilisation durable de la diversité biologique.

La problématique du transfert de technologie est commentée déjà largement au niveau du But 11/2. Nous allons de plus préciser que le paragraphe 117 concerne, à notre avis, le transfert d'une technologie particulière pour l'accès à des ressources se trouvant en Tunisie, in situ ou ex-situ. A ce titre, il n'y a encore aucune mesure prise. De plus les méthodologies de conservation sont pour la plupart conventionnelles et le risque des dommages significatifs à l'environnement que peut entraîner l'accès est un risque conventionnel.

Mais il n'y a rien dans le cadre de la CDB.

**118. ?** Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place	
f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place	
g) Non applicable	

Il n'y a uniquement d'accès de part et d'autres que dans le cadre relations de "bonne amitiés" entre laboratoires de pays différents ou dans le cadre de projets pour une recherche scientifique assistée et connue et dans tous ces cas de situations, l'entente tacite sur les modalités est assurée a priori.

**119. ?** Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres informations sur les mesures prises.

La politique nationale en Tunisie qui vise à utiliser toutes les forces vives de la nation est encourageante pour l'intéressement du secteur privé dans toutes les activités sectorielles.

De ce fait, le code des investissements, la formation, l'information, l'assistance technique par les services de l'état, les recyclages, sont des mesures qui permettent en Tunisie au secteur privé de jouer tous les rôles concernant le transfert de technologie.

**Encadrement LV.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique**

**120.** Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)

a) Non

b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration

c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider la mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.

Le Ministère de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, essentiellement concernés par les ressources biologiques, financent des projets et appuient la formation pour aider à mettre en place des programmes.

**121.** Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)

a) Non

b) Non, mais certaines mesures sont sous considération

c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.



<b>122.</b> Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	
Le recensement des besoins en capacités et crédits est assuré de façon sectorielle annuellement pour les projets habituels de routine des laboratoires et à des moments propices pour des projets beaucoup plus importants, parfois thématiques.	

<b>123.</b> Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	
Certaines évaluations ont été faites concernant les risques potentiels associés à l'introduction de technologies particulières du domaine des biotechnologies et susceptibles de générer des organismes vivants modifiés.	

<b>124.</b> Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.

Des mesures ont été prises pour renforcer les systèmes d'information sur les risques biotechnologiques et les menaces potentielles sur la biosécurité. A titre d'exemple, il faut noter l'adhésion de la Tunisie au projet (BCH) Centre d'Echange, la nomination d'un point focal pour le pays et l'élaboration d'un programme pour la prévention des risques biotechnologiques, mécanisme d'échange d'informations créé par le Protocole de Cartagena. L'objectif majeur de la Tunisie est de participer, en tant que partie, afin de faciliter l'échange d'information ainsi que les données d'expérience relatives aux organismes vivants modifiés (OVM).

**125.** Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.

#### Encadrement LVI .

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

**a/** Le transfert de technologie a permis au secteur privé de mettre en place un nombre important d'entreprises utilisant les ressources biologiques animales et végétales pour la promotion de leurs produits, et leur mise sur le marché local ou leur exploitation vers l'étranger.

A titre d'exemple, l'accès à la technologie des cultures sous serres et la production de vitro-plants (fraisier, bananier, agrumes, etc...)

**b/** Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

- En dehors de certains scientifiques ou chercheurs ou étudiants avancés en cours de préparation de thèses, l'accès à la technologie reste unilatéral et l'acquisition du savoir à l'étranger reste limité à ces catégories citées; de façon sélective.
- L'harmonisation entre les institutions en Tunisie et la coordination au niveau du transfert de technologie amélioreraient les conditions pour ce rapprocher des objectifs de la CDB.

## Article 17 - Exchange of information

<b>126. ?</b> Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

### *La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS*

<b>127. ?</b> Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.?	
a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

**Encadrement LVII.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

- Les mêmes réflexions que dans le cas de l'encadrement LV.

## Article 18 – Coopération technique et scientifique

**128. ?** Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

La Tunisie a intégré de nombreuses activités inscrites dans les programmes du plan d'action national dans le cadre de la coopération avec des instituts scientifiques étrangers en vue de mettre en œuvre la convention sur la diversité biologique. Cette coopération scientifique se fait à travers les échanges de stratégies, d'experts, d'informations et de publications et de préparation de thèses sur des sujets relatifs à la faune et à la flore de Tunisie, concernant les aires protégées, l'halieu-écosystème, l'agro-écosystème etc...

**129. ?** Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?

a) No	X
b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration	
c) Oui, méthodes en place	

<b>130. ?</b> Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)	
Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.	
Il n' y a pas programmes de recherche conjointe établis pour développer des technologies en rapport avec les objectifs de la Convention de façon nominale. Tous les projets et programmes de recherche conjointe, dans leurs actions, sont soutenus par une prise de conscience des objectifs de la CDB qui sont, pour aussi dire, universels.	
Le projet RAB (palmier dattiers des oasis du Maghreb, le projet Nafrinet etc...).	

<b>131.</b> Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologiques par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude	X
c) Oui, connexions établies avec les ONG, secteur privé et institutions	

**La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS**

<b>132.</b> Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui, en fournissant les moyens de financement	
c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche	
e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information	
f) Oui, en utilisant les moyens de formation	
g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

<b>133.</b> Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ?(décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	X
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	

<b>134.</b> Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	
Toutes les informations sont diffusées à travers le site web <a href="http://www.environnement.nat.tn">www.environnement.nat.tn</a>	

#### Encadrement LVIII .

<p>Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) résultats et impacts des actions entreprises;</li> <li>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;</li> <li>c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;</li> <li>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;</li> <li>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</li> <li>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</li> </ul>

## Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

<b>135. ?</b> Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?	
a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statuaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

<b>136. ?</b> Sur l'article 19(2) : Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties ?	
a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

### Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de :

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux ;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire ;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

#### / Résultats et impacts des actions entreprises

1) Institution d'une commission nationale de biosécurité qui a siégé sur les questions relatives à l'introduction et l'utilisation des biotechnologies dans le pays et l'examen des risques potentiels, l'identification des secteurs nationaux concernés pour élaborer une réflexion sur la stratégie à mettre en place pour assurer la biosécurité dans le pays.

2) De nombreuses filières de formation à différents niveaux ont été créées dans la plupart des institutions d'enseignement supérieur et de recherche pour la promotion de la biotechnologie et l'acquisition des connaissances en vue du renforcement des capacités scientifiques et techniques dans ce domaine nouveau et utile pour le développement.

3) Les études réalisées par le MEDD ont révélé que plusieurs laboratoires en Tunisie sont équipés

pour réaliser des travaux dans les domaines de la Biotechnologie de pointe et des constructions d'ADN modifié ont été réalisées. Les résultats les plus importants touchent les domaines suivants de l'amélioration des plantes (acquisition de résistances au virus, utilisation de tests dans les diagnostics, caractérisation de la biodiversité, évaluation du germplasma, diagnostic de maladies de plantes cultivées, etc...)

### 3) Contribution à la réalisation des buts du plan stratégique de la convention :

3-1- la section 3 de l'article 19, parmi ses directives, prend considération des procédures appropriés dans le domaine du transfert, de la manutention et de l'utilisation en toute sécurité de tout organisme vivant modifié résultat de la biotechnologie.

La Tunisie, dans ce cadre, défini par la CDB, a ratifié le Protocole de Cartagena et mis en œuvre les directives de ce Protocole sur la prévention des risques biotechniques dans le pays.

Elle a mis en place un projet dans le cadre national sur la sécurité biologique (projet FEM/ GEF) et a développé des activités :

- Elaboration d'études sur la biosécurité (les biotechnologies en Tunisie, les risques, l'information, la sensibilisation et l'éducation)
- Elaboration d'un cadre juridique (soumis actuellement aux autorités comportant une loi et 3 décrets.)

3-2 Dans le cadre de la mise en œuvre de la section 4 de l'article 19 la Tunisie a adhéré au centre d'échange (BCH) de manière à être apte à participer à la circulation utile de l'information pour la prévention des risques biotechniques cités précédemment en vue de la prise de décision dans le cadre de la biosécurité nationale.

Dans ce cadre d'action, un projet est en cours d'élaboration pour la mise en place du BCH national. Ce projet vise :

- Le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Cartagena et du cadre juridique en cours d'achèvement (situation actuelle du projet : soumis au FEM/GEF)

Des projets de coopération dans ce domaine pour la recherche ont été élaborés.

#### f)- Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

- La recherche biotechnologique, très abondante en Tunisie, n'est pas coordonnée selon des directives nationales
- Les moyens financiers sont limités. C'est un domaine qui utilisé beaucoup de consommables et des équipements coûteux.

## Article 20 – Ressources financières

### Encadrement LX.

Veuillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.

a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	- (voir encadrement LXI )
b) Ressources extra - budgétaires (identifiées par les donateurs)	- (voir encadrement LXI )
c) Dons de sources bilatérales	



d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	
f) Dons de sources privées	-
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	

### Encadrement LXI .

Veuillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

Il n'est pas facile de faire un recensement de tous les financements qui ont été assurés pour être affectés spécialement à la mise en œuvre des directives de la Convention. L'ensemble ne peut être que d'une nature très dispersé et d'un recensement global difficile à assurer. Les raisons sont la multiplicité des acteurs, des donateurs, ou encore des financements qui, tout en étant affectés à d'autres secteurs, ont directement des retombées sur la diversité biologique. L'état qui va suivre donne une description des fonds utilisés sans fournir l'origine dans les détails des programmes. Les chiffres et les montants sont fournis à titre indicatif et la liste des activités décrites ci-dessous n'est pas exhaustive. On se limitera aux activités liées directement à la conservation et pour lesquelles le MEDD est concerné. Le montant total s'élève à **43 790 105 DT** et se répartit ainsi :

#### I- La Conservation in-situ : **32.225.000 DT**

- Gestion des aires protégées	14 000 000,000
- Gestion de développement du Parc El Feidja	800 000,000
- Gestion d'Aménagement du Parc de Djebba	140 000,000
- Aménagement d'arboreta forestiers (Sejnane, Sidi Abderahmane)	15 000,000
- Etude de création d'aires protégées marines et installations de récifs artificiels (golfs de Tunis et Hammamet et Gabès)	300 000,000
- Préservation de ressources génétiques et suivi, Boukornine, Chaâmbi et Bouhedma	3 000 000,000
- Etude pour les zones naturelles sensibles	170 000,000
- Contribution à la promotion de l'éco-tourisme	400 000,000
- Aménagement de l'aire protégée chikly	150 000,000
- Protection des ressources Marines et Côtières du Golfe de Gabès	13 000 000,000

#### II- La conservation ex-situ : **5.980.000 DT**

- Programme de la Banque Nationale de Gènes	5 500 000,000
- Programme des Jardins Botaniques	480 000,000

#### III- La sécurité Biologique : **192.105 DT**

-Elaboration d'une législation nationale sur la sécurité (1 lois et 3 décrets)	126 000,000
- Renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Carthagena sur la Biosécurité	1 105,000
-Le BCH	65 000,000
<b>IV- Préservation des Agro-systèmes et protection contre La pollution</b>	<b><u>330.000 D T</u></b>
-Préparation d'une stratégie nationale pour l'utilisation et le stockage des pesticides dans l'agro -écosystème	150 000,000
- Revalorisation des résidus végétaux dans les oasis et promotion de l'agriculture biologique	90 000,000
-Etude sur les systèmes traditionnels péri-urbains	90 000,000
<b>V- L'éducation et la sensibilisation environnementales</b>	<b><u>418.000 DT</u></b>
- Réalisation d'un film sur la diversité biologique marine	15 000,000
- Réalisation d'un dépliant ouvrage et CD sur la diversité biologique marine	25 000,000
- une série documentaire sur le Sahara et les Oasis de la Tunisie	280 000,000
- Support d'information/ la Banque de gènes, jardins botaniques les et les parcs nationaux	18 000,000
-Réalisation de supports audio -visuels /aires protégées, Chaambi/Feija	30 000,000
- Participation à l'animation d'émissions de radio et de télévision, de rencontres et de manifestations diverses dans le cadre de la diversité biologique. ( 5 000 dt/jour X10 jours)	50 000,000
<b>VI - Projet ANCR</b>	
Auto-évaluation	<b><u>295 000 DT</u></b>
<b>VII – Aires Protégées</b>	<b><u>4 350 000 DT</u></b>
- Créations d'aires protégées ( Zaghouan, Orbata, Oued Dekouk)	2 000 000,000
- Amélioration de la Gestion ( Ichkeul, Bouhedma, Jbil )	1 000 000,000
-Projet eco -musée ( 150 000dt x7 )	1 050 000,000
- Projet Centres d'Accueil	300 000,000
Les sous paragraphes I, II, III, IV, V, VI et VII donnent les détails des financements tel qu'il est annoncé dans l'encadrement LX.	

<b>137. ?</b> Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis

Pour encourager la mise en oeuvre de projets qui visent la réalisation des objectifs de la convention, les populations locales les ONG et le secteur privé ont bénéficié d'un soutien financier et incitatif.

Ainsi, il y a les aides à la dépollution, les avantages fiscaux, des prix et des fonds spécifiques.

**La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS**

**138. ?** Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?

a) Non

b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)

Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.

**La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION**

**139. ?** Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?

a) Non

X

b) Oui

**140. ?** Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)

a) Non

X

b) Non, mais procédures en cours d'établissement

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.

<b>141. ?</b> Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	
Exonération fiscale dans le cadre de l'acquisition de certains types de matériel scientifique et de documentation. C'est une mesure qui n'est pas spécifique à la CDB.	

<b>142.</b> Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets ? (décision VI/16)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	
Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	

<b>143.</b> Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents ? (décisions VI/16 et VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.	
La Tunisie tient compte de la diversité biologique dans les programmes de développement du pays. Ainsi, le Xème plan de Développement qui est sur le point de s'achever, a inscrit des actions dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la protection de l'environnement qui figurent déjà dans le Plan d'Action National sur la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable en harmonie avec les directives de la CDB. Les orientations du futur Plan de Développement, le XI° Plan, vont maintenir ces actions.	

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)	
a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	
La politique tunisienne vise à intégrer la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriel. Ainsi, l'intégration de la biodiversité (aires protégées, littorales, zones humides, forêts, etc ...) à la promotion de l'écotourisme vise l'aide au développement de la population.	

**La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS**

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.	
Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	

j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

**La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION**

**146.** Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	X		
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	X	X	
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			X
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)		X	
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision		X	X

VI/19)			
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)			
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)	X		
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

#### Encadrement LXII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

## D. DOMAINES THEMATIQUES

**147.** Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	0	0	0	0	0
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	1	1	1	2	0	0
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	1	1	1	1	1	1
d) Absence de mesures préventives et proactives	1	0	0	1	1	1
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	0	0	0	0	0	0
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	1	1	1	1	1	1
g) Perte des connaissances traditionnelles	2	1	0	3	2	1
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	1	2	3	3	1	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	1	1	2	2	1	1
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	1	1	1	1	1	1
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	1	1	1	1	2	1



l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	3	3	3	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	2	2	2	2	2
n) Absence de mesures incitatives économiques	1	1	2	2	1	1
o) Absence de partage des avantages	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	1	1	2	2	2	1
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	2	2	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	1	1	1	1	1	1
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	0	0	0	0	0	0
t) Absence de politiques et de lois appropriées	1	2	1	2	2	2
u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3
v) Pression démographique	3	3	2	3	2	3
w) Habitudes de consommation et de production non viables	2	1	2	2	1	1
x) Manque de capacité des communautés locales	N/A	N/A	N/	N/A	N/A	N/A
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	1	2	2	2	2	2
z) Faible capacité d'application effective	1	1	2	2	1	1
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	3	2	3	2	2	2

bb) Autres (veuillez préciser)						
--------------------------------	--	--	--	--	--	--

### Ecosystèmes des eaux intérieures

<b>148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)</b>				
<b>Stratégies, politiques, plans et activités</b>	<b>Non</b>	<b>Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre</b>	<b>Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre</b>	<b>N/A</b>
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique		X		
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides		X		
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable		X		
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures		X		
<b>Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.</b>				
<p>Les écosystèmes des eaux intérieures figurent parmi les priorités nationales. La Tunisie a œuvré en vue de développer les aspects législatifs et institutionnels nécessaires à la promotion des zones humides. Elle a ratifié la Convention Ramsar. Un chapitre spécial est consacré dans le code des forêts à cet écosystème, portant notamment sur la protection de la flore et de la faune. Cette stratégie a permis de préserver la diversité biologique et un programme de suivi concernant les oiseaux a été élaboré.</p> <p>Enfin, la création de l'APAL et la disposition du cadre juridique approprié a permis de doter les zones humides côtières, zones fragiles et sites naturels devant être protégées, des plans de gestion nécessaires.</p>				

<b>149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4 )</b>	
a) Non	
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	X

Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)

(voir 152 et encadrement LXII)

**150.** Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4 )

a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.

(Voir 152 et encadrement LXIII)

**151.** Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4 )

Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?	X		
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?	X		
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?			X
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?	X		

Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "**OUI**" aux questions ci-dessus.

Dans le cadre de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des zones humides, de nombreuses études ont été accomplies. Des programmes de gestion, d'aménagement ont été exécutés ou en cours d'exécution. Des Inventaires de la faune des zones humides ont été réalisés. La flore n'a pas cependant bénéficié d'analyses avancées. Des détails sont fournis dans l'encadrement LXII.

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4 )	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	X
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	
d) Yes, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	
<p>Concernant la décision COP VII/4, la mise en œuvre du programme de travail a permis de relever des lacunes, des difficultés qu'il a été jugé nécessaire de résoudre afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés par la Convention sur la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable pour les eaux intérieures. Ceci a donné lieu à l'adoption d'un programme de travail ajusté.</p> <p>Toutefois, la Stratégie Nationale et le plan d'action national établis en Tunisie ont abouti à une mise en œuvre des programmes qui sont en cours et les directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique n'ont pas encore été suffisamment étudiées en vue de la mise en application (voir encadrement LXII).</p>	

### Encadrement LXIII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a)-Résultats et impact des actions entreprises:

a)-1 Les zones humides en Tunisie sont d'ordre très varié: des oueds, des sebkhas, des étangs, des marais (chott) intérieurs, des marais côtiers, des plages, des lacs, des sources naturelles et les tourbières. C'est dire à quel point, qu'elles soient naturelles ou artificielles, elles ont toujours joué un rôle important dans le pays, dans certains cas d'intérêt socio-économique élevé si on en juge par les nombreux sites archéologiques qui sont continuellement mis à jour à proximité. C'est un rôle à multiples facettes.

- Protection des villes environnementales contre les inondations et recharge de la nappe phréatique
- Protection de la diversité biologique, puisque de nombreuses espèces animales et végétales y trouvent refuge, surtout les oiseaux migrateurs.
- De nos jours, contribution grandissante aux activités économiques et sociales notamment par la promotion du tourisme environnemental et culturel.

De nombreuses études ont été consacrées à la réhabilitation de ce milieu très important pour le pays concernant la faune, la flore, l'utilisation de l'espace, la préservation de la qualité de la vie et des équilibres naturels.

a)- 2 La Tunisie a réalisé plusieurs **projets d'Aquaculture continentale**

- Elaboration d'une Stratégie Nationale pour le développement de l'aquaculture en eau douce

à titre pilote : programme d'élevage et d'empoissonnement avec la carpe herbivore *Ctenopharygodon idella*, pour le repeuplement des eaux douces.

- Réalisation d'une unité de production juvénile et de reproduction des muges (*Mugil cephalus* et *Liza ramada*) et collecte des reproducteurs
- Reproduction de la Sandre (*Stizostedion Leucioerca*) et du Black-pass (*Micropterus salmoides*) pour l'empoissonnement.
- Dans les eaux géothermales des oasis du sud tunisien, introduction dans les plans d'eau, réservoirs et bassins, de poisson tolérant la température élevée : *Tilapia Nilotica* et *Tilapia mosambica*.

b)-Contribution à la réalisation des buts du plan stratégique de la convention:

- Création d'un cadre législatif et institutionnel propice, l'APAL
  - Inscription d'un site sur la liste Ramsar et développement des aspects législatifs et institutionnels en vue de promouvoir d'autres sites
  - Protection de la diversité biologique des barrages et des lacs.
- Ce projet est réalisé par la Direction Générale des Barrages et des Grands Travaux Hydrauliques (DGBGTH/MARH) et l'Association les Amis des Oiseaux.
- Recensement des espèces vivantes et mises en place des mécanismes pour assurer leur protection dans un cadre juridique approprié.
- Le programme national de réhabilitation et de valorisation des sebkhas du littoral (8 sebkhas)
  - Programme national de réhabilitation et de valorisation de quatre espaces lagunaires: Tunis, Bizerte, Ghar EL Melh, Bou Garara

c/ Contribution aux progrès vers l'objectif 2010.

Les objectifs établis dans le cadre de la Stratégie Nationale, tout en étant spécifiques, convergent vers l'objectif mondial pour 2010. De nombreuses réalisations sont déjà acquises concernant la diversité biologique des les eaux intérieures.

Cependant des espaces sur les eaux intérieures continuent à être perdus par la sécheresse, le besoin d'urbanisation et les aménagements programmés dans le pays.

d/ Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et du plan d'actions national : des efforts importants ont été développés en vue d'obtenir des résultats dans les programmes, projets et études cités au paragraphe suivant et également ailleurs, ainsi:

- réalisation d'un inventaire préliminaire des zones humides tunisiennes  
(Unité de Recherche sur les Zones Humides/Département de Géographie, University College London, Wetland Research Unit, financement collectif par CEE (DGXII), Bureau de Ramsar et US Fish and Wildlife Service) 582 pages
- Démarrage de la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux pour le Programme National de réhabilitation et de valorisation des sebkhas du littoral (Ariana, Sedjoui, Kélibia, Soliman, Mahdia, Ben ghiadha, Moknine Korba) par l'avancement de l'étude de la situation foncière et du plan d'enlèvement des dépôts sur berges.
- Rétablissement de l'équilibre hydro-biologique du lac /Ichkeul par l'apport d'eau de barrage (2003)  
(abaissement de 80 grammes de salinité, retour d'espèces aquatiques disparues)
- Réhabilitation du lac CHIKLY (avifaune)

e) Contribution à la réalisation des objectifs du développement pour le millénaire:

Les efforts réalisés dans le but de conserver les écosystèmes des eaux intérieures contribuent à améliorer la qualité de la vie des populations attachées à ces zones et à créer un environnement sain. C'est le cas des sebkhas qui se situent sur le littoral tunisien, à proximité des grandes agglomérations.

f) Contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

La principale contrainte est la question des moyens. De plus, il faut impliquer les limitations imposées

par les ressources hydriques dont la fluctuation est dépendante de la sécheresse et est aléatoire.

## Diversité biologique marine et côtière

### Généralités

<b>153.</b> Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	X
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	X
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	X
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	X
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	X
g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	X
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	X
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	
<p>Avec 1300 km de côtes, îles non comprises, caractérisées par un nombre important de ressources naturelles diverses, avec 60 îles de différentes tailles, environ 100 zones humides côtières (sur les 250 dans tout le pays) et de nombreux sites de forêts méditerranéennes, la diversité biologique marine et côtière, de tous les temps, a suscité des intérêts divers. C'est un espace fragilisé par la concentration de 69,2 % de la population totale du pays et le développement touristique et industriel.</p> <p>De nombreuses actions ont été menées ayant pour objectif prioritaire la conservation de la diversité biologique et son utilisation durable dans ce domaine. La création de l'APAL a permis de densifier des efforts pour une plus grande efficacité, consolider les acquis et lancer des études pour de nouvelles réalisations. Parmi les stratégies et plans d'actions développées en Tunisie, on peut citer</p>	

les aménagements suivants:

- Elaboration de schéma de gestion pour 18 zones côtières naturelles
- Elaboration des études de protection, de réhabilitation et de réaménagement des sebkhass côtières (voir thématique eaux intérieures)
- Elaboration des plans d'occupation des plages (rationalisation de l'exploitation et de la gestion de 27 plages)
- Les études de périmètre de protection des zones sensibles littorales par la maîtrise foncière.
- Réalisation d'esplanades côtières (soutien aux communes)
- La lutte contre l'érosion marine du littoral et la réhabilitation des plages
- Prévention de la lutte contre la pollution marine
- Mesures contre la pêche incontrôlée et dans les zones prohibées (atténuer la pêche à raison de 20% dans le Sud qui est surexploité et orienter partiellement vers le Nord pour l'équilibre des ressources)
- Modernisation de la flotte pour l'exploitation des ressources halieutiques en haute mer et en zones éloignées des côtes.
- Contrôle des eaux usées déversées sur le littoral (ONAS) 11.425 km de canalisations, 70 stations d'épuration et 511 stations de pompage, soit un taux de branchement au réseau de 84% dans les villes desservies, situées sur le littoral.
- Importance de la recherche scientifique dans la prise en charge des initiatives ciblées sur l'amélioration des connaissances pour la préservation de la diversité biologique marine et côtière (flore et faune) et son exploitation de façon durable. FST, INSTM (plusieurs stations dans le pays), FSS, INAT.
  
- Intensification des mesures de protection des ressources dimersales dans le golfe de Gabès (zone en réaménagement / pollution par le phospho-gypse)
- Le projet de Protection des ressources Marines et côtières du Golfe de Gabès.
- Le Projet de mise en place de récifs artificiels.
- Le Protocole de Gestion des Zones Côtières, GIZC, 2005,

### Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

**154.** Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?

a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières.

- Préparation et exécution d'un plan de gestion des sites suivants : Boughrara, El Kneïs, El Bibane et les îles Kerkennah visant un équilibre entre (l'exploitation des espaces maritimes/les ressources naturelles) en vue de protéger la diversité biologique.
- Plan de gestion du Parc National de la Galite : Etude APAL sur l'aménagement et la gestion détaillée : agriculture, élevage, pêche. La mise en œuvre vien de démarrer.

Depuis sa création en 1995, l'APAL a mis en place un programme de gestion Intégrée des Zones Côtières, GIZC, et de nombreuses zones ont fait l'objet de ce programme. Il est à signaler que la réunion des Parties Contractantes à Barcelone a entériné la proposition de la Tunisie, en 2001, pour

l'inscription de 3 sites sur la liste des aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne ( La Galite, Zembra et Kneïss ). Ces aires ont déjà un plan de gestion. Par ailleurs, le projet Protection des Ressources Marines et Côtieres du Golfe de Gabès prévoit en plus, d'un plan de gestion, un modèle pour toute la zone, des plans pour 6 zones pilotes dont 4 seront exécutés durant la phase du projet, soit 2005/2009.

**155.** Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?

a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.

- Etude de gestion de la zone sensible des îlots Nord-Est de Kerkennah (phase I, caractérisation du milieu, les îlots Nord-Est et la partie marine attenante, pêche, agriculture, tourisme), APAL
- Plan de gestion de la partie marine (parc national de Zembra et Zembretta). Projet régional pour le développement d'aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne (projet MEDMPA) APAL.
- Plan de Gestion du Parc National de la Galite, APAL
- Protection des Ressources Marines et Côtieres du Golfe de Gabès par la création d'une aire marine protégée et l'immersion de récifs artificiels.

### Ressources vivantes marines et côtières

**156.** Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?

a) No	
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
f) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.



De nombreuses recherches ont été réalisées pour l'identification des éléments constitutifs des écosystèmes marins et côtiers (faune marine et côtière, flore des côtes et des sebkhas, flore aquatique ) et les résultats ont été communiqués (annales de l'INSTM ) et les dangers qui les menacent le cas échéant. C'est notamment le cas des écosystèmes

- coralligènes
- l'herbier à posidonies
- les bancs isolés (agrégation floristique et faunistique autour des grands rochers marins)
- les écosystèmes insulaires
- Réalisation d'une étude sur la nidification des tortues marines dans les îles Kuriat ; de plus, création d'un *centre de secours* pour les tortues (programmation de leur suivi migratoire par satellite et lancement d'un *réseau national d'étude des échouages* ).
- Recensement des mammifères marins dans les eaux territoriales (dauphins, baleines ).

En cours, il faut mentionner la cartographie des herbiers de posidonies le long des côtes tunisiennes dans le cadre de la Convention INSTM/APAL sur une étude compartimentale biotique du milieu côtier/ marin en Tunisie.

Il est important aussi de citer le projet Protection des Ressources Marines et Côtiers du Golfe de Gabès qui comprend tout un programme d'acquisition de connaissances sur l'hydrodynamisme des eaux, l'inventaire et le suivi des espèces halieutiques marines et des lagunes d'importance régionale et internationale, l'inventaire et le suivi des espèces introduites, la stratégie de gestion des eaux de ballast, l'évaluation de l'impact de la flottille de pêche sur la diversité biologique , la préparation d'un référentiel de pêche responsable, l'inventaire et la cartographie des herbiers marins, et la mise en place d'un réseau de suivi des herbiers importants, la mise en place d'un système d'information géographique sur le Golfe de Gabès.

Il faut ajouter qu'il est prévu, par ailleurs dans ce projet, d'élaborer une stratégie à long terme pour la protection de la biodiversité ainsi qu'une ESS (Evaluation Environnementale Stratégique).

**157.** Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.

A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens			X	
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes	X			
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien	X			
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens	X			

e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public	X			
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin	X		X	
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien	X			
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux	X			
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens	X			
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				
Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.				
En Tunisie, il n'y a que le corail rouge qui est concerné, l'espèce <i>corallium rubrum</i> , qui se situe près de la cote Nord Est au large de Tabarka. Des questions relatives à l'encadrement 157 ne concernent pas la situation dans notre pays puisqu'il ne s'agit pas dans notre contexte de récifs mais de biocoenose coralligène à assise <i>Corallium rubrum</i> dans le secteur Nord-Est du pays..				

### Aires marines et côtières protégées

<b>158.</b> Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".	
a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	X
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	X
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	

h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	
<b>Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Tunisie possède plusieurs aires marines et côtières protégées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les îles Zembra et Zembretta , réserves d la Biosphère, ASPIM</li> <li>- La Galite et le Galiton , réserve naturelles</li> <li>- L'Archipel des îles Kneïss, réserve naturelle, ASPIM</li> <li>- Le Park National de l'Ichkeul</li> <li>- L'îlot de Chikly</li> <li>- Les îles Kuriat</li> <li>- L'écosystème insulaire de Kerkennah.</li> </ul> </li> <li>- D'autres sites côtiers ou marins sont soumis à surveillance. Ainsi les services concernés de l'APAL ont dressé au cours de l'année 2004 un total de 109 contraventions pour atteinte à la propriété publique marine et côtière (construction illicite, occupation sauvage pour commerce non autorisé, enlèvement de sable, dépôts solides etc...)</li> <li>- Les sebkhas côtières sont l'objet d'études et d'amélioration des plans de gestion en vue de programmes de protection.</li> <li>- Une loi cadre sur la création et la gestion des Aires Marines Protégées est élaborée et en cours de validation.</li> </ul>	

### Mariculture

<b>159.</b> Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.	
a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	X
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	
d) Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloséries	
e) Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	X
f) Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	X
g) Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	

h)	Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypoides fertiles provenant de la mariculture	
i)	Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	
j)	Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	X
k)	Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	X
l)	Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	
m)	Non applicable	
Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.		
La mariculture est pratiquée dans le lac de Bizerte, au Nord du pays, au niveau de Menzel Jemil. C'est écosystème côtier important, très riche par sa grande diversité biologique et son importance du point de vue socio-économique. Il existe d'autres fermes aquacoles dans le pays.		

### Espèces exotiques et génotypes

<b>160.</b> Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	X
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une stratégie de gestion des eaux de ballast est programmée dans le Golfe de Gabès.</li> <li>- Il faut citer les projets sur les espèces exotiques INSTM/INAT : (Inventaire des espèces exotiques, suivi des invasions, études biologiques et écologiques en vue d'examiner les concurrences entre espèces exotiques/espèces autochtones, analyse des eaux de ballast).</li> <li>- Les espèces exotiques mentionnées couramment sont <i>Caulerpa taxifolia</i> et <i>Caulerpa</i></li> </ul>	

*racemosa*. Mais il y aussi le programme de recensement des espèces intruses et la constitution biologique de certaines d'entre elles, mais aucune liste définitive n'existe encore. On sait qu'il y a environ 55 espèces exotiques qui ont été recensées dans les eaux tunisiennes, surtout des poissons, des mollusques et des crustacés en provenance de la Mer Rouge via le Canal de Suez ou de l'Océan Atlantique.

- D'autres espèces sont aussi signalées, ainsi les Mollusques *Pinctada radiata*, et *Ceroidua fornicata*. A signaler aussi les Crustacés *Alphaeus crassimanus* et *Metapenaeus monoceros* (ce dernier est en compétition avec la Crevette royale *Penaeus kerathurus*).
- On a aussi noté 4 espèces de phytoplancton et de zooplancton exotiques.

#### Encadrement LXIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

##### a)-Résultats et impacts des actions entreprises

La Tunisie a réalisé plusieurs actions dans le but de promouvoir l'Aquaculture marine.

Un plan directeur pour l'aquaculture est déjà élaboré et révisé.

Une Stratégie Nationale pour le développement de l'Aquaculture en eau douce est élaborée.

-Culture de l'Algue rouge, *Gracillaria verrucosa*, Rhodophycée, en entreprise industrielle (agar)

-Cultures des Spirullines, algue bleu, entreprise industrielle (protéines).

### Diversité biologique agricole

**161. ?** Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)

a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

Des stratégies, des plans et des programmes ont été élaborés pour l'application efficace de politiques et de mesures qui assurent l'utilisation durable de la diversité biologique. Certains d'entre eux ont

été réalisés ainsi:

- Programmes de cartes des vocations agricoles des terres
- Plan national d'aménagement des bassins versants
- PANLCD
- PDAI
- PDRI
- Programme de développement de l'agriculture biologique
- Plan et programmes visant la protection phytosanitaire, la prévention des risques de l'utilisation des pesticides
- Programmes de santé animale
- Code d'incitation pour la promotion de l'investissement agricole privé
- Promotion de la petite agriculture familiale
- Plans élaborés pour la mobilisation et la rationalisation des différentes ressources naturelles telles que l'eau, les sols, les parcours etc...

Toutes ces stratégies, programmes et plans visent la conservation du sol, de l'eau et de la diversité biologique agricole en premier lieu en tant que facteur de production primordial.

**162. ?** Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole? (décision V/5)

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole

Les recommandations exprimées dans la décision COP V/5 concernent les risques d'ordre écologique, social et économique qui sont imputables aux conséquences de certaines technologies sur la structure et l'expression des flux génétiques, associés à la libération et l'utilisation d'organismes vivants modifiés et qui pourraient influencer sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, souligné par l'article 8(g) de la CBD.

Aucun moyen pour le moment n'est mis en œuvre en Tunisie pour mesurer de tels impacts potentiels. Le problème cependant a été enregistré et pris en considération, par la Commission Nationale de Biosécurité. D'autre part, la Tunisie a élaboré un cadre juridique pour la biosécurité du pays et un BCH est en cours d'élaboration.

### Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

#### Elément 1 du programme – Evaluation

**163.** Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phytogénétiques, ressources zoogénétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?

a) Non	
--------	--

b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les résultats des évaluations ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.	
<p>Des efforts ont été réalisés pour dresser un bilan des ressources phytogénétiques, des ressources zoogénétiques, des organismes sauvages apparentés en vue d'assurer la conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les <u>Ressources phytogénétiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>dans le cadre du Programme National Banque de Gènes (MEDD) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les céréales et les légumineuses alimentaires</li> <li>- Les arbres fruitiers</li> <li>- Les plantes médicinales et aromatiques</li> <li>- Les plantes maraîchères et ornementales</li> <li>- Les plantes fourragères</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Les <u>Ressources animales</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ovins, bovins, caprins</li> <li>- équidés camélidés</li> <li>- animaux de basse-cour</li> </ul> </li> <li>- La <u>gestion des insectes nuisibles</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le problème est pris en charge par les Instituts de recherche (INRAT, INAT en particulier pour <i>ceratitis capitata</i> et les parasites de l'olivier, IO)</li> </ul> </li> <li>- Le <u>cycle des substances nutritives</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement et évaluation des micro-organismes et particulièrement le Rhizobium pour l'utilisation de l'azote à travers les symbioses légumineuses/ <i>azotobacter</i> / <i>nitrobacter</i> (IRNGREF, INRST, FST, INRAT)</li> <li>- Pollinisateurs : palmier dattier, pistachier</li> </ul> </li> <li>-<u>Autre</u> :</li> </ul> <p>Il faut aussi tenir compte du problème de la gestion des invasions acridiennes pour lesquelles des plans sont élaborés et mis en place, comme il a été explicité plus haut, à l'échelle nationale et au niveau régional</p>	
<b>164.</b> Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).	
<p>Il y a en fait très peu de cas analysés.</p> <p>Des évaluations ont été réalisées dans le cas de certains écosystèmes particuliers. C'est le cas de certains cultivars qui sont restés caractérisés par un savoir traditionnel qui leur confère une plus value, beaucoup plus par la qualité des produits que pour les cultivars eux-mêmes, ainsi comme l'oléiculture à Sfax (l'huile d'olive de cette région est très appréciée) , les plantes aromatiques (le géranium de Nabeul, pour l'essence distillée) et beaucoup d'autres cas. Un cas à signaler, c'est celui de variétés particulières de figuier, de grenadier des oasis tunisiennes, qui sont maintenues par les populations en place et qui font l'objet de description de la variabilité par différentes analyses y</p>	

compris les analyses séquentielle (INRAT, FST).

**165.** Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?

a) Non	
b) Oui, évaluations en cours	X
c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)	

Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.

Des évaluations ont été faites par les chercheurs ou dans le cadre de recherches diplômantes à l'occasion de cas particuliers. Il y a aussi le domaine des plantes aromatiques et médicinales et les plantes maraîchères. On sait par exemple que certaines variétés de piment à sécher sont conservées dans un cadre familial comme à Ras.Djebel, Korba, ... et que des variétés de melon sont maintenues par la pratique de cultures liées à des familles qui est transmises entre générations (Kalaat Andaloss entre autres...). Mais on ne dispose pas de liste établie, toutes ces collections sont en fait menacées par la modernité, les normes du Marché et le désintéressement des nouvelles générations.

**166.** Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?

a) Non	
b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)	X
c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les observations.

La situation est très variable selon les ressources biologiques que l'on considère, leur importance économique et sociale et l'intérêt qu'elles peuvent présenter pour une plus-value. La prise de conscience qui a suivi l'adhésion à la CDB touche surtout les responsables et les décideurs et prend en compte en priorité les ressources qui mènent au développement pour les masses et les questions sont alors posées en termes de rentabilité des spéculations, les moyens étant souvent limités au niveau de la petite agriculture.

## Elément 2 du Programme – Gestion adaptative

**167.** Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?

a) Non	X
b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification	



c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pratiques, technologies et politiques compréhensives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.	
Il n'y a pas d'état des lieux établi clairement donnant une liste des effets positifs et une autre pour la situation qui atténue les effets opposés. L'amélioration de la productivité est fonction d'un grand nombre de facteurs dont plusieurs sont aléatoires, particulièrement ceux liés aux variations annuelles du climat, ce qui entraîne de grandes fluctuations dans la céréaliculture, le domaine de l'olivier, le domaine agro-pastoral.	

Élément 3 du programme – Renforcement des capacités	
<b>168.</b> Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation <i>in situ</i> , l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?	
a) Non	
b) Oui ( veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées)	X
Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.	
Des campagnes de médiatisation et d'information sont organisées à différents niveaux pour toucher l'agriculteur, aux niveaux des associations syndicales centrales et régionales, aux niveaux des cellules politiques rurales. Sans pouvoir donner une quantification des résultats obtenus, on peut dire que beaucoup d'agriculteurs ont conscience de l'intérêt que présente la diversité génétique agricole et l'intérêt des semences améliorées, des plants sélectionnés. L'insémination artificielle à partir de taureaux sélectionnés est en quelque sorte devenue une pratique courante dans les campagnes. Un programme d'insémination artificielle a été élaboré par l'OEP pour réaliser des croisements d'absorption en vue d'améliorer le cheptel caprin dans les oasis du sud (station INRAT de Gabès).	

<b>169.</b> Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés	X
c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration	
d) Oui, des mécanismes en place	

<b>170.</b> Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	

c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	X
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.	
Oui, dans le milieu rural, les filiales syndicales (UTAP) et les cellules politiques (RCD) s'activent pour inciter les agriculteurs à une gestion meilleure des ressources naturelles et contribuent à encourager par des subventions, des politiques de crédits agricoles etc...Il faut aussi mentionner le rôle important que jouent certaines ONG pour l'information et l'assistance.	

Élément 4 du programme– Intégration	
<b>171.</b> Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	
Certains plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont intégrés dans différents programmes sectoriels et intersectoriels, ainsi <ul style="list-style-type: none"> <li>- le PANDB</li> <li>- le PANLCD</li> </ul>	

<b>172.</b> Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?	
a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	
d) Oui, en développant les moyens de formation	
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	X
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	
Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.	
Toutes les institutions qui oeuvrent pour la conservation de la diversité biologique agricole ont pour	

objectif de contribuer à son intégration dans les stratégies et plan d'action agricole pour une utilisation durable, en utilisant les apports de la recherche fondamentale, du secteur de la recherche appliquée, qui sont en fait complémentaires dans la plupart des domaines et procèdent à des collaborations ciblées, INRAT, INAT, Ecoles Supérieures d'Agronomie, INGRES, INRS, CBS, Etablissement de l'Enseignement Supérieur FST, INSAT, FSS, FSB, ENMV.

De fait, toutes ces institutions ont établi des programmes de valorisation des ressources biologiques par l'apport scientifique et ont l'appui des autorités par l'attribution des crédits nécessaires. De plus ils contribuent à la formation diplômante, les promotions des résultats de recherche par communication, publication et assurent la formation et l'échange d'expérience par les stages.

**173.** Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation *in situ* et *ex situ* au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.

Les cultivars traditionnels conservés par les exploitants sont valorisés par l'intérêt socio-économique qu'ils suscitent, comme expliqué dans le paragraphe 166, en rapport avec une politique de marché. A première vue la question 173 ne se pose pas pour la Tunisie qui n'est pas, d'après les théories ( Vavilov, Harlan ) déclarée centre d'origine primaire de ressources génétiques en dehors de l'avoine (*Avena Sativa*).

-En ce qui concerne les plantes sauvages apparentées, il y en Tunisie un certain nombre d'espèces dites sauvages, qui ont été identifiées par les laboratoires spécialisés dans les recherches sur les genres auxquelles elles appartiennent. Leur identification et la perspective de leur conservation vise leur utilisation en vue d'enrichir le flux génétique des espèces domestiquées par les méthodes génétiques appropriée et apportant ainsi pour la recherche d'une meilleure vigueur par les gènes des apparentées. C'est le cas de :

\*La vigne spontanée, *Vitis sylvestris*, dont il existe dans le Nord de la Tunisie un nombre important d'écotypes. Une évaluation a été faite à l'aide des méthodes utilisées en Ampélographie et a révélé une diversité génétique considérable.

\*Pour les graminées céréalières, des collectes ont identifié l'existence dans le pays de *Hordeum murinum*, *Hordeum bulbosum*, *Aegilops squarrosa* et *Triticum diccocoïdes*. Ce sont des espèces apparentées aux céréales cultivés *Hordeum bulbosum* présente l'intérêt de réaliser des structures génétiques d'Orge dans les programmes biotechnologiques d'amélioration génétique par haplo-diploïdisation

\*Pour les espèces maraichères, il y en Tunisie *Allium roseum*, *Solanum sodomium* et la coloquinte, qui doivent être conservées

\* l'oléastre .

#### Encadrement LXV.

Veuillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Le problème de la pollinisation en Tunisie intéresse des plantes qui sont très importantes sur le plan économique et social et font l'objet de grandes spéculations : le palmier dattier, le pistachier. Les actions de recherche sont prises en charge par les instituts spécialisés (INRA), les questions techniques par les CRDA. Il n'y a pas d'action majeure à caractère international.

**Encadrement LXVI.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a/ Résultats et impacts des actions entreprises

- l'agriculture constitue en Tunisie le secteur d'activité le plus important. Depuis l'indépendance (1956) de grands efforts ont été menés pour la mise à niveau de ce secteur, sa modernisation et sa promotion pour le développement du pays. Très tôt, tous les responsables qui se sont succédés ont saisi le rôle réel de la diversité biologique comme moyen de production nécessaire pour accomplir des progrès sociaux et économiques dans ce secteur et ont développé les efforts pour la conservation et l'utilisation durable. De nombreux programmes ont touché les composantes de la diversité agricole nationale, ses atouts, ses potentialités, ainsi que les menaces et les risques auxquels elle est exposée. Beaucoup de résultats ont été obtenus (communications, thèses diplômes entre autres sur des travaux menés dans ce domaine).

L'entrée en activité de la Banque de gènes, particulièrement adaptée par sa conception à la conservation telle qu'elle est pratiquée dans le pays, formée ainsi d'un "Noyau Dur" et d'annexes situées à l'image de terminaux dans les institutions spécialisées va ouvrir de nouveaux horizons pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole par un meilleur recensement et une évaluation plus rationnelle.

b/ aucune remarque

c/ Contribution aux progrès vers l'objectif de 2010.

Les objectifs nationaux et spécifiques de la Tunisie dans le domaine de l'agriculture vont dans le sens de l'objectif mondial, sans toutefois de limitation d'échéance.

d/ Progrès accomplis dans la mise en œuvre :

La loi n° 30 de l'année 1999 a été consacrée à la promotion de l'agriculture biologique. Parmi les priorités accordées par la Tunisie à ce secteur et qui sont portées sur le X<sup>e</sup> Plan de Développement :

- relier le développement à l'environnement sans que le développement ne se fasse au dépens de l'environnement
- veiller à la Conservation des ressources et à leur exploitation de façon rationnelle et durable.

Ce secteur suscite aujourd'hui de plus en plus d'intervenants. La superficie totale consacrée à l'agriculture biologique était de 300 hectares en 1977. En 2003 elle a été estimée à 33.500 hectares en gagnant des périmètres irrigués et le Domaine de l'Etat. Parmi les mesures arrêtées, nous avons relevé :

- Encourager le développement des espèces animales locales et leur intégration dans les fermes de production biologique.

## Diversité biologique des forêts

### Généralités

<b>174.</b> Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?	
a) Non	
b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé	X
c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus	
d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés	
e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail	X
Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.	
<p>L'espace forestier en Tunisie subit de fortes pressions anthropiques et une stratégie pour assurer la gestion de cet espace et la préservation de la biodiversité est nécessaire pour maintenir l'équilibre de l'écosystème.</p> <p>Dans cette situation, la Stratégie nationale des forêts, a défini 9 objectifs à réaliser à long terme. La biodiversité est concernée par certains objectifs, ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser l'action anthropique qui s'exerce sur la forêt</li> <li>- Arrêter le processus de dégradation du parcours steppique</li> <li>- Protéger la biodiversité</li> <li>- Associer les populations forestières à la gestion de l'espace forestier</li> <li>- Prendre en charge par les usagers la gestion des parcours collectifs</li> <li>- Réaliser l'extension du couvert végétal (améliorer le taux de couverture)</li> </ul> <p>La protection de la biodiversité vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préservation et l'extension des parcs nationaux, des réserves naturelles et des aires protégées</li> <li>- La participation des populations environnantes et usagères aux efforts de protection et de revalorisation. Ces populations auront les bénéfices économiques gérées par leur participation au développement de l'écotourisme , l'artisanat, etc...</li> <li>- L'amélioration du taux de couvert végétal : actuellement le taux de boisement est autour de 12 % . Les objectifs de la nouvelle stratégie forestière, inscrite au Xème Plan , portent sur un Programme National de Reboisement pour atteindre un taux de 16 % à l'échéance de 2011.</li> </ul> <p>La Forêt artificielle est en train de compenser la dégradation de la forêt climacique naturelle (forêts de résineux, forêts de feuillus, forêts mixtes). Il faut ajouter que les reboisements se font de plus en plus avec des essences locales, une conséquence très importante de a recherche scientifique forestière ( INRGREF ).</p>	

**Encadrement LXVII.**

Veillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

La Stratégie nationale dans le domaine forestier a mis en place différents outils et arrêté des mesures en vue de la mise en œuvre de plusieurs actions, permettant de réaliser les objectifs définis dans le paragraphe précédent.

- la stratégie et le plan d'action national pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique
- la stratégie nationale de développement forestier
- le plan national de lutte contre la désertification
- le plan d'aménagement des bassins versants (la majorité des forêts se trouvent en zone de montagne)
- la stratégie nationale pour la conservation des eaux et du sol
- le plan de reboisement
- le plan de gestion des aires protégées (faunistique et floristique)
- la stratégie nationale pour le développement des énergies renouvelables (l'objectif est de promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables, solaire, éolienne, biogaz, etc... en vue de réduire les pressions anthropiques qui s'exercent sur le bois forestier et le bois de feu)
- stratégies et programmes nationaux pour la promotion de la recherche dans les centres de recherches (IRNGREF, IRA), les instituts spécialisés (MARH) et les universités pour améliorer les connaissances et optimiser les conditions scientifiques et techniques pour réaliser les objectifs définis dans le paragraphe précédent. Le résultat attendu est une meilleure valorisation des ressources forestières, une plus grande assistance à la politique de reboisement et de régénération de la forêt, l'extension du couvert végétal et une gestion adéquate faunistique et floristique des espaces forestiers protégés et des parcours.
- Programmes d'aménagement des parcours (l'objectif est de maîtriser la charge animale exercée et préserver les ressources disponibles, ces ressources pastorales disponibles ne couvrent que 30 % environ des besoins du cheptel en saison ordinaire).
- Stratégie de lutte contre les incendies de forêt. (Objectif poursuivi, atteindre 1 hectare par incendie au maximum).

**Encadrement LXVIII.**

Veillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

Les responsables administratifs des forêts ont pendant longtemps assuré un rôle de surveillance et même de contrôle répressif. Aujourd'hui, ce rôle a progressivement changé compte tenu des mutations sociales, économiques et intellectuelles qui ont touché la population forestière ces dernières décades. Ainsi, l'écart entre les potentialités forestières réglementées pour une bonne gestion du milieu forestier et la demande du privé en produits de la forêt se creuse de plus en plus et la menace de dégradation se précise. Des travaux ont montré que, dans certains secteurs, le taux de dégradation par surpâturage a atteint les 100 %. Plusieurs programmes ont été élaborés en vue d'assurer une bonne gestion de l'espace forestier en impliquant la population par un train de mesures

- le développement économique et social de la population forestière en créant 150 groupements forestiers et pastoraux, les GIFC, qui participent à la gestion de l'espace, développement de projets participatifs.
- La promotion de la femme rurale (éducation, formation, etc...)

- Le développement des sources de revenu par la création de petites entreprises de travaux forestiers
- La valorisation des produits forestiers (le taux d'exploitation du potentiel productif en bois est porté à 100 %, valorisation du bois local pour limiter l'importation du bois de sciage)
- Encouragement du privé à la création d'Entreprises (le code des investissements). Il est prévu de planter 25 000 ha chez des particuliers
- Ouverture de nouvelles pistes d'amélioration des voies de communication pour la promotion de l'écotourisme et les loisirs.

#### Encadrement LXIX.

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

- Le renforcement des capacités des ressources humaines est réalisé essentiellement dans les institutions d'enseignement supérieur (Institut des Forêts de Tabarka) et dans les établissements de la recherche fondamentale et appliquée (INRGREF, Institutions Agronomiques).
- Concernant la population des forêts, un encadrement est assuré par différents départements pour des stages de formation professionnelle, l'alphabétisation à tous les niveaux et les ages, l'apprentissage des petits métiers (tissage, aviculture, apiculture) orienté particulièrement pour la promotion de la femme rurale.
- Le rôle des ONG est très important dans ces domaines.
- 

#### Encadrement LXX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

--

### Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages	
175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts ?	
a) Non, veuillez expliquer ci-dessous	
b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.

L'approche écosystémique est pratiquée pour la plupart des forêts en Tunisie. Les programmes qui sont présentés dans la Stratégie Forestière comme des idées de programmes pour les choix établis vont, dans le futur, tendre à privilégier des actions au niveau territorial plutôt que sectoriel et ceci pour une meilleure définition des actions dans l'espace. Ceci va nécessiter un cadre de coopération plus important mais plus équilibré et une plateforme de concertation qui réunirait différents responsables régionaux (CRDA, DGF, divers offices concernés...) Le but de cette orientation est de garantir une vision plus efficace pour la promotion du développement participatif et sa réussite. Ainsi, pour la prise de décision, la planification participative « remontera des douars » vers les CRDA. (Douars = petit hameau rural).

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?

Options	X	Précisions
a) O	X	<p>Veillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires</p> <p>(*)</p>
b) No		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

(\*)

Objectif 2-1 :

- Préservation de la faune et de la flore dans les parcs nationaux (8) et les réserves naturelles (16)
- Assurer la reconstitution du gibier par la surveillance et les arrêtés ministériels portant sur l'organisation de la chasse (reconstitution de gibier)
- Sauvegarder des espèces menacées (Buffle de l'Ichkeul, Cerf de Barbarie, Gazelles, Mouflon à manchettes, Outarde). Réintroduction (Oryx, Oryx addax, autruche)
- Refonte du Code Forestier

Objectif 2-2 :

- Programme National Forestier ( PFN ).
- Plan national de reboisement
- Gestion et extension des aires protégées
- Plan de lutte contre les incendies
- Groupement de la population et des usagers de la forêt à intérêts collectifs pour une protection intégrée de la forêt (loi 99-43 du 10/05/99).



177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) O	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>(*)</p>
b) N		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>(*)</p> <p>Objectif 3-1 :</p> <p>La Stratégie Nationale a été définie en plusieurs points dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver toutes les espèces forestières (forêts de résineux, de feuillus et mixtes) par la protection, le reboisement et la lutte contre l'incendie, protection des sols)</li> <li>- Valoriser les produits de la forêt (bois d'énergie, bois de façonnage, alfa, plantes médicinales et aromatiques, etc..) par l'intéressement de la population, la formation, la promotion de la femme rurale, etc...</li> <li>- Renforcer la lutte contre les maladies et promouvoir les recherches scientifiques pour des méthodologies appropriées.</li> </ul>		

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?		
Options	X	Précisions
a) oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>(*)</p>
b) non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>
<p>Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).</p> <p>(*)</p>		

## Objectif 4-1 :

- Conservation des zones qui ont une importance pour les produits de base de la diversité biologique (aires protégées, reboisement, plan d'exploitation, lutte contre l'incendie)
- Constitution des Groupements GIFC pour l'appui à la conservation et la durabilité de l'utilisation

## Objectif 4-2 :

- Programme National Forestier
- Stratégie nationale forestière
- Application du code forestier
- La réglementation de l'exploitation du bois
- La réglementation de l'exploitation de l'alfa
- Le programme d'information et de sensibilisation de la population
- La surveillance et le suivi

## Objectif 4-3 :

- Il n'y a pas de liste spécifique d'espèces menacées, la flore et la faune des forêts est repérée de la même façon que l'ensemble des ressources biologiques de la Tunisie qui a, par ailleurs, adhéré au CITES.

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?

Options	X	Précisions
a) Oui		Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités
b) Non	X	Veillez fournir des explications ci-dessous L'accès et le partage des avantages est en cours d'étude. Voir article 15 plus haut

Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

### Élément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur

180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?

Options	X	Précisions
---------	---	------------

a) Oui	X	Veuillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités (*)
b) Non		Veuillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
(*) <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Environnement institutionnel porteur en Tunisie est organisé sous la responsabilité de la DGF (MARH), chargée de la conservation, de la gestion et du développement du secteur forestier.</li> <li>- Les mesures prises (loi 99-43 du 10L05L99) intègrent la population vivant de la forêt vers un système de co-gestion des ressources forestières entre les collectivités et l'Etat.</li> <li>- Dans les choix pour le futur, la Stratégie Tunisienne projette un système de gestion plutôt de type territorial, ayant comme point de départ la population cible et évoluant à travers les diverses autorités sectorielles locales vers l'autorité centrale forestière pour la prise de décision.</li> </ul>		

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veuillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités (*)
b) Non		Veuillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
(*) <p>D'une manière générale, il y a prise en compte de l'environnement dans les différentes politiques de développement en Tunisie. La Stratégie nationale de développement forestier et pastoral a inscrit pour le Xème plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre au point les modèles et les méthodes de développement participatif, forestier et pastoral, l'organisation des populations et des usagers des parcours (1<sup>ère</sup> phase)</li> <li>- Maîtriser la gestion participative des forêts et des parcours à travers des actions de développement de grande envergure (2<sup>ème</sup> phase)</li> <li>- L'objectif poursuivi pour 2010 est double :</li> </ul>		

- Renverser le processus actuel de dégradation des parcours
- Maîtriser l'action anthropique sur les forêts

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités</p> <p>(*)</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

(\*)

Toutes les actions mises en œuvre pour l'éducation, la sensibilisation du public et l'information en Tunisie pour promouvoir la diversité biologique dans le pays sont appliquées de façon horizontale à tous les secteurs du pays, voir l'article 13, plus haut.

Il faut ajouter que l'espace forestier est un lieu privilégié pour la formation dans le domaine biologique tant appliqué que fondamental. Toutes les institutions en Tunisie (voir même de l'étranger) utilisent cet espace comme le champ d'application complémentaire nécessaire à la formation. Nombreux laboratoires de recherche scientifique consacrent des programmes aux forêts ( INRGREF )

- 

### Élément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance

183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>(*)</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

(\*)

- Sur le plan de la gestion, les services régionaux sont organisés selon 25 arrondissements
- Au niveau des programmes généraux de développement, on considère des ensembles écosystémiques définis par des associations de phytocoenoses dénommées par les espèces dominantes ou encore l'étage climatique.

184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui)	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>(*)</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

(\*)

- Un programme en cours pour la définition d'indicateurs
- L'inventaire forestier et pastoral national a été entamé en 1989 et achevé en 1994. La démarche générale a été :
  - La photo-interprétation (photo aérienne) pour délimiter les unités homogènes après l'opération de stratification.
  - la validation des résultats par l'observation sur le terrain
  - l'estimation des caractéristiques dendrométriques et de phytomasse par des mesures et des observations sur le terrain.

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>(*)</p>

b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
(*) – C'est le rôle de l'éducation, la sensibilisation et la formation. - L'incitation aux investissements du privé - l'appui apporté aux ONG - L'organisation de manifestations nationales: la fête de l'arbre (à tous les niveaux de la société) - L'organisation de célébration de journées mondiales		

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?		
Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.  (*)
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).		
La Tunisie a mis en place différents programmes pour améliorer, par le renforcement des capacités, l'infrastructure de gestion de données et de surveillance des ressources naturelles dont on peut citer: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les inventaires</li> <li>- L'identification des éléments constitutifs de la diversité biologique des forêts. A cet égard l'Etude Nationale sur la Diversité Biologique renferme une base de données détaillée.</li> <li>- Les Etudes sur les aires protégées sont également des sources pour une évaluation et une surveillance de la diversité biologique des forêts.</li> <li>-</li> </ul>		

**Encadrement LXXI.**

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

## c) contribution à la réalisation des buts

- La coopération la plus importante se situe au niveau de la recherche entre instituts tunisiennes ou avec ceux d'autres pays dans le cadre de projets nationaux, bilatéraux ou à travers des organisations internationales, FAO, PNUD, FEM, WB, JBIC, JICA.
- La coopération avec les Fondations est aussi importante comme dans le cas de la GTZ (promotion de la femme, apiculture, énergies renouvelables, etc...)

**Diversité biologique des terres arides et sub-humides**

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2 )

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.

La lutte contre la désertification est très ancienne en Tunisie, comme le montrent les vestiges archéologiques datant des époques carthaginoises et romaines. Une première stratégie nationale a été déjà adoptée en 1985. Depuis le début du siècle dernier il été mis en première ligne les recherches scientifiques et technologiques afin de mieux comprendre la problématique de l'aridité. De nombreux travaux ont été consacrés à différents aspects concernant les ressources faunistiques et floristiques dans ce milieu très coercitif et désertique d'intérêt mondial. Cet effort est aujourd'hui institutionnalisé et renforcé par la politique nationale attachée à cette partie du pays.

-L'IRA de Medenine développe un très grand nombre de programmes dans le domaine de l'aridologie : nombreux sont ceux qui concernent la diversité biologique: parcours de plantes spontanées des zones arides et désertiques, élevage et faune sauvage, aridoculture et cultures oasiennes, conservation, évaluation et domestication des plantes spontanées, les camélins, les caprins, les ressources photogénétiques et leur conservation, etc...

- Au niveau de la formation et du renforcement des capacités, l'IRA a mis en place un mastère "lutte contre la désertification et la gestion des ressources arides"

- D'autres institutions scientifiques bien que n'ayant pas une vocation entièrement tournée vers l'aridologie, soutiennent scientifiquement et techniquement les activités nationales dans ce domaine, ainsi, l'INRGREF, l'INRAT (station en zone aride Déggache), les différentes facultés des sciences (les départements de biologie et d'étude du milieu naturel), le Centre National de Télédétection, l'Institut de la Météorologie, etc...

- Dans une certaine mesure, l'ALESCO (ceinture verte), l'OSS, le CEDARE (Développement écologique rationnel, formation)

-Sur le plan financier, une partie des ressources financières est prélevée sur le budget de l'Etat. Certains projets bénéficient d'une contribution financière de la part des organismes internationaux de financement et des bailleurs de fonds.

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.	
<p>La plupart des actions qui figurent dans le programme de travail sur les terres arides et subhumides font partie des priorités établies par la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques et s'intègrent tout à fait dans le PAN sur la désertification.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme d'action national (PAN) a été adopté et validé par le CNLCD et la CNDD en 1998. Il porte sur un ensemble de principes et d'orientations <ul style="list-style-type: none"> <li>• approche intégrée</li> <li>• approche participative</li> <li>• approche territoriale</li> <li>• implication des populations des ONG</li> <li>• développement des mesures d'accompagnement nécessaires (la recherche)</li> </ul> </li> <li>- Des projets de développement et de conservation des ressources naturelles <ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet de Développement Agricole Intégré (PDAI)</li> <li>• Projet de Développement Rural Intégré (PDRI)</li> <li>• Projet de Développement des Zones Vulnérables (PDZV)</li> <li>• Projet de Développement Forestier</li> <li>• Opération de Développement Intégré</li> </ul> </li> <li>- Des projets prioritaires horizontaux <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des connaissances de base et développement des systèmes d'information et d'observation systématique pour les zones sujettes à la sécheresse</li> <li>• Etablissement de plans d'ensemble de préparation à la sécheresse et de secours en cas de sécheresse</li> <li>• Rationalisation de la consommation d'énergie en milieu rural</li> <li>• Appui au développement des activités agricoles et para agricoles et accès des femmes au crédit</li> </ul> </li> <li>- Projet de mise en valeur de Rjim Maatoug ( création de nouvelles oasis dans le sud tunisien de plus d 200 h.</li> </ul>	

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)	
a) Non	
b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD	



et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales

La Tunisie a élaboré un projet ANCR "Autoévaluation nationale des capacités à renforcer pour gérer l'environnement mondial".

Ce projet est destiné à faire le point des relations qui peuvent exister entre les trois conventions des nations unies (la CDB, la CNULCD et la CNCCD). Ce projet vise le renforcement des capacités en vue d'assurer, à long terme, une meilleure gestion de l'environnement conformément aux directives des trois conventions et en tenant compte de tous les autres documents connexes.

•

### Partie A du programme: Evaluation

190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)

a) Non	
b) No, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusion des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.

L'analyse et l'évaluation des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides a fait l'objet de plusieurs cadres.

- l'Etude Nationale sur la Diversité Biologique
- Rapport National sur la CNULCD
- le Rapport Annuel de l'IRA
- le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification
- un très grand nombre de publications sur des revues scientifiques nationales et internationales à grande diffusion
- l'Etat de l'Environnement
- Inventaire National Pastoral.

Toute cette documentation est disponible et largement diffusée.

### Partie B du programme: Mesures ciblées

191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a) Non	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

- La question concerne aussi le problème du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le commentaire qui a été déjà fait au niveau de l'article 15, voir plus haut dans ce texte, s'applique ici.
- Des études sur ce point sont en cours. Il n'y a pas encore de stratégie particulière arrêtée
- Des programmes ont été élaborés pour la conservation de la Biodiversité, pour son utilisation durable, la plupart de ces programmes s'identifient avec ceux qui sont destinés aux terres agricoles et certains sont spécifiques aux terres arides comme:
  - Les programmes de préservation des ressources naturelles
  - Les Programmes de développement rural intégré  
(le projet de développement agricole et pastoral et la promotion des initiatives locales, Tataouine et Kébili)  
(le projet de développement agricole intégré des collines de Kairouan)  
(le projet de reboisement des montagnes autour de la ville de Tataouine)  
(le projet développement durable et de lutte contre la désertification et l'implication de la population locale).
  - Le programme de reboisement forestier et pastoral
    - reboisement forestier
    - plantations pastorales
    - plantation de figues de Barbarie
    - Aménagement et amélioration des parcours.
  - Les programmes de mobilisation des ressources en eau contribuant à la lutte contre la désertification
  - Le programme de fixation des dunes et lutte contre l'ensablement
  - Les programmes des conservations des eaux et du sol
  - Les programmes des aires protégées
- Plusieurs projets d'accompagnement technique du PANLCD en coopération avec l'Italie/ OSS; Allemagne/ GTZ; DIS-MED ; UNCCD etc...
- Projets de coopération à travers l'UMA (voir Encadrement LXXII)  
Projet RAB "gestion participative des ressources génétiques des palmier dattiers dans les oasis du Maghreb"

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?

a) No	
b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.

Le renforcement des capacités se fait essentiellement dans le cadre de la formation à différents niveaux (établissement d'enseignement supérieur agronomique, forestier, universités, établissements de formation technique). Il y a aussi les stages de perfectionnement et les recyclages.

L'IRA, principale institution de recherche scientifique, de recherche-développement, assure la formation pour le développement dans les zones arides. Des cycles de formation sont organisés sur différents thèmes qui touchent l'aridologie. Cet Institut organise des formations de troisième cycle en collaboration avec des universités tunisiennes ou étrangères spécialisées dans ce domaine.

### Encadrement LXXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

b/ Contribution à la réalisation des buts du plan stratégique de la convention:

1°) Coopération pour la lutte contre la désertification à travers les activités de l'UMA (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie, Libye):

- Activités de coopération dans le cadre du PASR
  - appui institutionnel à l'organe sous régional
  - promotion de l'approche participative
  - Réseau de surveillance continue des écosystèmes
  - Plan communs de lutte les effets de la sécheresse et de secours en cas de catastrophe naturelle.
- Projet transfrontalier Algéro-Tunisien pour la fixation des dunes
- La coopération avec l'OSS
  - système de suivi évaluation des programmes LCD dans les pays Maghrébins
  - SID (UMA) : élaboration de la carte de sensibilité à la désertification
- Recherche – Développement  
(le Sid-SIDEI, système d'information sur la désertification, plateforme entre tous les acteurs concernés par la désertification est coordonné par l'OSS)

2°) Dans le cadre de la lutte contre la désertification, l'IRA a mis en place une unité de conservation de ressources phytogénétiques pastorales qui sont caractéristiques de la flore spontanée du Sud de la Tunisie. Il s'agit d'une chambre froide maintenue à 8°C et où sont préservées environ 200 accessions autochtones caractéristiques des parcours arides et dont certaines sont menacées de disparition. La conservation est faite sous la forme de semences.

## Diversité biologique des montagnes

Elément 1 du programme.      Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages	
193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.	
<p>Les montagnes en Tunisie couvrent environ deux millions d'hectares, tous les terrains qui dépassent 300m d'altitude. Ce sont des zones ayant beaucoup de potentialités: des sources d'eaux primaires, des terres d'intérêt varié, agricoles, pastorales, forestières, bénéficiant de conditions climatiques très favorables. Elles abritent ainsi une diversité biologique animale et végétale considérable. Mais ce sont des écosystèmes menacés de dégradation par les précipitations orageuses, l'érosion éolienne, les pressions anthropiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La stratégie de développement mise en œuvre et les orientations qui ont été retenues reflètent des décisions prises par la Tunisie dans le cadre d'une politique globale et intégrée pour une gestion durable des richesses naturelles.</li> <li>- Les programmes de mise en œuvre de la stratégie :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• programme d'action national pour le développement durable/Agenda 21: parmi les mesures prises: une politique globale pour préserver et promouvoir la diversité biologique des montagnes.</li> <li>• programme de développement agricole : la diversification et la richesse biologique des montagnes seront valorisées avec la multiplication des réserves biologiques et les parcs nationaux, répartis sur les biotopes et les écosystèmes spécifiques.</li> <li>• Programme de l'agroforesterie et de l'agriculture de montagne:                   <ul style="list-style-type: none"> <li>° Valorisation du savoir local</li> <li>° promotion de systèmes de production adaptés pour la diversité biologique animale et végétale</li> </ul> </li> <li>• Programme de préservation de l'environnement et du milieu naturel</li> <li>• Programme d'éducation de sensibilisation et de formation</li> <li>• Programme de promotion de la femme montagnarde (favoriser l'accès des femmes rurales aux ressources, aux services et aux facteurs de production)</li> <li>• Programme de mobilisation des ressources en eau</li> <li>• Les programmes forestiers de reboisement. Le Xème plan prévoit :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>° la plantation forestière de 87.000 ha (dont 25.000 par le privé)</li> <li>° la plantation d'arbustes fourragers sur 70.000 ha</li> </ul> </li> <li>• les programmes de conservation des eaux et des sols                   <ul style="list-style-type: none"> <li>° Aménagement intégré des bassins versants</li> <li>° Création de lacs collinaires</li> <li>° Création d'ouvrages d'épandage et d'alimentation de la nappe.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?	
a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.	
<p>La Tunisie a pris des mesures relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'extension des aires protégées et la création de nouvelles aires (Djebel Zaghouan, Djebel Orbata)</li> <li>- La réintroduction d'espèces, animales (voir but 1.2 plus haut)</li> <li>- La conservation ex-situ de plantes sylvo-pastorales et l'organisation de banques de graines (ainsi, les graines d'artiplex halimus et autres à la station d'EI GRINE)</li> <li>- Le développement de l'agriculture et la formation pour l'élevage de l'abeille locale</li> <li>- Le développement de l'aquaculture d'eau douce: lâcher d'alevins pour l'élevage du poisson d'eau douce dans les grands sites des barrages et des lacs collinaires.</li> <li>- Amélioration du système routier, ouverture de nouvelles pistes</li> <li>- La promotion des programmes d'utilisation des énergies renouvelables. Ainsi des actions spécifiques sont menées pour réduire la consommation du bois forestier et le substituer par le Biogaz, les énergies solaires et éoliennes. Diffusion de techniques d'économie d'énergie (fours améliorés, couvercles de tabouna, etc...).</li> <li>- Des mesures en vue de développer le tourisme (écologique, culturel, archéologique, de randonnée, de chasse, écotourisme)</li> </ul>	

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?	
a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.	
<p>Plusieurs mesures sont prises pour la promotion de l'utilisation durable des ressources biologiques. Ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'implication de la population des montagnes sous la forme de groupements d'intérêts collectifs participant à la gestion des ressources</li> <li>- Implication des ONG</li> <li>- La gestion des aires protégées</li> <li>- La préservation des espèces menacées et la réintroduction d'espèces</li> <li>- La constitution d'une banque de gènes</li> <li>- La valorisation des produits de la diversité biologique par la promotion de l'écotourisme</li> <li>-</li> </ul>	

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?	
a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.	
Comme dans le cas des questions précédentes sur ce sujet, il n'y a encore pas de prise de décision, des études sont en cours	

<b>Élément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages</b>	
197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?	
a) Non	
b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement	
c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le cadre juridique pour les montagnes est le même que pour les forêts. En Tunisie, la plupart des forêts se situent dans les zones montagneuses.</li> <li>- En ce qui concerne le cadre institutionnel, un cadre spécifique a été créé doté d'une responsabilité spécifique et de fonds spéciaux pour prendre en charge le développement des zones montagneuses, ce sont des offices comme l'ODESYANO, l'Office du Centre, l'Office du Sud, l'Office du Développement du Nord-Ouest.</li> </ul>	

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?	
a) Non	
b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération	X
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.	

**Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages**

199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.

- De nombreuses études sont réalisées pour la faune et la flore des montagnes depuis longtemps mais pas dans le cadre la Convention sur la Diversité Biologique.
- De nombreuses études réalisées apportent des informations et des évaluations du couvert végétal des montagnes
- Les responsables locaux des institutions intermédiaires des différents secteurs nationaux constituent une source d'information sur l'évolution du milieu montagnard et une surveillance scientifique et technique qui prolongent le rôle de l'administration.  
Mais il n' y a aucune mesure prise pour établir une surveillance organisée selon les directives de la CDB (article 7)
- Au niveau des terres arides montagneuses, il faut noter l'existence du système d'information sur la désertification par le SID.

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

- Un très grand nombre de programmes de recherches scientifiques et techniques a été réalisé sur les montagnes dans différents domaines (agronomique, forestier, écologique, génétique, socio-économique s'intéressant à la faune ou à la flore).  
Des résultats très nombreux sont publiés ou diffusés et un grand nombre d'entre eux a permis d'identifier des animaux ou des végétaux jusque là peu connus. D'autres ont servi de base de départ à des recherches appliquées ou approfondies ou encore à l'élaboration de plans de gestion ou de conservation durable de la diversité biologique.
- On peut noter que la quasi-totalité des institutions de recherches de Tunisie ont des programmes élaborés pour les montagnes, INRGREF, INRAT, INAT, INRST, FST, IRA Des stations de recherches ont été créés dans les zones montagneuses, ainsi la station de Boulifa

au Kef, la recherche forestière à Tabarka.

- Les actions intégrées de recherche au titre de la coopération bilatérale (France, Italie, ...) ou multilatérale (grands projets) sont initiées.

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

La même situation que pour l'agriculture, les forêts, les terres arides etc...

- une étude est en cours de lancement porte sur l'établissement d'un inventaire opérationnel de la flore et de la faune domestique en vue de la préservation. Cette étude portera aussi sur les savoirs locaux (Appel d'Offres National DGEQV/DCNMR/02/2005).

#### Encadrement LXXIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.



## E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays	
La Tunisie a participé activement à toutes les activités et elle a pris part aux activités régionales et sous-régionales. Elle a également participé aux réunions africaines et arabes qui ont eu lieu notamment pour l'étude et la préparation des cop.	

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.	

### *La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS*

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.	

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui	

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.	

**Encadrement LXXIV.**

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) résultats et impacts des actions entreprises;</li> <li>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;</li> <li>c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;</li> <li>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;</li> <li>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</li> <li>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</li> </ul>

**F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT****Encadrement LXXV.**

<p>Veuillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.</p>
<p>Le rapport est un peu long. Certaines questions se répètent sous des formes différentes et entraînent dans les commentaires des redondances. La traduction en français n'est pas toujours précises et nécessite le recours aux décisions telles qu'elles ont été rédigées dans les COP. Il y a lieu de considérer un allègement du format et de limiter les redondances.</p> <p>Le Rapport devrait intéresser des mesures contraignantes de la Convention dans ses décisions prises par la COP. Les autres mesures devront être annexées au rapport sur une base de réponses volontaires, en regroupant par thème, beaucoup plus clair que par décision.</p>

-----